

SOCIÉTÉ



Le Dr Danièle Marceau et le Dr Julien Veilleux ont déclaré, hier, à Québec, qu'ils acceptaient sans réticence de débrancher Nancy B.

Médecin et hôpital prêts à débrancher quand Nancy voudra

Jocelyne Richer
de notre bureau de Québec

SI NANCY B. réaffirme son intention, maintes fois exprimée, d'interrompre tout traitement la maintenant artificiellement en vie, son médecin traitant et la direction de l'hôpital acquiesceront cette fois à sa demande, ayant obtenu l'assurance que ce geste fatal serait fait en toute légalité.

Tel qu'ils l'avaient indiqué plus tôt, lors de l'audition de la cause, la direction de l'Hôtel-Dieu de Québec et le médecin traitant de la jeune fille clouée au lit et dépendante d'un respirateur artificiel ont accueilli avec « soulagement » le jugement rendu lundi par le juge Jacques Dufour, autorisant la cessation du traitement, et ont annoncé qu'ils s'y conformeraient. « Nous nous y soumettons sans réticence », a déclaré le directeur général de l'hôpital, le Dr Julien-R. Veilleux.

L'Hôtel-Dieu ne portera donc pas cette cause en appel mais, avant de donner suite au jugement, respectera le délai de 30

jours prévu dans la loi pour en appeler de la décision du juge. Cela signifie en clair que la cessation de traitement entraînant inévitablement la mort de la patiente ne pourra avoir lieu avant un mois.

Puisque ni Nancy ni son avocat n'ont demandé à la direction de faire le nécessaire pour éviter le délai de 30 jours prévu pour la procédure d'appel, le Dr Veilleux croit qu'aucun geste ne sera fait en ce sens. « Ce n'est pas à nous qu'il revient de prendre cette initiative », a dit hier en conférence de presse le directeur général de l'hôpital.

Par ailleurs, « le jugement clarifie un certain nombre de choses et lève l'ambiguïté entre le Code civil et le Code criminel », a précisé le Dr Veilleux. À ses yeux, dans le cas de Nancy B., deux principes juridiques s'opposaient, celui contenu dans le Code civil et voulant que tout patient a le droit de refuser un traitement, et celui prévu dans le Code criminel, interdisant toute forme d'euthanasie. « L'incertitude qui existait

Voir page 4: Médecin

Les médecins s'interrogent La mort sur demande ? Éditorial

Page 9
Page 12

L'armée yougoslave abat un hélicoptère de la CEE

La mort de cinq observateurs force Belgrade à s'excuser

d'après Reuter et AFP

BELGRADE — Les forces yougoslaves ont reconnu hier qu'un de leurs avions avait attaqué deux hélicoptères transportant des observateurs de la CEE, causant la mort de cinq d'entre eux, quatre Italiens et un Français.

Le secrétaire général des Nations unies, la France et le Portugal ont cependant souligné que la mort des observateurs ne devait pas entraver le processus de paix en Yougoslavie.

La déclaration des forces yougoslaves, publiée six heures et demie après l'attaque survenue dans le ciel croate, ne donne aucune explication à cet « événement tragique et non voulu ». Elle promet une enquête d'urgence et des sanctions contre les responsables.

Le premier hélicoptère de la CEE a été abattu par un MiG de l'aviation fédérale à 14 h 10 locales près de Varazdin (80 km au nord de Zagreb), au-dessus du village de Madzarevo, a indiqué le ministère croate de l'Intérieur dans un communiqué remis à l'AFP.

Le missile air-air qui a abattu l'hélicoptère a été tiré par un MiG de l'armée de l'air yougoslave, ont précisé les mêmes sources.

La présidence fédérale yougoslave a annoncé peu après la suspension du commandant en chef de l'armée de l'air fédérale, le général Zvonko Jurgevic. Elle a aussi exprimé ses regrets et formulé l'espoir que l'incident ne ferait pas déraiser les efforts déployés par les Nations unies et par la CEE pour « établir une paix durable et stable dans notre pays ».

Avant même que l'armée yougoslave ne reconnaisse sa responsabilité, l'Italie a demandé la réunion immédiate des ministres des Affaires étrangères de la communauté

européenne. Mais on déclarait dans l'entourage du ministère des Affaires étrangères du Portugal, pays assurant la présidence tournante de la CEE, que Lisbonne était opposé à ce que la réunion des ministres, initialement prévue vendredi, soit avancée.

À Bruxelles, la commission européenne a annoncé que le chef des observateurs de la CEE en

Yougoslavie avait reçu pour instruction de constituer immédiatement une commission tripartite d'enquête. Dans un communiqué, la CEE précise qu'elle entend déterminer complètement les responsabilités dans cette affaire. Les observateurs vont contacter les autorités locales pour organiser les travaux de la commission d'enquête.

« La Communauté et ses États

membres rappellent solennellement les engagements pris pour assurer la sécurité de chaque membre de la mission d'observation, acceptés par toutes les parties impliquées dans la crise actuelle et leur demandent avec insistance de s'abstenir de tout acte qui mettrait en danger l'actuel cessez-le-feu qui doit être considéré comme un élément clé dans le pro-

Voir page 4: L'armée



Les secouristes ont retrouvé dans ces débris de l'hélicoptère de la CEE, abattu au-dessus d'un champ au nord de Zagreb, les cadavres de quatre observateurs italiens et un français ainsi que ceux des pilotes de l'appareil.

La Noranda acquittée de négligence relativement à des retombées acides

Louis-Gilles Francoeur

À L'ISSUE d'un procès qui s'est étalé sur plus d'un an, la Cour du Québec vient d'acquitter la compagnie Minières Noranda de l'accusation d'avoir mal géré son système de contrôle des émissions acides dans la ville de Noranda.

La compagnie est équipée d'un système qui lui permet, en quelques secondes, de réduire les émissions acides de sa très haute cheminée lorsqu'une inversion des couches atmosphériques écrase au sol les rejets qu'elle est sensée diluer dans l'atmosphère de la province. Un système financé par les contribuables qui réduit depuis 1990 de plus de la moitié les émissions acides de cette impressionnante cheminée.

Cet acquittement a été prononcé lundi même si Noranda a admis

avoir dépassé par six fois, le 24 août 1987, la norme de .50 parties par million (ppm) d'acide sulfureux, ce qui avait provoqué un des plus sévères « épisodes » acides jamais survenus à Rouyn-Noranda. La compagnie a d'ailleurs remboursé les nombreux citoyens qui ont encouru des dommages à la suite de cet événement « malheureux », comme le qualifie le juge Miville Saint-Pierre.

Le magistrat commence, dans son jugement, par se dire « d'accord avec la poursuite cependant que le dépassement de la norme tel qu'il a été admis ici, soit 2,85 ppm au lieu de .50 ppm, permet d'inférer que le système de contrôle n'a pas été opéré en tout temps de façon à respecter les normes ».

Mais, ajoute-t-il, si le dépassement de la norme crée une « présomption d'infraction », Noranda pouvait en l'occurrence « tenter de prouver, se-

lon la prépondérance des probabilités, qu'elle a été diligente ou qu'elle a pris les précautions nécessaires pour éviter que l'événement ne se produise pas. » Une preuve qui a été faite, au sens du magistrat, malgré le débat d'experts sur la prévisibilité des conditions météorologiques, ce matin-là, un débat que le juge Saint-Pierre ne tranche pas, préférant s'en tenir à statuer sur le caractère « raisonnable » des moyens pris par Noranda pour faire face à ce genre de situation.

Le juge Saint-Pierre reproche d'ailleurs à mots à peine couverts au ministère de l'Environnement de ne pas avoir plutôt accusé Noranda d'avoir dépassé les normes, ce que la compagnie a carrément admis. En l'accusant plutôt de n'avoir pas opéré en tout temps et de la bonne manière son système de réduction intermittent des émissions acides, le

gouvernement choisissait une « accusation un peu plus alambiquée » et, partant, « s'imposait un fardeau un peu plus compliqué également ». Si Québec avait plutôt accusé Noranda d'avoir dépassé les normes, ajoute le juge, « le fardeau de la preuve de la poursuite en fut allégé d'autant ».

Noranda était accusée de trois choses. D'abord de n'avoir pas opéré son système de réduction intermittent, ce dont elle a été acquittée lundi. On lui reprochait aussi d'avoir permis le rejet dans l'atmosphère d'un contaminant susceptible de porter atteinte au bien-être ou au confort des humains. Et d'avoir causé du dommage à la végétation, ce que confirme son remboursement des dommages causés notamment aux pelouses de plusieurs citoyens.

La Cour arrête les procédures sur ces deux derniers chefs car la Cour

Voir page 4: La Noranda

Anjou entre l'indifférence et l'insatisfaction

Pierre O'Neill

À DOUZE JOURS de l'élection partielle dans le comté d'Anjou, libéraux et péquistes partagent la même obsession : secouer l'apathie de l'électorat et parvenir à le pousser jusqu'à l'urne. Entre l'insatisfaction et l'indifférence, le mot d'ordre est le même des deux cotés de la barricade : sortir le vote.

Un bref séjour dans ce comté de l'Est montréalais suffit pour constater que l'échéancier électoral du 20 janvier, qui a pour finalité d'envoyer un représentant à l'Assemblée nationale, ne provoque pas de crise existentielle chez les 28 773 électeurs inscrits. Les deux organisations redou-

blent d'efforts pour créer de l'animation et susciter l'intérêt des gens; militants et ministres ratissent du matin au soir les rues pavées de panneaux-réclame et d'affiches. Mais le pompiste, le restaurateur et le dépanneur du coin proclament en chœur que la déprime et l'indifférence prévalent. Et que la question électorale n'alimente pas vraiment la conversation quotidienne.

Le dossier économique et le passé politique de cette bourgade à 85 % francophone expliquent en partie ce phénomène de désengagement, de décrochage populaire. Traversé de bout en travers par les autoroutes 25 et 40, le comté d'Anjou est en quelque sorte la porte d'entrée de l'Est de l'île, une population sévèrement

affectée par les deux dernières crises économiques. Et qui a assisté impuissante à la liquidation de l'industrie pétrolière et pétrochimique qui a longtemps fait sa prospérité. Aujourd'hui, les fermetures d'usines alimentent avec une désolante régularité la chronique économique et le taux de chômage y est particulièrement élevé.

Dans ce contexte, le PLQ est en position de défensive, mais sa candidate, Mme Charlotte Goudreau, est passée à la contre-attaque en mettant de l'avant une ribambelle de promesses à saveur économique, dont celle de prendre le leadership de la relance de l'Est de Montréal. Gestionnaire de profession, elle fait notamment campagne sur les « grap-

pes industrielles » du ministre Gérard Tremblay, mais également sur une série de thèmes locaux : le prolongement de l'autoroute 25 vers le Nord; le développement du parc industriel; le soutien aux industries axées sur l'innovation et la haute technologie; la lutte au décrochage scolaire, la valorisation des écoles de quartier et le soutien à l'émergence d'écoles à vocations particulières.

Porte-étendard du PQ, l'avocat Pierre Bélanger, 32 ans, ne renie pas ses convictions souverainistes. Rencontré à son comité de l'autoroute Métropolitaine à l'issue d'une tournée des résidences du comté, il reprenait hier le message qu'il véhicule quotidiennement d'une porte à

Voir page 4: Anjou



Pierre Bélanger

**CAHIER
SPÉCIAL**

ÉDUCATION

RÉSERVATIONS PUBLICITAIRES

842-9645

Date de tombée le 10 janvier 1992

PARUTION
le 18 janvier
DANS
LE DEVOIR

Le 17 janvier prochain, **LE DEVOIR** publiera son traditionnel premier cahier spécial bi-annuel sur l'éducation. Il aura pour thème l'évaluation. Autant l'évaluation des programmes d'étude que des méthodes d'enseignement, des enseignants que des dirigeants, des établissements que des équipements. Un sujet de brûlante actualité qui n'a pas cessé de défrayer les manchettes au cours de la dernière année.

Nous ferons le tour de cette question très importante à tous les paliers du système, des classes maternelles jusqu'à l'université. Il sera également question, à l'intérieur de ce thème général, des problèmes de la petite enfance.

Nous présenterons les points de vue qui émanent des milieux de l'éducation, syndicaux et socio-économiques. Nous rencontrerons les ministres qui sont en charge de ces dossiers. Voici donc un cahier de réflexion qui fera le point sur un dossier chaud, destiné à le rester.

Le comité Beaudoin-Dobbie réfléchit sur le Sénat

OTTAWA (PC) — Le comité constitutionnel Beaudoin-Dobbie a repris ses travaux hier avec une première réflexion sur la réforme du Sénat.

Le comité, qui doit remettre son rapport le 28 février prochain, cherche en effet à s'entendre dès maintenant sur quelques grands principes qui orienteront son document final. Ainsi, selon certains députés, les 30 membres se seraient déjà mis d'accord sur l'idée d'un Sénat élu.

En agissant de la sorte, le comité veut préparer le terrain pour la rédaction du rapport qui se fera en février. D'ici là, comme l'a reconnu hier le coprésident du comité, le sénateur Beaudoin, la commission constitutionnelle sera débordée et doit donc fonctionner rondement.

Par ailleurs, les sénateurs et les députés seront soumis aujourd'hui et demain à une séance de sensibilisation aux questions autochtones.

L'Assemblée des Premières Nations, le Conseil national des autochtones, la Fédération des Métis et le groupe Inuit Tapirisat se succéderont devant le comité pour expliquer les problèmes et les revendications des autochtones. C'est à la demande de ces quatre groupes que se tiennent ces deux jours de réflexion.

La semaine prochaine, le comité mixte Beaudoin-Dobbie reprendra la route. Il sera d'abord sans les Maritimes. La semaine suivante, le comité tiendra des audiences dans l'Ouest et assistera à la seconde conférence, soit celle de Calgary sur la réforme du Sénat.

Pour ce qui est des audiences de Montréal et de Québec qui doivent avoir lieu en février, tout va bien, selon le sénateur. Il a indiqué que plusieurs témoins figuraient déjà sur la liste pour Montréal et Québec. Il pense conclure le choix des témoins cette semaine. Il a dit avoir reçu des demandes des milieux d'affaires, académiques et autres.

L'annonce hier du départ du chef de cabinet du premier ministre Norman Spector ne change rien au travail du comité, a soutenu le constitutionnaliste. Il doit toujours faire rapport sur les 28 propositions du gouvernement.

À ce sujet, M. Beaudoin n'a pas caché que, selon lui, certaines propositions sont plus importantes que d'autres. Comme il se plaît à le répéter, les quatre grands pôles de la réforme constitutionnelle sont la réforme du Sénat, la reconnaissance de la société distincte, les questions autochtones et le partage des pouvoirs, dans lequel il inclut les propositions d'union économique.

Spector quitte le cabinet de Mulroney et devient le premier Juif ambassadeur du Canada en Israël

Chantal Hébert

de notre bureau d'Ottawa

LE PREMIER ministre Brian Mulroney a fait d'une pierre deux coups hier, mettant un nouveau pilote aux commandes de son bureau tout en aménageant à son chef de cabinet Norman Spector une sortie par la grande porte, à savoir le poste d'ambassadeur du Canada en Israël.

Du coup, Brian Mulroney a ainsi ajouté un post-scriptum tardif à la saga du lac Meech. Norman Spector avait été l'architecte de l'accord, un stratège dont plusieurs ont dit qu'il n'a reculé devant rien pour tenter de prévenir son ultime naufrage, et à la fin, ces derniers mois, un critique irréconciliable des ratés de l'actuelle opération constitutionnelle fédérale que mène le ministre Joe Clark.

À quelques minutes de l'annonce de son départ hier, l'ancien maître-à-penser des stratégies constitutionnelles fédérales ne débordait d'ailleurs pas d'optimisme à l'égard de la suite des événements. Norman Spector constatait en effet qu'à neuf mois d'un référendum au Québec, la base d'une entente constitutionnelle est toujours loin d'être apparente. Il fau-

draient un changement du climat au pays, a-t-il prescrit.

À tout événement, il suivra dorénavant les péripéties du dossier de l'unité canadienne à bonne distance. Sa nomination en Israël constitue un précédent dans les annales diplomatiques canadiennes. C'est en effet la première fois qu'un Canadien d'origine juive représentera Ottawa à Tel-Aviv. D'ailleurs, jusqu'à l'avènement de la Charte des droits au début des années 80, cette pratique était proscrite, le Canada jugeant qu'elle ouvrirait la porte à d'éventuels conflits d'intérêts pour ses représentants dans une zone politiquement explosive.

Norman Spector, qui parle couramment hébreu, sera en poste en Israël à compter du début février. Hugh Segal, un vétéran de la Big Blue Machine ontarienne de l'époque de Bill Davis, lui succède presque immédiatement à la tête du bureau du premier ministre dont il est déjà le conseiller politique attitré depuis l'été dernier.

Avec ces nominations, le premier ministre tente de refaire la paix au sein d'une équipe de conseillers constitutionnels divisée. Depuis l'automne, de profondes divergences de

vues entre l'équipe de Joe Clark, y compris le ministre lui-même, et l'architecte de l'accord du lac Meech qu'était Norman Spector avaient fait surface. Sa mise à l'écart du dossier ou encore son départ, confirment plusieurs proches, étaient devenus incontournables.

En 1986, quand Brian Mulroney avait recruté Norman Spector au terme d'un séjour dans les offices gouvernementaux de la Colombie-Britannique, c'était pour lui confier le dossier constitutionnel. Un an plus tard, les premiers ministres concluaient au lac Meech l'accord du même nom.

Pendant les trois années qui ont suivi, et particulièrement les six derniers mois de 1990, il avait été de toutes les stratégies. De janvier de cette année-là jusqu'à l'échec du 23 juin, Norman Spector était le haut fonctionnaire fédéral attitré au dossier, celui auquel faisaient allusion les reportages de presse lorsqu'ils citaient sans le nommer un haut placé du gouvernement chargé d'expliquer la ligne de conduite fédérale.

À ce jour, des chefs politiques comme Sharon Carstairs au Manitoba lui reprochent encore d'avoir

agi en ultime manipulateur pendant le dernier épisode du lac Meech. Des nouveaux premiers ministres, comme le néo-démocrate Michael Harkin, ne se souviennent pas non plus en bien de Norman Spector à l'époque où il avait mis le gouvernement du Crédit social de la Colombie-Britannique qu'il conseillait sur la piste de compressions budgétaires sans précédent.

Mais dans les milieux des relations fédérales-provinciales, y compris à Québec, il était surtout apprécié pour la lucidité de ses vues et sa capacité d'articuler rapidement des solutions innovatrices.

Trois mois après la débâcle de juin 1990, Brian Mulroney l'avait nommé chef de cabinet, en indiquant clairement qu'il était un homme obligé, le dossier constitutionnel allait avoir la place de choix parmi ses priorités.

Mais il s'agissait dorénavant d'une autorité diluée dans une foule d'autres responsabilités quotidiennes. Et récemment des échos des dissensions entre l'ancien pilote constitutionnel et l'équipe à la barre chez Joe Clark s'étaient multipliés alors que le bureau du premier ministre et celui du ministre se renvoyaient la balle des déboires constitutionnels

en série de l'automne.

Depuis le printemps dernier, le ministre aux Affaires constitutionnelles a d'ailleurs limogé ou écarté plusieurs candidats placés par Norman Spector, dont Gordon Smith qu'il avait choisi pour lui succéder aux relations fédérales-provinciales.

Après lui avoir proposé divers autres postes à Ottawa mais à l'écart du dossier constitutionnel, et alors Norman Spector avait déjà résolu de prendre un poste dans une université de la Colombie-Britannique, Brian Mulroney lui a offert le poste d'ambassadeur en Israël.

Son successeur Hugh Segal est également un vieux routier des débats constitutionnels. Il a été associé à la négociation constitutionnelle qui a abouti à l'entente de 1981, par le biais de son poste de bras droit du premier ministre Bill Davis.

Les changements annoncés hier ne modifient pas les attributions de Paul Tellier, le Greffier du Conseil privé, et de la sous-ministre Jocelyne Bourgon aux relations fédérales-provinciales qui demeurent les principaux hauts fonctionnaires fédéraux responsables du dossier constitutionnel.



En compagnie de Beryl Gaffney et de Geoff Scott, Sven Robinson dénonce leur expulsion, lors d'une conférence de presse à l'aéroport de Hong Kong.

Le Canada proteste contre le traitement infligé à trois députés expulsés de Chine

HONG KONG (PC) — Le Canada a protesté officiellement contre le traitement qu'ont subi trois députés canadiens, qui ont été expulsés de Chine hier après avoir rendu visite à des proches de dissidents emprisonnés. Les trois parlementaires ont affirmé avoir été enlevés et maltraités par la police chinoise.

C'est la première fois que la Chine expulse un groupe de parlementaires étrangers.

« Nous avons été kidnappés et maltraités », a déclaré M. Svend Robinson, député néo-démocrate de Colombie-Britannique, à son arrivée à Hong Kong.

Avec M. Robinson, la députée libérale de Nepean, en Ontario, Beryl Gaffney, et le conservateur Geoff Scott, de Hamilton-Wentworth, étaient en Chine pour y enquêter sur la situation des droits de la personne.

« Si c'est la façon dont on traite les droits humains devant des parlementaires... alors que Dieu vienne en aide au peuple chinois qui doit vivre sous ce régime », a déclaré M. Scott.

Les trois parlementaires ont été interpellés hier matin alors qu'ils s'apprêtaient à rencontrer des responsables chinois pour discuter de la question des droits de la personne.

Ils ont raconté avoir été malmenés dans un autobus qui les conduisait à l'aéroport de Pékin au cours de leur expulsion pour s'être « engagés dans des activités incompatibles avec leur statut en Chine », a déclaré le ministre chinois des Affaires étrangères.

À Ottawa, de hauts fonctionnaires ont protesté auprès de l'ambassadeur chinois Wen Yezhan pour le traitement fait aux députés, a indiqué un porte-parole de la ministre des Affaires extérieures Barbara McDougall.

« Je suis offensée par cet affront à l'institution du Parlement et par la façon dont on a traité des représentants démocratiquement élus du peuple canadien, a déclaré la ministre. Nous aimerions tous croire que la situation des droits humains s'améliore en Chine, mais malheureusement, ce n'est pas ce que démontrent les agissements des autorités chinoises. »

L'ambassadeur canadien à Pékin, M. Fred Bild, a protesté auprès du ministre chinois des Affaires étrangères à la suite de l'incident, au cours duquel M. Andrew Halper, un diplomate canadien qui escortait les parlementaires, a aussi été détenu.

L'interprète des députés, le Canadien Richard Lee, a également été expulsé.

M. Robinson a expliqué qu'ils avaient rendu visite aux proches des dissidents emprisonnés Wang Juntao et Chen Ziming, accusés par Pékin d'avoir orchestré les manifestations pour la démocratie sur la place Tiananmen en 1989.

Il a ajouté qu'ils avaient auparavant renoncé à leur projet de déposer une gerbe de fleurs sur la place Tiananmen, où des centaines de manifestants ont été massacrés par l'armée en juin 1989.

Ils ont compris que quelque chose n'allait pas quand ils ont quitté le Palais du peuple et qu'au lieu de se diriger vers leur hôtel, l'autobus officiel qui les transportait a changé de route pour les conduire au bureau, des visas, où une centaine de policiers les attendaient. Ils ont ensuite été conduits à l'aéroport escortés d'un convoi de 14 véhicules.

L'ambassadeur canadien Fred Bild a été convoqué au ministère chinois des Affaires étrangères où il lui a été notifié que les trois élus s'étaient engagés dans des activités incompatibles avec leur statut.

« Je n'ai connaissance d'aucune activité violant les lois chinoises à laquelle ils se seraient livrés ou aient envisagé de le faire », a toutefois affirmé M. Bild.

AVIS PUBLICS

PRENEZ AVIS que 2858-1098 QUÉBEC INC., une compagnie légalement constituée en vertu de la Loi sur les compagnies et ayant son siège social à Saint-Lambert, province de Québec, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution. DATE à Montréal, Québec, le 2 janvier 1992.

Les procureurs de la compagnie, MCCARTHY TETRAULT.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-04-004564-911

COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT PROTONOTAIRE ADJOINT DAME JAMILA DERROUICH, Partie demanderesse

MONSIEUR MAHAMED MANSOURTANI, Partie défenderesse

ASSIGNATION ORDRE est donné à MAHAMED MANSOURTANI, de comparaître au greffe de cette cour situé au 10 est, rue St-Antoine, à Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie de la déclaration en séparation de corps a été remise au greffe à l'intention de MOHAMED MANSOURTANI.

Lieu: MONTRÉAL Date: 27 décembre 1991 DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE TERREBONNE NO. 700-02-004430-915

COUR DU QUÉBEC PRÉSENT PROTONOTAIRE ADJOINTE COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

Partie demanderesse c. Partie défenderesse

ASSIGNATION ORDRE est donné à 2844-5666 QUÉBEC INC., de comparaître au greffe de cette cour situé au 400 rue Javelle, St-Jérôme, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie BREF D'ASSIGNATION, DÉCLARATION ET AVIS 119.1 C.P.C. a été remise au greffe à l'intention de 2844-5666 QUÉBEC INC.

Lieu: St-Jérôme Date: 3 janvier 1992 ROLAND ÉTHIER, GREFFIER ADJOINT.

AVIS DE DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE Dans l'affaire de la faillite de: LES INVESTISSEMENTS ROLAN P CANADA INC.

195, McNicoll Dorval, Qc

AVIS est par les présentes donné que la surséance débricie à fait cession de ses biens le 23 décembre 1991 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 13 janvier 1992 à 15h45 au bureau du syndic.

Montréal, le 6 janvier 1992 PAUL B. DAoust, syndic

5427 rue Beaulieu est (angle l'Assomption) Montréal, QC H1T 1W7 Tél.: 725-7507, Fax: 725-0131

AVIS DE DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE Dans l'affaire de la faillite de: JACQUES LAMOREUX 480, Castonguay, # 2 St-Jérôme, Qc

AVIS est par les présentes donné que le surséant débiteur a fait cession de ses biens le 23 décembre 1991 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 13 janvier 1992 à 15h00 au bureau du syndic.

Montréal, le 7 janvier 1992 PAUL B. DAoust, syndic

5427 rue Beaulieu est (angle l'Assomption) Montréal, QC H1T 1W7 Tél.: 725-7507, Fax: 725-0131

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES pour 14 h heure de Montréal

AMG 15050.F le mardi 21 janvier 1992 CLASSEUR DE TYPE LATÉRAL EN ACIER

Admissibilité: Place d'affaires au Québec Garantie de soumission: 10 000 \$

Prix du document: 25 \$ (taxes incluses)

Le document d'appel d'offres peut être consulté ou obtenu du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h à l'endroit suivant:

HYDRO-QUÉBEC FINANCES ET ADMINISTRATION Direction Services administratifs

Service Approvisionnement et Services 75, boul. René-Lévesque Ouest - 18e Étage Montréal (Québec) H2Z 1A4

Pour renseignements: (514) 289-2525

Le montant de 25 \$ est NON REMBOUR-SABLE et doit être payé sous forme de chèque ou de mandat à l'ordre d'Hydro-Québec.

La garantie de soumission devra être sous forme de chèque visé, de cautionnement fourni par une compagnie d'assurance, de lettre de crédit irrévocable ou d'obligations au porteur.

Seules les personnes physiques ou morales qui ont obtenu le document d'appel d'offres directement du bureau mentionné plus haut sont admises à soumissionner.

L'intéressé à soumissionner doit fournir son numéro de téléphone, de télécopieur ou de télécopieur lors de sa demande de document d'appel d'offres.

Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter toute soumission.

Le chef de service Approvisionnement et Services Pierre Paul Roy



Office national de l'énergie Ordonnance d'audience GH-R-1-91 AVIS D'AUDIENCE PUBLIQUE

Dans sa demande du 29 mai 1991 présentée à l'Office national de l'énergie ("l'Office") et modifiée le 27 novembre 1991, l'Association pétrolière du Canada ("APC"), inquiète des effets que les récentes décisions réglementaires de la Public Utilities Commission de la Californie pourraient avoir sur les contrats existants et proposés d'exportation de gaz canadien autorisés par l'Office, a demandé que l'Office révisé sa décision concernant la délivrance de la licence d'exportation de gaz GL-111 à l'Alberta et Southern Gas Co. Ltd. ("A&S") et que l'Office assujettisse ses autorisations d'exportation à court terme d'une condition interdisant les livraisons, dans le réseau pipeline de la Pacific Gas Transmission Company ("PGT"), de volumes de gaz canadien destinés au marché du nord de la Californie qui ne sont pas prévus dans les contrats de fourniture passés entre A&S et PGT, jusqu'à ce que la restructuration des contrats à long terme ait été exécutée et que les autorisations réglementaires requises aient été obtenues.

Les décisions de la Public Utilities Commission de l'État de la Californie des États-Unis d'Amérique risquent également d'avoir une incidence sur l'accès aux services de transport et de ventes sur les réseaux pipeliniers aux États-Unis d'Amérique et d'avoir des conséquences graves et néfastes sur l'exécution des contrats actuels de fourniture et de transport de gaz naturel dans le nord de la Californie.

L'Office a donc décidé, conformément aux articles 12, 21 et 59 de la Loi sur l'Office national de l'énergie ("la Loi"), de tenir une audience publique visant à revoir les licences GL-99 et GL-111 et sa décision GH-5-88 et d'instruire les questions suivantes:

a) les répercussions des actions et décisions de réglementation prises par l'État de Californie des États-Unis d'Amérique sur les contrats d'exportation existants et proposés de gaz canadien autorisés par l'Office en vertu des licences GL-99 et GL-111;

b) les conséquences de ces actions et décisions sur les conclusions et décisions que l'Office a rendues à l'instance GH-5-88 conformément à la méthode d'examen basée sur les conditions du marché;

c) l'opportunité d'une restructuration commerciale des contrats à long terme sur lesquels sont fondées les licences d'exportation, compte tenu de ces actions et décisions et, si une telle restructuration doit se faire, le moment le plus propice pour l'exécuter;

d) si l'Office est habilité (et dans l'affirmative, s'il est souhaitable de le faire) à assujettir toutes les autorisations d'exportation à court terme à une condition interdisant les exportations à Kingsgate (Colombie-Britannique) de volumes de gaz canadien destinés aux consommateurs dans le nord de la Californie si ces volumes ne sont pas prévus dans les contrats passés entre A&S et PGT et, dans l'affirmative, pendant combien de temps une telle condition d'interdiction devrait être en vigueur;

e) si l'accès à la capacité du gazoduc d'Alberta Natural Gas Company Ltd. ("ANG") est ou devrait être assujettit aux contrats à long terme actuels de fourniture de gaz canadien aux marchés de la Californie, compte tenu des conséquences possibles des récentes actions et décisions de réglementation prises par les États-Unis d'Amérique;

f) s'il y a lieu de modifier le tarif de l'ANG compte tenu des points soulevés au paragraphe e) ci-dessus ou de toute autre conséquence sur le transport et la vente de gaz canadien qu'auront les actions et décisions prises par les États-Unis d'Amérique et, dans l'affirmative, pendant combien de temps ces modifications tarifaires devraient être en vigueur.

L'audience commencera à 13 h le lundi 24 février 1992, dans la salle d'audience de l'Office national de l'énergie, troisième étage, 311, 6^e Avenue s.-o., Calgary (Alberta).

Les personnes qui souhaitent intervenir à l'audience doivent déposer une intervention écrite auprès du secrétaire de l'Office au plus tard le 6 janvier 1992. Le secrétaire publiera une liste des intervenants peu après.

Les personnes qui veulent seulement présenter des commentaires devraient envoyer une lettre de commentaires au secrétaire au plus tard le 3 février 1992.

L'Office a également décidé de consulter les intervenants sur l'opportunité d'adopter des mesures provisoires en attendant les conclusions de l'audience publique pour:

a) modifier immédiatement toutes les autorisations d'exportation à court terme en les assujettissant à une condition visant à interdire les livraisons à Kingsgate (Colombie-Britannique) de volumes de gaz canadien destinés aux consommateurs dans le nord de la Californie si ces volumes ne sont pas prévus dans les contrats passés entre A&S et PGT;

b) suspendre une portion quelconque du tarif de l'ANG et y substituer des dispositions qui permettraient de résoudre immédiatement les questions de l'accès aux services garanti et interruptible, l'affectation ou le courtage de la capacité et autres modalités de services de transport sur les installations d'ANG.

Les intervenants devraient déposer leurs mémoires au sujet des mesures provisoires auprès du secrétaire de l'Office et en signifier copie à l'ANG, à la APC et à tous les autres intervenants au plus tard le 13 janvier 1992. L'ANG et la APC auront jusqu'au 24 janvier 1992 pour répondre aux mémoires des autres intervenants.

Des renseignements, en français et en anglais, sur les procédures régissant l'audience (GH-R-1-91) ou sur l'ébauche révisée des Règles de pratique et de procédure de l'ONÉ régissant toutes les audiences peuvent être obtenus en écrivant au secrétaire de l'Office ou en téléphonant au Bureau de soutien de la réglementation de l'Office au (403) 292-4800 à Calgary (Alberta).

G.A. Laing Secrétaire Office national de l'énergie 311, 6^e Avenue s.-o. Calgary (Alberta) T2P 3H2 Télécopieur: (403) 292-5503

EN BREF...

Message d'amitié

CALGARY (PC) — Un groupe de presque 300 organismes communautaires de Calgary et des environs a décidé de ne pas se contenter de mots et de prendre les moyens pour faire savoir aux Québécois qu'on désire leur présence dans un Canada uni. Le groupe, appelé Comité Ensemble au Canada, a transmis cette semaine son message en anglais et en français au moyen de page et demi-page publicitaire dans 136 hebdomadaires et huit quotidiens du Québec. Ce message se lit ainsi: « Calgary offre au Québec ses meilleurs vœux pour 1992. » Puis il donne la liste des groupes et associations qui ont participé à cette campagne, dont des organisations communautaires de quartier, des associations francophones, ainsi que des clubs artistiques et athlétiques. Il termine par ces mots en gros caractères: « Un Canada uni nous tient à cœur. » Cette publicité a coûté entre 75 000 \$ et 80 000 \$. Des particuliers ont fourni l'argent, il n'y a eu aucune aide gouvernementale. « Par cette simple initiative, nous voulons serrer le Québec et tout le pays dans nos bras, tout en favorisant un climat de confiance, et dire que nous souhaitons voir les gens de ce pays travailler à demeurer unis », a déclaré le coprésident de cette démarche, Me Brian Felesky, avocat de Calgary.

Compagnons de l'Ordre du Canada

OTTAWA (PC) — La comédienne montréalaise Janine Sutto a été désignée hier compagnon de l'Ordre du Canada, avec quatre autres personnes. L'écrivain Roch Carrier, le père Marcel de la Sablonnière, le cinéaste Rock Demers et le docteur Jacques Papillon, spécialiste de la chirurgie esthétique, ont été parmi les 23 Canadiens et Canadiennes nommés officiers de l'Ordre. Parmi les 45 citoyennes et citoyens nommés membres, il y a la chanteuse Rita McNeil, le peintre Francesco Iacurto, de Québec, et la comédienne Kim Yaroshevskaya, de Verdun. C'est le gouverneur général du Canada, M. Ray Hnatyshyn, également chancelier et grand compagnon de l'Ordre, qui a annoncé ces honneurs hier.

28 000 sidéens de plus

GENÈVE (Reuter) — Le nombre de cas de sida officiellement enregistrés dans le monde a augmenté de 28 278 au dernier trimestre 1991, a annoncé hier l'Organisation mondiale de la Santé. Cela porte le total à 446 681 cas dans 163 pays. Avec 11 541 cas supplémentaires, les États-Unis sont le pays où le nombre de cas de sida a officiellement le plus augmenté. Vient ensuite la Tanzanie (6188). La France a enregistré 1018 cas de sida supplémentaires pendant la même période. Mais l'OMS estime que les cas officiellement enregistrés ne constituent qu'une partie du véritable total. Elle estime que le sida s'est développé chez environ 1,5 million de personnes, et qu'il y a neuf à 11 millions de séropositifs. Par ailleurs, le nombre de cas cumulés de choléra enregistrés depuis le 1er janvier 1991 dans le monde a dépassé le demi-million en un an, toujours selon l'OMS. Au 2 janvier 1992, ce sont 508 359 cas dont 16 761 décès qui ont été enregistrés en augmentation de 19 225 cas par rapport au précédent relevé établi au 5 décembre, souligne l'OMS. L'Amérique latine reste la région du monde la plus touchée avec le Pérou où le nombre de cas est de 297 672, dont 2829 cas mortels.



Une autre étude de C.D. Howe nie toute ressemblance entre la CEE et le Canada

Josée Boileau

COMMENT PEUT-ON citer la Communauté européenne comme modèle de fédéralisme renouvelé alors que l'Europe évolue précisément vers une centralisation accrue ?

Dans la plus récente étude que l'Institut C.D. Howe consacre à la crise constitutionnelle canadienne, et qui est lancée aujourd'hui, le politologue G. Bruce Doern s'emploie à démolir cette thèse. La fédération canadienne ne peut s'inspirer de la démarche européenne, démontre-t-il, puisque celle-ci vise une intégration que le Canada a déjà atteinte.

L'auteur veut ainsi donner réponse aux « nationalistes québécois » qui assimilerait souveraineté-association et Communauté européenne. On croirait presque à une erreur de vocabulaire quand on sait, et M. Doern lui-même le souligne, que ce sont le premier ministre Robert Bourassa et les libéraux partisans du rapport Allaire qui ont surtout vanté les mérites de l'expérience européenne.

Le chef de l'opposition Jacques Parizeau a d'ailleurs pris ses distances de l'unification en cours en Europe lors d'une entrevue qu'il accordait l'automne dernier au magazine *L'Actualité*.

Toute pro-fédéraliste soit-elle, c'est donc essentiellement aux libéraux québécois que l'étude de M. Doern s'adresse. Et son analyse est implacable. Voyez où va la CEE, elle nous ressemble de plus en plus, fait-il en se penchant sur l'histoire de l'union européenne. Il n'y a pas là d'équilibre entre souveraineté et union économique étroite, mais une abdication graduelle de la souveraineté des États au profit d'une union que nous avons déjà.

L'Europe est loin du rapatriement des pouvoirs prôné par le rapport Allaire, souligne encore l'auteur en relevant tous les aspects contradictoires du rapport des libéraux.

Reprenant l'étude déjà menée par le professeur Thomas Courchene, et que le Parti québécois avait vivement critiquée, M. Doern affirme également qu'il serait « risqué... de défaire l'union économique pour la refaire ensuite ». Quant à la souveraineté, c'est un concept en déclin. La « capacité politique » est bien plus importante de nos jours, fait-il.

En fait, si ce n'est l'idée d'inclure une charte sociale dans notre Constitution, il y a bien peu à retenir du modèle européen. L'inverse serait même plus près de la vérité, conclut M. Doern.

Cette étude est la septième que C.D. Howe publie sur les questions constitutionnelles, faisant appel à différents spécialistes canadiens et vantant toutes les mérites du fédéralisme.

M. Doern a pour sa part récemment publié un ouvrage remarqué sur les dessous des négociations de l'accord de libre-échange avec les États-Unis, *Faith and Fear: The Free Trade Story*.

Nationair accuse les dirigeants syndicaux de vouloir l'éliminer au profit de ses concurrents

Sylvain Blanchard

LE TRANSPORTEUR Nationair accuse Richard Nolan, le président de la division aérienne du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), syndicat qui représente leurs 440 agents de bord en lock-out depuis novembre, de chercher à éliminer cette compagnie.

Pourquoi ? Pour permettre à Air Canada et à Canadian International, qui éprouvent de sérieuses difficultés financières, de se débarrasser d'un concurrent gênant, et le cas échéant de souffler un peu mieux, suffisamment pour leur permettre d'offrir à leurs employés (qui forment la majorité des membres du SCFP dans le transport aérien au Canada) de meilleures conditions de travail.

Telle est la perception que Claude Lévesque, vice-président marketing, tire aujourd'hui du conflit chez Nationair, devenu à ses yeux carrément politique.

« Les dirigeants de ce syndicat s'imaginent que nous causons beaucoup de problèmes à Air Canada et à Canadian, et qu'une fois sortis de l'industrie les deux s'en porteront mieux. Pour Nolan, la compétition des transporteurs internationaux ou l'état actuel du marché n'a rien à voir avec leurs difficultés ».

« Il est donc prêt à sacrifier les employés qu'il représente chez nous

dans l'espoir de bonifier les conditions de travail de ceux, beaucoup plus nombreux, qu'il représente chez Air Canada et Canadian. Ça paraît incroyable, mais je peux le prouver ».

Il a été impossible d'obtenir la réaction du syndicat, mais on se doute bien que ces déclarations mettront le feu aux poudres, d'autant plus que Claude Lévesque ne se gêne pas pour en rajouter.

« Richard Nolan s'en va en élection cette année et je vous garantis que tous les efforts seront faits pour que, d'ici-là, nous soyons en faillite ».

Il en a pour preuve une lettre que ce dernier lui a fait parvenir il y a quelques jours, et qui exige que Nationair reprenne les négociations avant le 20 janvier, faute de quoi le syndicat menace de déclencher à la grandeur du pays une formidable campagne de boycottage des services de ce transporteur.

« Comment peut-il s'imaginer que nous allons signer un règlement avec un couteau sous la gorge ? demande Lévesque. C'est aberrant et il le sait. Mais son objectif n'est pas d'en arriver à un règlement ».

Depuis le début de ce conflit, Lévesque accuse les porte-parole syndicaux de manquer de sérieux à la table de négociation, en refusant systématiquement de comprendre que les transporteurs aériens traversent des moments difficiles, que tous se battent pour leur survie et que la

compétition dans l'industrie n'a jamais été aussi féroce.

Convaincus dans le contexte actuel d'offrir à leurs employés « le maximum », les dirigeants de Nationair sont aussi persuadés que la majorité des agents de bord en lock-out retourneraient au travail demain matin s'ils n'étaient pas victimes de la désinformation véhiculée par leur exécutif syndical.

« La preuve ? Depuis un mois, une centaine d'agents de bord ont communiqué avec nous pour reprendre du service. Et pas plus tard que cette semaine, j'ai reçu un coup de fil d'un membre de l'exécutif intéressé à revenir au boulot ».

Anticipant une grève de ses agents de bord lors de la dernière période des Fêtes, l'entreprise a mis en lock-out tous ses agents de bord le 19 novembre dernier, les remplaçant par du personnel extérieur formé depuis septembre.

Ce geste est contraire aux dispositions de la loi anti-briseur de grève au Québec, mais conforme au Code canadien des relations de travail auquel Nationair est assujéti.

Les salaires, le nombre de gérants de service en vol, l'assignation, les réaffectations d'équipages et le temps minimum de vol garanti sont au cœur de cette négociation, qui dure depuis un an.

Au seul chapitre salarial, la compagnie chiffre à 1 million \$ l'écart séparant les parties.

Hydro-Québec dénonce l'illogisme du Tribunal international de l'eau

d'après la Presse canadienne

OTTAWA — Hydro-Québec a dénoncé hier « l'illogisme » du Tribunal international de l'eau (européen) qui s'apprête à prendre position sur le projet de Grande-Baleine.

Dans une décision qui a semé la consternation au pays, le Tribunal, sis à Amsterdam, propose d'examiner simultanément le projet de Grande-Baleine dans le nord du Québec et le projet des Trois gorges en Chine.

Le vice-président Europe d'Hydro-Québec, M. Jacques Finet, interviewé depuis Bruxelles hier, a dénoncé la procédure, qu'il qualifie d'illogique. « Il est impensable de penser traiter conjointement deux dossiers majeurs comme ceux des Trois gorges en Chine et de la Baie James au cours d'une audience qui ne dépassera pas trois heures au total », a-t-il dit.

Mais un porte-parole du Tribunal, M. Arthur van Norden, a soutenu qu'au contraire, cela était raisonnable parce que les principaux défendeurs sont les mêmes dans les deux cas.

La deuxième Baie James et le projet des Trois gorges sont considérés comme les plus importants développements hydroélectriques au monde. Tous deux comportent une importante participation canadienne, a fait savoir Mme Patricia Adams, directrice de Probe International, un groupe de défense de l'environnement qui se spécialise dans les questions liées au tiers monde.

Grande-Baleine est un projet de production d'électricité de 12,6 milliards \$ qui entraînera l'inondation de 4400 kilomètres carrés de terres. Le projet des Trois gorges, qui vise la régularisation du fleuve Yang Tsé, inonderait une moins grande super-

ficie, mais déplacerait 1,2 million de personnes, a souligné Mme Adams.

Le premier ministre québécois Robert Bourassa, deux ministres fédéraux et plusieurs compagnies canadiennes sont cités comme défendeurs dans une cause qui sera entendue devant le Tribunal international de l'eau le mois prochain.

Outre M. Bourassa, le ministre de l'Environnement Pierre Paradis et la ministre de l'Énergie Lise Bacon sont nommés dans le dossier de la Baie James, de même que le ministre fédéral de l'Environnement Jean Charest et celui des Pêches Tom Siddon.

Hydro-Québec et B.C. Hydro figurent également sur la liste des défendeurs.

Hydro-Québec prend très au sérieux l'initiative du Tribunal. Tout ce qui pourrait nuire à l'image du Québec ou du Canada en Europe aura des répercussions économiques, a dit M. Finet. La société hydro-électrique a écrit aux membres du jury du Tribunal pour leur demander l'annulation des audiences du Tribunal, ou qu'elles ne portent que sur des questions qui ne font pas l'objet de procédures judiciaires en cours devant les tribunaux canadiens.

Les Indiens Cris ont intenté diverses procédures judiciaires pour tenter de bloquer le projet de Grande-Baleine.

Le Tribunal international de l'eau est financé par des gouvernements européens. Il n'a pas de pouvoir juridique, mais ses décisions reçoivent une grande publicité en Europe.

Hydro-Québec attendra la réponse du Tribunal à la lettre que lui a fait parvenir M. Finet le 19 décembre 1991 pour décider si elle participera ou non aux audiences de cet organisme.



PHOTO JACQUES NADEAU

Les Russes orthodoxes de Montréal fêtaient la Noël hier à leur église de la rue Champlain. Pour toute la communauté catholique orthodoxe, la fête de Noël est la deuxième fête religieuse en importance, après Pâques.

De Montréal à Moscou, c'est Noël !

Jean Chartier

et la Presse canadienne

UNE CENTAINE de Russes mont-réalis ont fêté la Noël orthodoxe hier à la Cathédrale Saint-Pierre et Saint-Paul de la rue Champlain, tout à côté de Radio-Canada. On compte 5100 Russes, nés dans leur pays d'origine, sur l'île de Montréal et la communauté compte au total quelque 10 000 personnes si on inclut les descendants établis à Montréal.

Un Russe né en France, M. Vladimir Slivitzky, précise que neuf tonnes d'aliments et de vêtements ont été envoyées jusqu'à maintenant par l'Union des organisations ethniques russes de Montréal, avec l'aide d'Aérolift et du consulat russe de Montréal, à destination de la Cathédrale de Saint-Petersbourg. Celle-ci s'assure de la distribution des biens sur place.

À Moscou, les Russes ont célébré hier leur premier Noël orthodoxe de l'après-communisme, avec notam-

ment la présence de 50 000 personnes à la foire organisée sur la place Rouge de Moscou.

Cette foire, organisée par la municipalité et des organisations privées, a connu son paroxysme lorsque les cloches se sont mises à retentir, accompagnées de feux d'artifice — d'une telle vigueur que la neige recouvrant les dômes de Saint-Basile est tombée.

Toutes les églises du pays ont célébré des messes solennelles pour marquer Noël, qui tombe le 7 janvier en raison de l'adoption par l'Église orthodoxe russe du calendrier julien pré-révolutionnaire. Noël était redevenu jour férié l'an dernier pour la première fois depuis la révolution communiste de 1917.

« Les temps présents ne sont pas les plus faciles, relevait un haut responsable moscovite, Victor Korotchinka, devant une foule réunie sous la neige. Mais cet exemple, le miracle de Noël que nous vivons aujourd'hui, nous aidera à surmonter

nos difficultés ».

Le patriarche Alexi II, chef de l'Église orthodoxe russe, a célébré la messe en la cathédrale Nativité du Christ, dans le nord-est de Moscou. Parmi les fidèles présents on relevait M. Eltsine, tenant à la main une chandelle.

Apparavant, le président russe avait annoncé lors d'un bal de la Noël organisé au Kremlin qu'il offrirait l'équivalent de 260 000 (52 000 \$ CAN environ) en faveur des orphelins et des handicapés.

La plupart des personnes venues sur la place s'y trouvaient surtout par curiosité, pour participer à une fête plus séculaire que religieuse pour beaucoup de ces Russes encore peu habitués à la religion.

« Nous ne savons pas comment célébrer Noël. On nous a élevés comme des athées », reconnaissait Alexandre, 39 ans, sa fille Alina de 4 ans sur les épaules. « Noël, c'est plus qu'un simple jour de congé, mais je ne saurais pas dire en quoi... »

Un projet en environnement ?

IL RESTE tout juste une semaine aux organismes intéressés à présenter un projet pour la Semaine de l'environnement, qui aura lieu entre les 1er et 7 juin prochain.

C'est en effet le 15 janvier qu'Environnement Canada cessera de recevoir des projets pour sa Semaine dont le thème sera « L'environnement, c'est l'affaire de tous ». D'autre part, les photographes de tout acabit ont jusqu'au 17 février, soit deux jours plus tard, pour inscrire leurs meilleures photos au grand concours annuel de photographie sur le thème de la nature.

Ce concours est organisé par *Franco-Vert*, le magazine de l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN). Les photographies primées feront le tour de la province et les lauréats se partageront des prix totalisant plus de 15 000 \$.

Pour conduire, qu'est-ce qui est mieux?

Une Honda ou un "chasse-neige"?

Surtout à des prix aussi bas pour 1992

Honda isigi

Montreal, 1110 rue Bleury
Tél: 879-1550

Nous étions le premier détaillant Honda à Montréal et Laval et nous demeurons les pionniers de l'épargne. C'était vrai dans le passé et ce sera vrai avec tous les modèles Honda.

HONDA
St-Rose

Laval, 266 boul. Labelle
Tél: 625-1953

ANNUAIRE DES RESSOURCES COMMUNAUTAIRES DU QUÉBEC (ARC Qc)

524 est, de Castelnau, Mtl., H2R 1R5
Tél.: (514) 270-4945 FAX: (514) 270-1144

Auteur: André Blanchard
INCROYABLE... INDISPENSABLE...

Plus de 17,000 noms, adresses et numéros de téléphones d'associations publiques, para-publiques et communautaires sis à travers tout le Québec. Du jamais vu. Le tout dans un seul volume.

Format 6 X 9, 800 pages, coût: 34,67 \$

T.P.S. no: R 123 350 654; T.V.Q.: M 10 1020 6100 0001 (MK)

Réservez le vôtre dès aujourd'hui. Envoyez votre commande à l'adresse ci-haut indiquée:

NOM: _____ PRÉNOM: _____

ADRESSE: _____

CODE POSTAL: _____ VILLE: _____

Tél: () _____ FAX: () _____

* André Blanchard est auteur de 5 éditions de l'ARC de l'Île de Montréal et une de la Montérégie.

P.S. Les numéros de T.P.S. et T.V.Q. paraîtront sur tous nos reçus.

Paiement ci-joint: _____ Facturez-moi s.v.p.: _____

Prenez la vie à deux poumons, Cessez de fumer!



L'Ontario réclame 940 millions \$ d'Ottawa

TORONTO (PC) — Aux prises avec une baisse de ses revenus fiscaux causée par la récession, l'Ontario a demandé au gouvernement fédéral une subvention de 585 millions \$ et un prêt sans intérêt de 355 millions \$ pour un total de 940 millions \$.

La province a fait cette demande en vertu d'un programme dit de stabilisation fiscale, qui n'est évoqué que sporadiquement. Une demande semblable, faite par le Québec après la récession de 1981-82, a été refusée.

Deux demandes seulement ont été agréées par Ottawa dans le passé. L'Alberta a reçu 419 millions \$ à la suite de la chute des royalties du pétrole, en 1986-87, à cause de l'effondrement des prix mondiaux. La Colombie-Britannique a reçu 174 millions \$ pour compenser la baisse des revenus fiscaux, au cours de la récession de 1981-82.

Le trésorier de l'Ontario, M. Floyd Laughren, a souligné que le gouvernement avait besoin de cet argent avant la fin de mars. Sinon, a-t-il ajouté, la province devra emprunter encore plus ou réduire ses dépenses davantage.

Le déficit de l'Ontario s'élève à un sommet jamais égalé de 9,7 milliards \$.

M. Laughren a fait remarquer que le gouvernement provincial avait déjà réduit les dépenses et reporté certains programmes, au cours des quatre derniers mois, de façon à éco-

nomiser presque 1,3 milliard \$ pour l'exercice financier actuel.

Pour le premier ministre de l'Ontario Bob Rae, il s'agit là d'un véritable test du fédéralisme. « C'est tout simplement la façon dont le système doit fonctionner, a-t-il dit. Nous avons payé notre part, au cours des années, dans le fonds de péréquation. »

M. Rae a tenu Ottawa responsable des difficultés financières de l'Ontario. La réduction des paiements de transfert du gouvernement fédéral, a-t-il noté, va coûter à la province la somme de 2 milliards \$ cette année.

L'Ontario, qui compte pour 40 % de la production économique canadienne, a perdu 260 000 emplois au cours de la récession. Un Ontarien sur 10, soit un million de personnes, reçoivent une assistance sociale.

« Nous traversons une période difficile, a souligné M. Rae. Le gouvernement canadien, notre gouvernement national, doit être présent lorsque nous en avons besoin. C'est une question fondamentale pour le fédéralisme. »

À Ottawa, M. Tom Van Dusen, porte-parole du ministre fédéral des Finances, a signalé qu'il n'existait aucune garantie que l'Ontario reçoive tout ou une partie de l'argent réclamé.

« Il semble, a-t-il cependant ajouté, que l'Ontario soit admissible à au moins une partie du montant. »

SUITES DE LA PREMIERE PAGE

◆ La Noranda

ronne les a elle-même abandonnés en cours de procès à la suite de l'arrêt rendu par la Cour d'appel du Québec dans la cause Alex Couture.

Dans cette cause, qui a amputé de façon substantielle la protection accordée par la Loi de l'environnement aux citoyens, le tribunal a statué que si une compagnie respectait les normes en vigueur, on ne pouvait la tenir en même temps responsable, comme le dit la loi, de rejeter dans l'environnement des contaminants ou de causer par ses rejets légaux des dommages au milieu naturel. En somme, la Couronne ne peut plus poursuivre pour rejet de contaminants une entreprise s'il y a des normes susceptibles de s'appliquer à ses rejets.

Les normes, dans ce nouveau contexte juridique, deviennent un véritable parapluie juridique au même titre, ajoute le juge Saint-Pierre, que les simples directives techniques entourant le fonctionnement d'un appareil.

Québec avait voulu en 1986 resserrer le contrôle des rejets de la Noranda. Au début de l'été 1987, quel-

ques semaines avant l'épisode polluant du 24 août, l'Environnement avait entériné un code de fonctionnement du système de contrôle intermittent, qui permettait à la compagnie de réduire ses émissions locales, par un arrêt partiel ou total de sa production, dès que l'évolution des conditions météorologiques permettaient d'envisager le renvoi des polluants au sol.

Dès lors que le ministre de l'Environnement, M. Clifford Lincoln, eut reconnu le bien-fondé des nouvelles règles d'opération du système, leur respect intégral par la compagnie doit être considéré comme un comportement de citoyen « raisonnable », qui fait « diligence » avec les moyens jugés acceptables qui sont à sa disposition. Le reste relève des dieux, du hasard et de l'imprévisibilité des éléments.

Avant que Québec ne se mette sérieusement à rédiger des normes, les tribunaux québécois ont souvent acquitté des entreprises parce que la loi ou les accusations étaient trop floues. Maintenant, c'est la précision extrême des règlements qui met les entreprises à l'abri des condamnations si elles peuvent faire la preuve de l'observance des normes et cela, même si le législateur avait fait de la Loi de l'environnement une véritable charte de la qualité de vie en interdisant toute atteinte, même légale, à l'intégrité des espèces vivantes, au confort et à la sécurité des humains.

Le juge Saint-Pierre précise d'autre part que le fait que Noranda ait dépassé ou non les normes n'a rien à

Une famille juive expulsée du Canada

EDMONTON (PC) — Quatre membres d'une famille israélienne vivant à Edmonton ont été expulsés du pays hier, mettant ainsi un terme à plus d'un an de pourparlers avec les représentants d'Immigration Canada.

Fihmi Matta, 41 ans, son épouse Newal et leurs fils Wassam, 16 ans, et Hussam, 10 ans, ont quitté Edmonton hier matin à bord d'un avion d'Air Canada, a indiqué le directeur du centre d'Immigration Canada d'Edmonton, Robert Ferguson.

Ils devaient arriver à Tel-Aviv dans la nuit d'hier, a dit M. Matta au moment du départ. L'homme pleurait ouvertement alors que son épouse et ses fils faisaient leurs adieux aux personnes qui les avaient accompagnés à l'aéroport.

« Je n'ai pas pu dormir la nuit dernière et ce matin, je me sens comme dans un mauvais rêve, a-t-il indiqué. J'aime encore le Canada, mais le système d'immigration a maltraité une bonne famille et nous renvoie Dieu sait où. »

M. Matta, un chrétien, a affirmé que sa famille et lui-même seront persécutés en Israël parce qu'il refuse de s'engager dans des activités qu'il décrit comme terroristes.

Sur les conseils de parents vivant à Edmonton, M. Matta est arrivé au Canada en 1990, avec sa famille. Soudain, pour une raison, il a fait une demande en vue d'obtenir le statut de réfugié.

Mais les Matta ont reçu leur ordre d'expulsion le 28 novembre, après que leurs visas de visiteur aient expiré.

Pendant de récentes audiences tenues par Immigration Canada, M. Matta s'est effondré devant des journalistes. Conduit à l'hôpital pour une possible crise cardiaque, il a reçu son congé après un examen.

Sa fille Lina, 18 ans, dont le visa de visiteur expirait en février, songe à rester à Winnipeg pendant encore une semaine avant d'aller rejoindre sa famille en Israël.

voir avec le verdict qu'il devait rendre : Noranda, dit-il, aurait pu être condamnée pour avoir mal opéré son système de réduction intermittent même en l'absence de tout dépassement. Qu'il y ait eu, le 24 août 1987, un important dépassement, ne change donc rien fondamentalement à son verdict puisque ce n'est pas de ça dont la compagnie était accusée.

Le magistrat retient finalement la thèse de la compagnie qui soutient avoir amélioré sans cesse son système de contrôle des émissions acides depuis 1976, d'avoir entretenu méticuleusement ses équipements, d'avoir maintenu en poste des techniciens compétents, d'avoir laissé toute la marge de manoeuvre nécessaire à sa direction environnementale pour stopper la production quel qu'en soit le prix et d'avoir, le 24 août 1987, pris des décisions cohérentes avec la pratique établie, même si elles se sont avérées impuissantes ce jour-là à endiguer la pollution locale.

◆ L'armée

cessus de solution pacifique et négociée », selon le communiqué.

« La Communauté européenne et ses États membres sont horrifiés et extrêmement déçus par les événements tragiques qui sont arrivés aujourd'hui et qui ont causé la mort de cinq membres de la mission d'observation en Yougoslavie », affirme le communiqué.

Aux Nations unies, le secrétaire général, Boutros Boutros-Ghali, s'est déclaré convaincu que « ce tragique incident démontre la nécessité de redoubler les efforts en cours pour ramener la paix en Yougoslavie ».

L'ambassadeur de France, Jean-Bernard Mérimée, a assuré de son côté, peu avant le début d'une réunion du Conseil de sécurité consacrée à la Yougoslavie, que les opérations de l'ONU dans ce pays se poursuivraient.

À Lisbonne, un porte-parole du ministère des Affaires étrangères a déclaré que, puisque les forces fédérales yougoslaves avaient dit ne pas avoir tiré délibérément sur les hélicoptères, le Portugal espérait que le processus de paix ne serait pas menacé.

Boutros Boutros-Ghali a annoncé lundi l'envoi immédiat de 50 observateurs militaires de l'ONU en Yougoslavie, en attendant celui des 10 000 casques bleus, lorsque la tenue du cessez-le-feu se confirmerait et que toutes les parties auraient accepté leur déploiement.

L'hélicoptère transportant les cinq observateurs tués, parmi lesquels le lieutenant de vaisseau français Jean-Loup Echeyenne, 34 ans, a explosé après avoir été touché par les tirs d'un avion yougoslave, près de Varazdin, à une cinquantaine de kilomètres au nord-est de Zagreb, près des frontières autrichienne et hongroise.

Un second hélicoptère portant les couleurs de la CEE a dû atterrir en catastrophe à Madzarevo, à une vingtaine de kilomètres au sud de Varazdin. Les trois membres d'équipage italiens et le diplomate belge qu'il transportait sont sains et saufs, a précisé le ministère italien de la Défense.

Le ministre français des Affaires étrangères, Roland Dumas, a annoncé que l'ambassadeur de France à Belgrade avait reçu pour consigne « d'élever une protestation ferme et de demander des explications au gouvernement fédéral ».

Le chef de la diplomatie italienne, Gianni de Michelis, a dénoncé une « agression criminelle contre des observateurs neutres (...) risquant gravement d'interférer avec le processus des négociations en cours ».

Réuni d'urgence hier soir, le Conseil de sécurité des Nations unies a condamné les attaques contre les deux hélicoptères de la CEE. L'ONU s'apprête à demander à 21 pays d'en-

Une autre ligne d'Hydro croule sous le verglas

BAIE-COMEAU (PC) — La tempête de verglas du début de la semaine a entraîné le bris de deux des trois lignes de transport d'énergie en provenance de Churchill Falls.

Une première ligne à 735 KV a déclaré forfait lundi matin à la suite du bris d'isolateurs. L'autre a lâché vers 14 h hier quand le fil de garde servant de parafoudre s'est effondré sur les lignes chargées.

« Le verglas a causé des dégâts comme on n'en avait pas vu depuis dix ans », a expliqué hier un porte-parole d'Hydro-Québec à Baie-Comeau, M. Jacques Bérubé.

« Un câble de 735 KV a un peu plus d'un pouce de diamètre. Une épaisseur de deux à trois pouces de verglas s'y est ajouté. De quoi porter à

presque six pouces le diamètre des fils », a-t-il précisé.

Hydro-Québec s'attendait hier à ce que les travaux de réparations soit complétés d'ici ce soir.

Les trois lignes de Churchill Falls contribuent pour un sixième à la demande totale d'électricité du réseau québécois.

La tempête de verglas a particulièrement fait des siennes dans la région nord-côtère comprise entre Baie-Trinité et Pentecôte. Quelque 1600 abonnés étaient encore privés de courant hier dans cette région.

Pour rétablir la situation, Hydro-Québec a fait appel à des équipes de monteurs de Forestville, de Baie-Comeau et même de Québec qui se sont jointes à celles de Sept-Îles.

voyer chacun deux ou trois militaires pour un contingent d'une cinquantaine d'observateurs, a-t-on ainsi appris de source proche de l'ONU.

Les pays invités à participer comprennent les cinq membres permanents du Conseil de sécurité. Le contingent de l'ONU devra s'assurer du respect du cessez-le-feu conclu jeudi dernier, le 15 du genre depuis le début des combats en Croatie en juin.

Le Conseil de sécurité s'est réuni pour rendre publique une déclaration de l'actuel président du Conseil, l'ambassadeur britannique Sir David Hannay, condamnant « cette attaque sans pitié sur un personnel civil non armé ». Le communiqué exhorte les parties yougoslaves à garantir que le personnel de l'ONU pourra jouer son rôle d'interposition. Le Conseil de sécurité appelle les belligérants à « prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir que cet acte ne reste pas impuni et que de tels incidents ne se reproduisent pas ».

◆ Médecin

sur l'interprétation des dispositions pénales a été levée », a-t-il dit.

Le fait que le médecin traitant, la direction de l'hôpital ainsi que la famille de Nancy ressentent un malaise à l'idée de répondre favorablement à la requête de la malade, justifiait amplement, selon le Dr Veilleux, le recours aux tribunaux pour fixer les bornes de la légalité dans un cas comme celui-ci.

La direction de l'Hôtel-Dieu craignait l'éventualité de poursuites si elle acquiescait à la demande de Nancy, sans avoir obtenu au préalable de garantie à l'effet qu'il ne s'agissait pas d'un acte criminel.

On cessera d'appliquer le traitement au moment précis choisi par la malade, et après s'être assuré, comme l'édicte le jugement, que celle-ci tient toujours, en toute connaissance de cause, à y mettre fin.

Le directeur de l'hôpital a indiqué aux représentants des médias qu'aucune information additionnelle ne sera divulguée quant à l'issue de ce drama, afin que soit respectée l'intimité de Nancy B.

Selon le Dr Veilleux, il est hasardeux de prévoir quel sera l'impact du cas Nancy B. et du jugement Dufour sur les malades incurables. Il soutient que la situation de Nancy peut difficilement être transposée puisque, contrairement à ce qui se produit généralement, cette dernière ne peut interrompre elle-même le traitement qu'elle maintient en vie.

Quant au président du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'hôpital, le Dr Claude Delage, il a rappelé hier que « le jugement respectait la pleine autonomie du malade ».

« C'est un jugement courageux, généreux et très moral », a renchéri le médecin traitant de la jeune femme de 25 ans, le Dr Danièle Marceau. Le juge Dufour, selon elle, a redonné à Nancy « le contrôle de son corps » et la maîtrise d'elle-même, quelles que soient les conséquences de ses choix.

Le Dr Marceau a dit apprécier le fait que le jugement ne soit pas assorti d'ordonnance à l'intention du corps médical : « Il ne force pas à poser un geste ou un non-geste, a-t-elle dit. Le jugement éclaircit les problèmes juridiques qui pourraient

se poser, a-t-elle ajouté. Il me libère (de recours juridiques) et libère tous les médecins qui pourraient se retrouver dans une situation semblable. »

Elle a par ailleurs indiqué qu'elle disposait des moyens permettant d'assurer une mort douce à sa patiente.

Nancy B., parfaitement lucide, est atteinte du syndrome de Guillain-Barré, qui la laisse paralysée des pieds jusqu'au cou. Elle survit grâce à un respirateur artificiel depuis deux ans et demi, et pourrait bien subir ce sort ingrat pendant quelques années. C'est l'automne dernier, sachant son état irréversible, qu'elle s'est adressée à la cour pour mettre fin à ses souffrances.

◆ Anjou

l'autre : « La prospérité économique passe par la souveraineté ». Demain, il donnera une conférence de presse pour dévoiler les menus détails de son programme électoral. Mais ces trois semaines de dialogue avec l'écologiste lui ont surtout confirmé la révolte des gens contre la réforme fiscale mise de l'avant par Claude Ryan. On peut parier que d'ici le jour du scrutin, Pierre Bélanger parlera davantage des taxes libérales que de l'avenir constitutionnel du Québec.

Nonobstant le discours électoral de l'un et de l'autre, l'indifférence apparaît comme un handicap incontournable. PLQ et PQ disposent d'organisations d'égale force, dont l'efficacité repose essentiellement sur la générosité du bénévolat et la ferveur du militantisme. Mais il n'est pas évident que cela suffise à secouer l'apathie. Député libéral de Viau depuis 1981, William Cusano se- conde la coordonnatrice de l'organisation, Mme Doris Martucci, déléguée par le secrétariat central du parti. Il n'écartera pas l'hypothèse que les électeurs d'Anjou souffrent d'une forme de *burning out* politique, pour avoir été soumis à des dizaines d'élections générales et partielles, aux niveaux fédéral, provincial et municipal.

Autre difficulté à laquelle font face libéraux et péquistes, c'est la gestion de leur clientèle électorale respective. Les sondages démontrent que dans la cinquantaine avancée et davantage en vieillissant, les Québécois favorisent le PLQ. Insé- cures et casaniers, les voteurs plus âgés nécessitent toutefois un encadrement et des moyens de transport efficaces. Président de l'association péquiste du comté et directeur de l'organisation électorale, Jean-Claude Saint-André connaît l'autre face du problème. C'est chez les moins de 40 ans que le PQ puise l'essentiel de ses partisans. Des électeurs actifs, qui travaillent souvent au centre-ville et qu'il faut rejoindre au cours de la journée du vote pour leur rappeler leur devoir de citoyen. Un 20 janvier de tempête risquerait donc de perturber le déroulement du vote.

Comment atteindre un fort taux de participation ? Le péquiste Saint-André était là dans Anjou en 1988 à l'élection partielle qui a permis au libéral Serge Larouche de vaincre Pauline Marois, « à cause de la faible participation », croit-il. Lors de la récente partielle de Montmorency, le taux de participation a atteint 55 % et le PQ l'a remportée par une majorité de 5000 voix.

Dans le processus de création de cette indispensable animation publique, les chefs se limiteront à un rôle accessoire. Les têtes de Robert Bourassa et Jacques Parizeau ne figurent pas sur les panneaux-réclame, non plus que sur banderoles de galeries. Et pas davantage sur les pages frontispices des dépliants. Ils sont tous deux exclus de la publicité électorale. Peut-être que le premier ministre effectuera une brève visite dans le comté, mais ce n'est pas acquis, nous confie William Cusano. Pour sa part, M. Parizeau sera ce soir même le confrencier invité du souper-causerie de la Chambre de commerce de Ville d'Anjou. Et c'est l'unique intervention prévue pour l'instant. Par contre, les figures connues du gouvernement y sont débarquées en force. Tous les jours, trois ministres différents y font du porte-à-porte.

Par-delà les considérations locales, il se pourrait bien que les facteurs déterminants émergent de la conjoncture politique provinciale. À la lecture des sondages de l'année, il faut reconnaître que le PQ jouit d'une certaine avance dans les intentions de vote. Et que le degré d'insatisfaction à l'égard du gouvernement n'a jamais été aussi élevé.

À n'en pas croire les deux organisations la victoire n'est acquise ou promise.

AVIS PUBLICS

AVIS PUBLICS HEURE DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication (2) deux jours plus tard.

Publications du lundi:
Réservations avant midi (12h) le vendredi.

Publications du mardi:
Réservation avant 16h00 le vendredi.
Pierrette Rousseau,
Tél.: 286-1200 Fax: 286-8198

Province de Québec, district de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-02-02187-913. C.S.T. Demanderesse, -vs- AURORA REPORTING LTD. Demanderesse, -vs- VINCENTO PIZZOFFERATO, PATRICIA PIZZOFFERATO, Défendues. Le 20 janvier 1992, à 11h00 de l'avant-midi, au domicile des défendeurs, au no 498, rue Antoine Forestier, en la cité Javel, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets des défendeurs, saisis en cette cause, consistant en: 1. vidéo VHS de marque JVC; 1. téléviseur 20" couleur, sans marque apparente; 1 système de son, amplificateur, table tournante, le tout intégré de marque Lloyd's et 2 boîtes de son, sans marque apparente; 620 articles de maison. CONDITIONS: ARGENT OU CHEQUE VISE. DANY TREMBLAY, huissier. ÉTUDE: JACQUES PHILIPPE & ASS., HUISSIERS, 165 rue Du Moulin, St-Eustache (Québec) J7R 2P5. (514) 91-7575, 491-7576. St-Eustache, ce 03 janvier 1992.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE TERREBONNE, COUR DU QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE), NO: 700-02-003840-916. GAËTAN BISSONNETTE, Partie demanderesse, MAURICE GUILBAULT, Partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 20 janvier 1992, à 11h00, au: 1826, ROUTE 158 EST, ST-ANTOINE, DISTRICT DE TERREBONNE, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MAURICE GUILBAULT, saisis en cette cause, consistant en: Auto Datsun Maxima, F55 9744, Oldsmobile, 98, Regency, HEX 620, etc. CONDITIONS: ARGENT OU CHEQUE VISE. DANY TREMBLAY, huissier. ÉTUDE: JACQUES PHILIPPE & ASS., HUISSIERS, 165 rue Du Moulin, St-Eustache (Québec) J7R 2P5. (514) 91-7575, 491-7576. St-Eustache, ce 03 janvier 1992.

À vous de jouer.

Un 5 à 7 à la volée.
Un 8 à 9, c'est pas volé!
En simple ou en double,
le badminton, c'est tout simple!



Province de Québec, district de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-02-026882-915. C.S.T. Demanderesse, -vs- CARLTON ROY WHITE, Défendeur. Le 23 JANVIER 1992, à 11h00 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no 775 rue MAHER, en la cité LASSALLE, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1. JVC Teller et acc.; VHS Cassis et acc.; machine à coudre; chaises; téléphone; piano; radio; bureau; répondeur Sony; classeur; Wallen; lampes de poche; bureau; bibliothèque en bois; haut-parleurs; réveil matin; calculatrice etc. CONDITIONS: ARGENT COMPANT. ÉTUDE VALADE & ASSOCIÉS, HUISSIERS, 987-7683. Montréal, LE 6 JANVIER 1992.

Province de Québec, district de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-02-040678-919. C.S.T. Demanderesse, -vs- 139823 CANADA INC., Défendues. Le 24 JANVIER 1992, à 11h00 de l'avant-midi, A LA PLACE D'AFFAIRES DE LA DÉFENDERESSE, au no 3207 rue STE-CATHERINE EST, en la cité et district de MONTRÉAL, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: Camper disque; compteur pour baignoire et acc.; machine Jaker-Poker; tabouret; tables; caisse enregistreuse; machine à liquer; système téléphonique et acc.; lecteur de cassette, égalisateur de son; amplificateur; boîte de son; TV Toshiba; enseigne lumineuse; bière assorties etc. CONDITIONS: ARGENT COMPANT. ÉTUDE VALADE & ASSOCIÉS, HUISSIERS, 987-7683. Montréal, LE 6 JANVIER 1992.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, NO: 500-12-201267-923. COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la famille/ divorce).

PRÉSENT PROTONOTAIRE ADJOINT DAME GISELDA NOEMY CHAPETON ROSALES, Partie demanderesse. SALOMON QUIRÓZ BARRERA, Partie défenderesse.

ASSIGNATION ORDRE est donné à Salomon Quirózar-Barrera de comparaitre au greffe de cette cour situé au 10 est, St-Antoine, à Montréal, salle 1.100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration de divorce a été remise au greffe à l'intention de Salomon Quirózar-Barrera. Lieu: Montréal. Date: 03 janvier 1991. MARIE-HELENE BÉUSILE.

Province de Québec, district de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-02-027431-914. FANCY PAK CO. LTD. Demanderesse, -vs- 149156 CANADA INC., Défenderesse. Le 23 JANVIER 1992, à 10h00 de l'avant-midi, A LA PLACE D'AFFAIRES DE LA DÉFENDERESSE, en la cité et district de MONTRÉAL, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: Classeurs; bureaux en bois; chaises à roulettes et pliantes; Dolly; ventilateur; tables; congélateur; réfrigérateur Speed Queen; tours Bakken Fried et acc.; lot de plateaux de cuisson; étagères à plateaux sur roulettes; poubelle en métal, etc. CONDITIONS: ARGENT COMPANT. ÉTUDE VALADE & ASSOCIÉS, HUISSIERS, 987-7683. Montréal, LE 6 JANVIER 1992.

Province de Québec, district de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-02-036654-916. C.S.T. Demanderesse, -vs- CÉRAMIQUES ARGENT PLITE, Défenderesse. Le 21 JANVIER 1992, à 10h00 de l'avant-midi, A LA PLACE D'AFFAIRES DE LA DÉFENDERESSE, au no 12435 BOUL. ARMAND BOMBARDIER, en la cité et district de MONTRÉAL, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: Une Buick Park Avenue blanc, quatre portes; Ford Esquire 350 blanc, avec boîte 26 pieds; tableaux; deux tables; chroniques; chaises bleues; lot d'outils assortis servant à la coupe et au pose de céramiques, etc.; tabouret; tables; caisse enregistreuse; machine à liquer; système téléphonique et acc.; lecteur de cassette, égalisateur de son; amplificateur; boîte de son; TV Toshiba; enseigne lumineuse; bière assorties etc. CONDITIONS: ARGENT COMPANT. ÉTUDE VALADE & ASSOCIÉS, HUISSIERS, 987-7683. Montréal, LE 6 JANVIER 1992.

Province de Québec, district de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-05-010351-91. C.S.T. Demanderesse, -vs- CÉRAMIQUES ARGENT PLITE, Défenderesse. Le 21 JANVIER 1992, à 10h00 de l'avant-midi, A LA PLACE D'AFFAIRES DE LA DÉFENDERESSE, au no 12435 BOUL. ARMAND BOMBARDIER, en la cité et district de MONTRÉAL, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: Une Buick Park Avenue blanc, quatre portes; Ford Esquire 350 blanc, avec boîte 26 pieds; tableaux; deux tables; chroniques; chaises bleues; lot d'outils assortis servant à la coupe et au pose de céramiques, etc.; tabouret; tables; caisse enregistreuse; machine à liquer; système téléphonique et acc.; lecteur de cassette, égalisateur de son; amplificateur; boîte de son; TV Toshiba; enseigne lumineuse; bière assorties etc. CONDITIONS: ARGENT COMPANT. ÉTUDE VALADE & ASSOCIÉS, HUISSIERS, 987-7683. Montréal, LE 6 JANVIER 1992.

Province de Québec, district de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-02-036654-916. C.S.T. Demanderesse, -vs- CÉRAMIQUES ARGENT PLITE, Défenderesse. Le 21 JANVIER 1992, à 10h00 de l'avant-midi, A LA PLACE D'AFFAIRES DE LA DÉFENDERESSE, au no 12435 BOUL. ARMAND BOMBARDIER, en la cité et district de MONTRÉAL, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: Une Buick Park Avenue blanc, quatre portes; Ford Esquire 350 blanc, avec boîte 26 pieds; tableaux; deux tables; chroniques; chaises bleues; lot d'outils assortis servant à la coupe et au pose de céramiques, etc.; tabouret; tables; caisse enregistreuse; machine à liquer; système téléphonique et acc.; lecteur de cassette, égalisateur de son; amplificateur; boîte de son; TV Toshiba; enseigne lumineuse; bière assorties etc. CONDITIONS: ARGENT COMPANT. ÉTUDE VALADE & ASSOCIÉS, HUISSIERS, 987-7683. Montréal, LE 6 JANVIER 1992.

Province de Québec, district de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO: 705-02-002452-910. COUR DU QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE).

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ, corporation municipale légalement constituée, ayant sa place d'affaires au 101, rue de la Plage à St-Alphonse-Rodriguez, district de Joliette, J0K 1W0.

Partie demanderesse -vs- GEORGES IAFRANCE, autrefois domicilié et résidant au 10843, rue Lausanne à Montréal Nord, district de Montréal, H1H 5S6 et, aujourd'hui domicilié à une adresse inconnue.

Partie défenderesse. PAR ORDRE DE LA COUR LE DÉFENDEUR, GEORGES IAFRANCE, est, par les présentes, requis de comparaitre, dans un délai de trente (30) jours de cette publication, personnellement ou par l'entremise de ses procureurs.

Une copie du BREF D'ASSIGNATION et de la DÉCLARATION ont été déposés au greffe de la Cour du Québec, Chambre Civile, du district de Joliette, à son intention. De plus, PRENEZ AVIS qu'à défaut par vous de signifier ou déposer votre comparution ou contestation dans lesdits délais, la demanderesse procédera à obtenir contre vous un jugement par défaut conforme aux conclusions qu'elle sollicite. VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE. Lieu: Joliette. Date: 23 décembre 1991. GREFFIER ADJOINT DE LA COUR DU QUÉBEC - CHAMBRE CIVILE.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE TERREBONNE, COUR MUNICIPALE DE ST-EUSTACHE, NO: 91-0776 VILLE DE ST-EUSTACHE, Partie demanderesse, -vs- STÉPHANE ROY, Partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 20 janvier 1992, à 11h00, au: 174, RUE DU #3, ST-EUSTACHE, DISTRICT DE TERREBONNE, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de STÉPHANE ROY, saisis en cette cause, consistant en: Auto Cavalier, noire, 2 portes, RND 486. CONDITIONS: ARGENT OU CHEQUE VISE. DANY TREMBLAY, huissier. ÉTUDE: JACQUES PHILIPPE & ASS., HUISSIERS, 165 rue Du Moulin, St-Eustache (Québec) J7R 2P5. (514) 91-7575, 491-7576. St-Eustache, ce 6 janvier 1992.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, NO: 500-02-036654-916. COUR DU QUÉBEC PRÉSENT PROTONOTAIRE ADJOINTE COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL.

Partie demanderesse c. MICHAEL J. DYMENT. Partie défenderesse.

ASSIGNATION ORDRE est donné à MICHAEL J. DYMENT, de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1 est, rue Notre-Dame, à Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours

ECONOMIE

Montréal, mercredi 8 janvier 1992

EN BREF...

Légère augmentation dans l'immobilier

Selon les statistiques publiées par la Chambre immobilière du Grand Montréal, le nombre d'unités résidentielles vendues l'année dernière a augmenté de 0,4 %, passant de 19 033 en 1990 à 19 103 en 1991. Le nombre d'inscriptions résidentielles a connu une hausse de 6,5 %. Par ailleurs, le volume des transactions des ventes résidentielles a atteint 2,1 milliards \$ en 1991, soit une augmentation de 2,2 % par rapport à 1990. Au mois de décembre, on a enregistré 38 359 inscriptions comparativement à 30 088 durant la même période l'année précédente, ce qui constitue une croissance de 21,6 %.

Hyundai produira plus à Bromont en 92

BROMONT (PC) — Hyundai augmentera très légèrement en 1992 sa fabrication d'automobiles, mais la production de l'usine de Bromont restera encore très en deçà de sa capacité de 100 000 véhicules par année. « On projette de fabriquer cette année 32 000 voitures, mais ça peut être révisé, tout dépendant du marché », indique René Paquet, directeur des ressources humaines chez Hyundai-Bromont. En 1991, Hyundai a produit 28 201 véhicules comparativement à 27 409 en 1990.

Sears licencie

CHICAGO (AP) — La société Sears, Roebuck and Co. a décidé d'éliminer 7000 emplois à la suite de l'installation d'un nouveau système de caisses enregistreuse informatisées dans le but d'améliorer les services offerts aux consommateurs.

Hausse de l'inflation dans la CEE

BRUXELLES (Reuter) — Après avoir reculé trois mois de suite, l'inflation dans la CEE a progressé à 4,8 % en rythme annuel en novembre, comparé à 4,4 % en octobre, a annoncé hier Eurostat, l'agence de statistiques communautaire. En base mensuelle, les prix ont monté de 0,4 % en novembre dont 1,7 % en Grèce. Ils avaient augmenté de 0,5 % le mois précédent, également à cause surtout de l'inflation grecque.

La NASA coupe 5000 postes

CAP CANAVERAL (AFP) — La NASA va supprimer quelque 5000 emplois sur les 25 000 que compte son programme de navette spatiale dans les cinq prochaines années, en raison de problèmes budgétaires, a-t-on appris hier. L'agence spatiale américaine, qui veut lancer des projets coûteux tels que la construction d'une base sur la Lune ou une mission vers Mars, doit être « capable de réduire des programmes comme la navette », a indiqué le nouveau directeur du Kennedy Space Center de Cap Canaveral (Floride), M. Robert Crippen. Le budget de la NASA pour 1992 s'élève à 14,3 milliards \$ US.

Coup d'oeil boursier

Montréal-XXM	
1860.24	— 4.84
TSE-300	
3512.92	— 11.85
Dow Jones	
3204.83	+ 4.70
Dollar canadien (US Cents)	
87.49	— .03
Or (New York-US\$)	
349.50	+ .20

(PC)

RÉSULTATS
Tirage du 92-01-06

JEU DES CARTES
POSITIONS
JEU 1: A 10 A D 4

ROULETTE
POSITIONS
JEU 2: 9 6 5 9 4

GRANDE ROUE
POSITIONS
JEU 3: 63 85 25

T V A, le réseau des tirages
Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

La reprise de l'économie s'essouffle

OTTAWA (CP) — Le rythme de croissance de l'économie canadienne a continué à ralentir en octobre, a annoncé hier Statistique Canada.

L'indice composite avancé, baromètre économique précurseur le plus utilisé par l'agence fédérale, a progressé de 0,6 % en octobre.

C'est une baisse par rapport aux hausses de 0,8 % et de 1 % enregistrées en septembre et en août derniers — un autre signe que la récession, qui a débuté en avril 1990, est comme une mauvaise grippe difficile à guérir.

La plupart des économistes sont d'avis que la reprise a commencé en avril 1991.

« C'est le plus faible rythme de croissance enregistré depuis sept mois », a précisé Statistique Canada.

L'indice composite comprend une dizaine de statistiques, allant de l'habitation au marché boursier, qui sont les plus sensibles aux tendances de la santé de l'économie.

L'indice a augmenté au cours de chacun des sept derniers mois, mais on observe un ralentissement du rythme.

Le taux de chômage de 10,3 % enregistré en novembre, et les récentes

fermetures de magasins semblent confirmer que la récession est encore parmi nous et qu'elle le sera encore pour quelque temps.

Statistique Canada dit que cinq des 10 éléments de l'indice composite n'ont montré que de faibles gains ou étaient inchangés en octobre.

Tandis que les consommateurs canadiens restent prudents, l'économie a quand même bénéficié d'une augmentation des exportations en octobre. L'indice précurseur a augmenté à 143,5 en octobre, en hausse par rapport au 142,7 enregistré en septembre.

Les constructeurs automobiles américains exigent l'ouverture du marché japonais

Pascal Taillandier

de l'Agence France-Presse

TOKYO — Les PDG des trois grands constructeurs automobiles américains qui accompagnent le président George Bush lors d'une visite au Japon sont arrivés à Tokyo en colère, exigeant un marché « véritablement ouvert » aux automobiles américaines.

Le ton de leurs déclarations, faites mardi soir lors d'une conférence de presse juste après l'arrivée de M. Bush à Tokyo, laissait présager des discussions animées avec les responsables du gouvernement et des constructeurs japonais.

Ils ont estimé que les promesses de concessions faites par le Japon avant la visite du président américain ne suffiraient pas et, tout en affirmant ne pas demander l'aumône, ont indiqué vouloir une baisse de 20 % sur cinq ans du déficit américain avec le Japon en matière automobile.

Les États-Unis ont enregistré un déficit de 41 milliards \$ US en 1990 avec le Japon, 75 % dû au secteur automobile (30,3 milliards \$ US).

« Nous ne leur demandons pas de nous donner quoi que ce soit. Nous leur demandons de laisser jouer la concurrence », a déclaré Robert Stempel, président de General Motors.

M. Stempel, ainsi que les pdg de Ford et de Chrysler, Harold Polling et Lee Iacocca, doivent rencontrer aujourd'hui et demain des responsables du MITI ainsi que leurs homologues japonais, parallèlement aux discussions de M. Bush avec les dirigeants japonais.

Le président américain, qui achève une tournée de 12 jours qui l'a conduit en Australie, à Singapour et en Corée du Sud, est accompagné au Japon de 21 chefs d'entreprise, un fait sans précédent qui a alarmé les Japonais.

Ces derniers jugent politiques les motifs de M. Bush, tout en promettant des concessions notamment en matière automobile pour ne pas faire de cette visite un échec. Dès son arrivée au Japon, M. Bush a demandé avec insistance un plus grand



PHOTO AP

Le président américain a profité de son passage hier au palais royal japonais, à Tokyo, pour jouer au kemari, un jeu de balle traditionnel.

accès aux marchés nippons.

« Il est grand temps que notre gouvernement confronte leur gouvernement », a explosé Lee Iacocca, l'un des critiques les plus virulents du Japon aux États-Unis.

Il a souligné que le Japon vendait 3,8 millions de véhicules par an aux États-Unis, alors que les ventes américaines au Japon s'étaient limitées à environ 15 000. « Nous n'avons aucun accès à leur marché (...) Il est temps que nous ayons accès à leur marché », a-t-il dit. « Le président (Bush) va être très ferme », a renchéri M. Stempel.

M. Iacocca a souligné que les États-Unis étaient responsables de leurs propres problèmes économiques, mais a estimé que le Japon ti-

rait avantage du fait que les marchés américains étaient ouverts. Les compagnies japonaises ont conquis 30 % du marché américain.

Le premier ministre japonais Kiichi Miyazawa a promis d'aider à développer les ventes américaines au Japon en éliminant certaines barrières non-tarifaires aux importations de voitures et de pièces détachées. Les constructeurs américains ont affirmé qu'il s'agissait de mesures symboliques qui ne résoudraient rien à long terme.

M. Stempel a cependant qualifié de « pas important » l'intention annoncée de Toyota d'ouvrir ses concessionnaires aux constructeurs américains.

L'industrie automobile japonaise, qui a déjà volontairement limité ses exportations, affirme que les constructeurs américains ne font pas assez d'efforts, contrairement aux Allemands, pour s'adapter au marché japonais (en vendant par exemple des voitures avec conduite à gauche). La partie américaine rejette arguments.

Le Montréal Trust poursuit une filiale du groupe Maxwell

LE MONTREAL TRUST a logé une poursuite de 100 millions \$ contre l'une des deux filiales canadiennes du groupe Maxwell.

Selon Me Harry Underwood, du bureau d'avocats torontois McCarthy Tétraut, qui représente le Montréal Trust dans ce dossier, la poursuite vise à contraindre la procédure de faillite adoptée par le groupe Maxwell, qui a demandé la protection de faillite en Grande-Bretagne et aux États-Unis, mais pas au Canada.

Or, en novembre 1988 le Montréal Trust a agi comme fiduciaire dans l'émission de débentures pour une valeur de 100 millions \$ sur le marché torontois par Maxwell Communication Finance Canada Ltd, dont les bureaux sont à Montréal et le siège social au Nouveau-Brunswick. Le Montréal Trust a recueilli ce montant auprès d'investisseurs pri-

vés, dont il ne veut donner maintenant ni le nombre, ni les noms.

Évidemment, l'écroulement de la société-mère et la protection de faillite aux États-Unis et en Grande-Bretagne amènent le Montréal Trust à rechercher une protection légale pour ces investisseurs qui ont acheté les débentures à Toronto. La poursuite logée en cour d'Ontario vise à obtenir les garanties désirées, d'autant plus qu'un remboursement semi-annuel d'intérêt arrive à échéance le 15 janvier prochain.

Me Underwood ne savait pas encore hier si la société poursuivie allait contester cette poursuite ou tout simplement laisser aller les choses. Mais en définitive la seule véritable réponse recherchée est la suivante : ces investisseurs pourront-ils récupérer leur argent ?

Télémedia prévoit un bouleversement de la radio

Robert Dutrisac

LE CRTC assouplira ses règles en matière de radiodiffusion, particulièrement au Canada anglais où les stations subissent la concurrence américaine et perdent du terrain, tandis qu'au Québec, l'industrie est mûre pour un bouleversement.

C'est l'opinion qu'a exprimée hier le président de Télémedia, M. James McCoubrey, au cours d'une conférence de presse en marge de l'assemblée annuelle des actionnaires de la compagnie. « Il y aura un bouleversement (shake-out) dans l'industrie de la radio au Québec », a-t-il prédit.

L'an dernier, les activités de radiodiffusion de Télémedia, qui exploite 27 stations en Ontario et au Québec, dont CKAC à Montréal, ont accusé leur première perte d'exploitation de leur histoire, a souligné M. McCoubrey, soit près de 3 millions \$, ce qui efface la performance honorable du secteur de l'édition, comptant pourtant pour 70 % du chiffre d'affaires du groupe — 215,3 millions \$ au terme de l'exercice le 31 août dernier. Télémedia, pour la deuxième année d'affilée, essayait une perte, soit 2,6 millions \$.

Au Québec, la radio subit les assauts des télédiffuseurs affamés qui ont sabré dans les prix. Des clients locaux, par exemple, qui utilisaient la radio, ont désormais accès, à des coûts similaires, à la télévision. Les stations AM, dont la programmation informative est plus chère à produire que celle de leurs consœurs FM, sont particulièrement épuisées. « L'industrie devra changer », est d'avis M. McCoubrey.

Des changements sont déjà survenus : fermetures de stations, abandon du contenu local en région pour une programmation uniforme provenant de la tête du réseau, réductions de personnel.

Les radios commencent aussi à réaliser que leur concurrence provient autant de la station adverse que de la télévision et de l'imprimé. Au cours de l'année, les grands radiodiffuseurs québécois oublieront leurs différends pour former un Bureau de commercialisation de la radio qui tentera de vendre ce médium aux grands annonceurs, a rappelé le vice-président de Télémedia, M. Claude Beaudoin.

En Ontario, ce sont les stations américaines, qui ne sont évidemment pas soumises au CRTC, qui grugent les parts de marché des stations ontariennes situées près de la frontière. M. McCoubrey a cité l'exemple du marché de Sault Ste. Marie où quatre stations canadiennes côtoient trois radios américaines : ces dernières accaparent 60 % des heures d'écoute. « Le CRTC révisé ses règlements et pourrait permettre aux radios privées de diffuser avec moins de restrictions », a-t-il signalé. En clair, ces stations pourront diffuser plus de succès du hit parade et sortir un peu plus de leurs créneaux spécialisés. Par exemple, une station que le CRTC confine au *country-western* pourrait varier sa programmation.

Après sa cure d'amaigrissement de l'an dernier, Télémedia, qui a réduit de 15 % ses effectifs, semble sur la voie du rétablissement. Au premier trimestre, clos le 30 novembre, la compagnie a quadruplé son bénéfice net qui a atteint 1,3 million \$, ou 12 cents par action, comparativement à 300 000 \$, ou 3 cents par action, l'an dernier. Les revenus consolidés de Télémedia, qui comprennent pour la première fois cette année ceux de Recipes Only Magazine, se sont chiffrés à 64,9 millions \$ par rapport à 60,3 millions \$ lors du même trimestre l'an dernier.

Repap vend une partie de son usine de Newcastle

d'après la Presse canadienne

REPAP a annoncé la vente d'une section de sa nouvelle usine de Miramichi, près de Newcastle au Nouveau-Brunswick, à une compagnie torontoise pour la somme de 112 millions \$.

La société d'investissements General Electric Capital Canada fait l'acquisition d'une chaudière de récupération chimique, qui brûle les résidus de pulpe, appelés liqueur noire, produisant certaines substan-

ces chimiques recyclables. L'installation de cogénération produit de la vapeur et 24 mégawatts d'électricité, qu'utilise l'usine Miramichi Pulp and Paper.

Repap est lourdement endettée, mais les revenus de la vente ne seront pas employés au remboursement de la dette, a fait savoir son représentant Terry McBride, hier. La transaction permettra de terminer la nouvelle usine de papier glacé de l'entreprise, au coût de 1,3 milliard \$.

ENAP
LE CARREFOUR UNIVERSITAIRE DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

SESSIONS DE PERFECTIONNEMENT OFFERTES EN JANVIER 1992

À MONTRÉAL
Le gestionnaire et son environnement politico-administratif 21-22
Philosophie managérielle « Kaisen » (Gestion de la qualité globale) 22-23
Communication orale (jour 1) 27
Le gestionnaire et son environnement juridique 30-31

À HULL
Conduite de réunion 28-29-30

Renseignements et formulaire d'inscription :
Carolle Fréjeau — Montréal — (514) 522-3641
Micheline Gauthier — Hull — (819) 771-6095

Université du Québec
École nationale d'administration publique

LA TRIBUNE À MONTRÉAL
212

DÉJEUNER-CAUSERIE DANS LE CADRE DE LA 5^e BIENNALE INTERNATIONALE DES VILLES D'HIVER

Monsieur Laurent Beaudoin
Président du Conseil et chef de la direction Bombardier inc.

Le lundi 20 janvier 1992 à 11h30
Palais des Congrès de Montréal

Allocution:
«Montréal, ville canadienne, cité internationale»
Prochain déjeuner-causerie: 4 février 1992

Madame Louise Roy
Présidente-directrice générale Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal Le Reine Elizabeth

Réervations: Ghislaine Larose
Téléphone: 288-9090
Télécopieur: 843-7320
772, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H3A 1G1

TRUST GÉNÉRAL

André Duclos, A.I.F.

Monsieur André Dusablon, vice-président-directeur général, Services aux particuliers, est heureux d'annoncer la nomination de monsieur André Duclos au poste de vice-président, Développement, région de l'Ouest. A ce titre, monsieur Duclos devient responsable de la gestion et des opérations des points de vente de la région Ouest de Trust Général.

Monsieur Duclos s'est joint à la compagnie en 1985, après avoir occupé divers postes de direction dans le secteur financier.

Membre du Groupe L'Industrielle-Alliance, Trust Général du Canada offre à sa clientèle des services professionnels personnalisés de haute qualité dans le domaine des services fiduciaires, d'intermédiation financière et de gestion de placement.

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

Les délégations arabes sont en route

DAMAS (Reuter) — Toutes les délégations arabes aux pourparlers de paix sur le Proche-Orient partiront pour Washington dans les deux jours, afin d'être prêtes à rencontrer les négociateurs israéliens la semaine prochaine, a-t-on déclaré hier au ministère syrien des Affaires étrangères.

« Après consultations entre les parties arabes aux entretiens de paix, il a été convenu que les délé-

gués arabes se rendraient à Washington dans les deux jours pour être prêts à reprendre les négociations à partir de la semaine prochaine », a-t-on ajouté.

La Syrie, le Liban et une délégation commune jordano-palestinienne avaient suspendu leur projet de voyage en signe de protestation contre la décision israélienne d'expulser 12 militants palestiniens.

Ils avaient cependant changé d'a-

vis après la condamnation lundi soir d'Israël par le conseil de sécurité de l'ONU, y compris les États-Unis. Les entretiens auraient dû commencer hier et les délégués israéliens se trouvent déjà à Washington.

Par ailleurs, le ministre jordanien des Affaires étrangères Kamel Abou Djaber a déclaré hier que les délégués palestiniens de Cisjordanie et de la bande de Gaza arriveraient aujourd'hui en Jordanie.

Rapports tendus entre Israël et les USA

Georges Deschodt

de l'Agence France-Presse

WASHINGTON (AFP) — La condamnation par Washington des expulsions de Palestiniens par Israël vise à assurer la participation arabe aux négociations de paix mais témoigne aussi d'une tension croissante entre Jérusalem et les États-Unis, alors que ceux-ci vont devoir bientôt se prononcer sur la question des garanties d'emprunts bancaires israéliens.

L'approbation par le gouvernement américain de la résolution condamnant Israël n'a pas surpris dans la mesure où les termes « condamne fermement » adoptés par le Conseil de Sécurité sont pratiquement les mêmes que ceux qu'avait employés dès vendredi le porte-parole du département d'État Richard Boucher.

Il n'en reste pas moins que ce sont les plus durs auxquels se soient ralliés les États-Unis, qui avaient déjà approuvé plusieurs résolutions déplorant les expulsions de Palestiniens des territoires occupés.

Les Palestiniens et les pays arabes ont été sensibles à ce langage

puisqu'ils étaient prêts hier à envoyer leurs délégations aux négociations bilatérales de paix avec Israël. Celles-ci, qui devaient reprendre hier à Washington, avaient été suspendues de fait par la décision des négociateurs syriens, libanais et palestiniens jordaniens de retarder leur départ pour protester contre la mesure israélienne.

Les Israéliens ont par contre exprimé leur colère. Leurs délégations, arrivées lundi à Washington, devaient cependant y rester et attendre les négociateurs arabes.

Washington semble donc avoir atteint son objectif, qui était d'éviter que la décision israélienne ne fasse dérailler un processus de paix très difficilement enclenché. L'annonce des expulsions, à quelques jours de la date convenue en décembre pour la reprise des négociations, avait particulièrement irrité les Américains.

En condamnant la décision de Jérusalem vendredi, M. Boucher avait aussi rappelé l'opposition des États-Unis aux colonies de peuplement juives en Cisjordanie et à Gaza. Or cette question va ressurgir à l'occasion de la demande d'une garantie des États-Unis pour 10 milliards \$

d'emprunts bancaires que compte faire Israël au cours des prochaines années pour financer l'immigration, notamment celle des juifs soviétiques et éthiopiens.

Le gouvernement israélien a annoncé son intention de présenter prochainement cette demande. La Maison-Blanche, qui avait difficilement obtenu le report de la requête en octobre dernier, va devoir définir sa position.

Théoriquement, la garantie ne grève pas le budget américain — ou seulement faiblement — puisqu'elle n'entraîne pas de sorties de fonds si Israël rembourse ses emprunts. En outre, et Washington a insisté sur cette condition lors d'une précédente garantie de 400 millions, les capitaux obtenus doivent être utilisés uniquement en Israël.

Mais plusieurs adversaires des garanties ont fait valoir que, dans la mesure où l'État hébreu obtient des capitaux extérieurs pour financer l'implantation des immigrants sur son propre territoire, il peut consacrer une plus grande part de ses fonds propres pour développer les colonies dans les territoires occupés.

Les socialistes français lancent leur offensive de reconquête de l'opinion

Boni de Thorhout

de l'Agence France-Presse

PARIS — La démission de Pierre Mauroy de son poste de premier secrétaire du Parti socialiste au pouvoir, annoncée par lui-même hier, constitue une première étape dans la mise en place d'une stratégie de reconquête de l'opinion, au moment où ce parti, ainsi d'ailleurs que le président de République et le premier ministre, connaissent une chute spectaculaire de leur audience politique, estiment les analystes.

Il ne fait désormais plus de doute que son successeur sera M. Laurent Fabius, ancien premier ministre et actuel président de l'Assemblée nationale, que M. Mauroy a désigné comme le meilleur candidat à ce poste.

L'arrivée de M. Fabius, 45 ans, à la tête du PS, sera entérinée demain par le comité directeur du parti. Elle a visiblement été voulue par le président François Mitterrand qui le considère comme le plus apte à réorganiser un parti socialiste déchiré par les rivalités et les luttes de clans.

Le PS est d'ores et déjà confronté à de difficiles rendez-vous politiques que sont les élections régionales de mars prochain et, surtout, les élections législatives du printemps de 1993, ce qui rend pour lui nécessaire un retour à l'union et un partage des rôles parmi les leaders socialistes.

Mais au-delà de ces échéances, le PS prépare la désignation de son candidat à la prochaine élection présidentielle, le mandat de M. Mitterrand arrivant à terme en mai 1995. M. Fabius étant chargé de relancer la machine socialiste, la question qui



Laurent Fabius

se pose est de savoir qui briguera la présidence pour le parti.

Selon les milieux politiques, le choix devrait se réduire à deux noms : ceux de l'ancien premier ministre Michel Rocard et de l'actuel président de la Commission européenne Jacques Delors. M. Mauroy, précisant que la nomination de M. Fabius n'avait suscité aucune opposition de M. Rocard, a qualifié ce dernier de « candidat virtuel » du PS pour l'élection présidentielle.

M. Delors garde néanmoins des chances et il passe pour avoir l'appui

de M. Mitterrand, alors que les rapports du président avec Michel Rocard ont toujours été à tout le moins difficiles.

Une autre hypothèse largement envisagée dans les milieux politiques est que Jacques Delors soit amené à remplacer Mme Edith Cresson à la tête du gouvernement, après les élections régionales. Le départ de Mme Cresson paraît inéluctable, mais le président de la Commission de Bruxelles n'a jamais clairement défini ses ambitions et il reste à savoir s'il acceptera le poste périlleux de premier ministre, à un an des élections générales qui risquent de tourner extrêmement mal pour le PS.

Cette volonté de cohésion et de rassemblement que marque la désignation de M. Fabius à la tête du parti devrait également se concrétiser par un plan d'action sociale et économique pour tenter de redresser à temps la situation catastrophique du chômage (près de 3 millions de sans emploi).

Le volet social constitue d'ailleurs l'ultime test pour le PS en raison non seulement de la situation de l'emploi, mais aussi à cause des revendications salariales de plus en plus pressantes dans pratiquement toutes les catégories.

M. Fabius devra aussi s'attacher à donner auprès de l'opinion une nouvelle image des socialistes, gravement atteinte par les scandales politico-financiers ainsi que par l'affaire du sang contaminé par le SIDA, dont le public a largement rendu responsables aussi bien l'administration que les instances politiques actuelles.

LES ANNONCES CLASSEES 286-1200

INDEX DES REGROUPEMENTS DES RUBRIQUES

100-199 Immobilier — Résidentiel

200-299 Immobilier — Commercial

300-399 Marchandises diverses

400-499 Offres d'emploi

500-599 Services

600-699 Véhicules automobiles

900-999 Avis

LES ANNONCES CLASSEES DU DEVOIR

Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h00

Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez avant 14h30 pour l'édition du lendemain.

Pour placer votre annonce par la poste: C.P. 6033, succ. Place d'Armes, Mtl, H2Y 3S6

NOUS ACCEPTONS

VISA

PAR TÉLÉPHONE

286-1200

101 Propriétés à vendre

AMHUSIC, bungalow, 3 chambres, 2 s/bains, 2 cuisines, salle familiale au rez-de-chaussée avec foyer, s/sol fin, grand terrain, 190 000 \$ 381-6777

BROSSARD, secteur 9, par le propriétaire, modèle split level 4 niveaux, 3 chambres, s/familiale, s/sol fini, 2 s/bains, foyer, thermo-pompe. Doit vendre 676-9366

le Bizard
Maison de ville 3 c./c., 1 1/2 s/bain, très charmante, totes bosses, 104 000 \$, privé, bien entretenu. 626-9854

LAPRAIRIE 3 chambres, meublé, situé sur le lac. 163 000 \$ Lesley Warren. 466-3922, 672-1466. MONTREAL TRUST CTR

101 Propriétés à vendre

BORD DE L'EAU, Ile de Montréal, sur rivière des Prairies à Roxboro (navigable), maison 3 chambres, terrain 6500 pi.ca Occupation limitée 199 500\$

684-5987

MONT-ROLLAND maison à pièces, dont une très grande, 2 chambres à coucher, face à un lac sur un terrain de 4200 pi.ca Demande 865-0531 161-7297-7325

PLATEAU TRIPLEX, 3 X 8 1/2 1/2 neuve, grande pièce, vue imprenable sur Mont-Royal, revenu 31475, tout var. N. Tremblay, 354-6240, Re/Mex Excellence inc. coureur

101 Propriétés à vendre

ST-ESPRIIT très bonne occasion, cottage (transf. en duplex) avec petite piscine 145 000\$

LA PLAINE s/level, 2 c.c., s/sol semi fini, foyer, garage, paysager 105 000\$ 1-839-7597

ST-MALAMBERT: 3 chambres. Près de tout un prix superbe Lesley Warren. 466-3922, 672-1466. MONTREAL TRUST CTR

103 Condominiums Co-propriétés

RECHERCHE FEMME COPROP. Femme prop. d'une maison à Laval, avec garage, grand terrain fleuri, thermopompe, dans quartier tranquille, très bon invest. pour 60 000\$ 689-1662 ou 689-8357 après 17h

ST-LEONARD Beau grand 5 1/2, impeccable, beaucoup de commodités 2 s/bains, proximité des centres commerciaux, une vraie maison, tout var. Prix discutable, 163 000\$ 727-7567, 353-1382

105 Propriétés à revenus

AMHUSIC, Henri-Bourassa phase III 1/2 pi. 5 magasins. M. Vaccaro. 494-4443 Imm. Apex

120 Laurentides

MAISON DE REVE 1 h. de Montréal 20 min. Sud St-Jovite

POSS. BALANCE DE VENTE PAR PROPRIETAIRES 100X210, adhésif, arbres matures, gr. patio, piscine creusée 18X36, garage chauffé 18X36, entrée pavée, carport, entrée, jardin. Air, lav. 80 000\$ nég. FAUT VOIR! 514-335-4471

VAL-MORIN

Dom. Trudeau, chalet suisse 4 c.c. 2 s/b, foyer, plac. ar., meublé 164 900\$ 666-6611, 1-229-3880

121 Cantons de l'Est

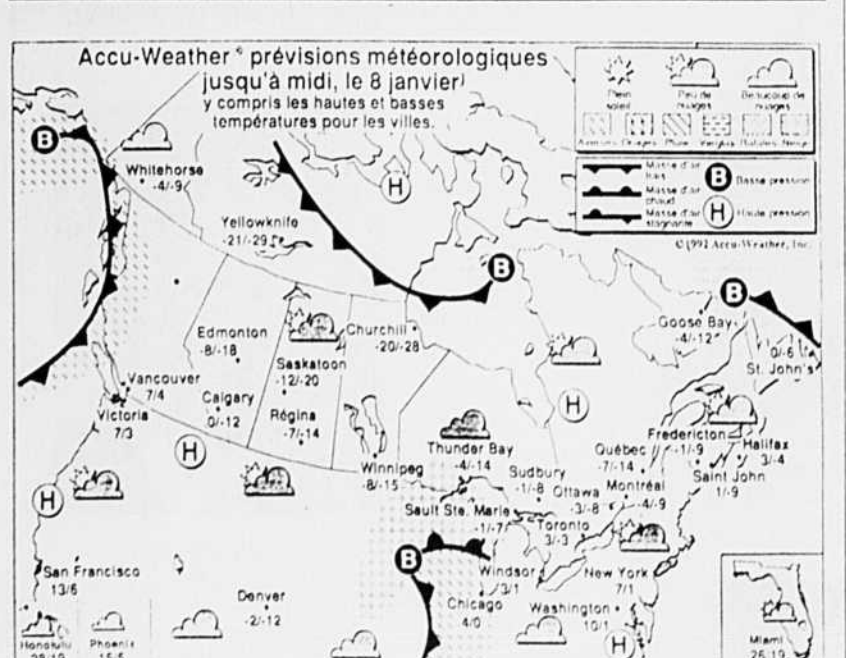
COATCOOK, 4 logements, rénové en 90, briques 220 000\$ négociable Revenu 1200\$/mois Par propriétaire 819-849-9474

LAC-BEAU-MAIRIE INVERNESS Égale copropriété de style aisé, dans zone ensemble résidentiel 1100 pi.ca, plus terrasse, 2 c.c., 1 s/bain, 5 appareils ménagers, foyer, grands rangements, tous services incluant 2 piscines, marina, tennis, entretien extérieur. Copropriétaires soigneux, confort, sécurité, tranquillité. A moins de 30 minutes de 6 centres de ski, golf en développement en annexe. Loisirs 4 saisons. Libre immédiatement. Prix 125 000\$. Sur rendez-vous. 987-3838, soir: 388-2704.

PENSEZ A NOS

2300 Avenue du Commerce, Montréal (Mtl) 1161-6955

LA METEO



Situation générale: Un dégelage s'est amorcé sur l'Abitibi et s'est propagé vers les régions de l'ouest. La basse Côte-Nord passera une bonne partie de la journée sous une faible neige.

Le beau temps durera à peine vingt-quatre heures. Les nuages ramèneront de la faible neige en provenance de l'ouest.

Jeu. soir, la neige aura atteint le bas St-Laurent. Les accumulations seront faibles.

MONTREAL

Ensoleillé avec passages nuageux. Max. -8 Min. -12. Jeu. faibles nuages. LEVER DU SOLEIL 7 h 33 COUCHER: 16 h 28

QUEBEC

Régions d'Abitibi-Témiscamingue: ensoleillé avec passages nuageux. Ennuageant en soirée. Max. -12 Min. -19. Jeu. faibles nuages. Réservoirs Cabonga et Gouin: ensoleillé avec passages nuageux. Max. -14 Min. -22. Jeu. faibles nuages. Pontiac-Gatineau et Lièvre, Laurentides: ensoleillé avec passages nuageux. Max. -10 Min. -15. Jeu. faibles nuages. Hull: ensoleillé avec passages nuageux. Max. -8 Min. -12. Jeu. faibles nuages. Trois-Rivières et Drummondville, Québec: ensoleillé

avec passages nuageux. Max. -10 Min. -16. Vents de 15 à 30 km/h en matinée. Jeu. ennuageant suivi d'une faible neige.

Estrie-Beauce: possibilité de chutes de neige en matinée. Dégelage par la suite. Max. -10 Min. -17. Probabilité de précipitations: 40 %. Jeu. ennuageant suivi d'une faible neige.

Lac-St-Jean, Saguenay, La Tuque, Réserve des Laurentides: ensoleillé avec passages nuageux. Max. -12 Min. -22. Vents de 20 à 40 km/h en matinée. Jeu. ennuageant suivi d'une faible neige.

Charlevoix et Rivière-du-Loup: dégelage en matinée. Max. -10 Min. -18. Vents de 20 à 40 km/h. Jeu. ennuageant suivi d'une faible neige tard en après-midi.

Rimouski-Matapédia, Ste-Anne-des-Monts et Parc de la Gaspésie: nuageux avec possibilité de chutes de neige et poudrière. Max. -8 Min. -18. Vents d'ouest à nord-ouest de 40 à 60 km/h. Jeu. ensoleillé en matinée. Ennuageant en après-midi.

Gaspé et Parc Forillon: nuageux avec éclaircies et possibilité de chutes de neige. Max. -6 Min. -15. Vents d'ouest à nord-ouest de 30 à 50 km/h et poudrière par endroits. Probabilité de précipitations: 40 %. Jeu. ensoleillé avec passages nuageux.

Source: Environnement Canada

121 Cantons de l'Est

MEMPHREMAGOG MEMPHRE CLUB PHASE I

Haut de gamme, condo, vendre ou louer semaine-mois. Vue sur le lac et Magog. Capacité de 8 personnes, 7 pièces, 2 s/bains, mezzanine, stationnement pour chaloupe, remise. Piscine, tennis, plage privée, tout meublé de luxe. Entretien tranquille et paisible. Financement à 9%. Spécial fiscal pour intéressés(e)s.

418-486-7859

09-01-92

121 Cantons de l'Est

CANTONS DE L'EST

Près de Magog, site enchanteur, domaine superbe de 36 acres pour ceux qui raffolent de l'équitation. Vénégé pour chevaux, écurie, équipement complet. Remise à voitures. Maison de style, piscine intérieure, garage double.

1-819-346-0945 ou 1-819-876-5842

PRE-BROMONT, maison brique/bois, 28 X 50, garage 20 X 28, 1 ou 2 acres disponibles. 5 c.c., s/sol fini, bar et chambre froide. Échangeable pour maison en Floride. Visite sur appels. Cause déjà autre propriété. Faut voir (514)539-4840

ST-PAUL D'ABBOTSFORD, maison style québécois en brique, 4 c.c., 2 s/bain, sous-sol fini, etc. Très beau tenement. Quartier résidentiel. Prix 97 000\$. 1-379-7330

160 Appartements-logements à louer

AMHUSIC Bas duplex, 7 pièces, chauffé, fraix peint, près métro, rue tranquille, cuisine/évier, lav/séch, garage, stat. ext., jardin 825\$/mois. Libre 275-5272

AMHUSIC, 5 1/2, haut duplex, libre, à 3 min du métro, 500\$, 493-4847

BEAU 5 1/2 neuve, 2 c.c. Métro Jean-Toussaint 615 S Daponte maintenant 279-1373

C.D.N. Lacombe, haut duplex, 6 1/2, fraix peint, chauffé, eau chaude, 875 \$/mois. Libre 879-1030

C.D.N., 3 1/2 ou chambre meublé, propre, autobus, tranquille 738-5728

CENTRE-VILLE 3 1/2, dispo. imm. immeuble prestigieux, piscine, volet, stat. 1255\$/mois 849-0639

CENTRE-VILLE 1 1/2, poêle, frigo, chauffé, écurie, 4465 275-9128

CHEMIN STE-CATHERINE Superbe haut duplex, grand 7 1/2, 4 ch. à c avec garage chauffé. Près Hôpital Ste-June, Collège Brébeuf et Université de Montréal. Chauffé, poêle et réfrigérateur.

1255\$/mois. Libre immédiatement 737-7554, demandez Pamela Beaudin.

COOP D'HABITATION

Guy/St-Jacques, Libre 1er février 3e ét., près métro, eau chaude, 1 s/bain, planchers bois 4905. (Stationnement, +105/mois). 934-3114

LE ROULEQUE

Tradition, distinction, U de M., ED-MONTPETIT Superbes 4 1/2 et 3 1/2, meublé. A partir de 245\$/sem. 735-7528, 273-2752, 343-5973

LUXUEUX 4 1/2 RÉNOVÉ 2090-A ST-ANDRÉ

Entre Sherbrooke/Ontario, 3e étage, puits lumière, terrasse privée, entrée lux. bch., 500\$/mois 528-1144

MÉTRO CRÉMAZIE: 7 1/2 s/bain, garage, basiers, 790\$, 4 1/2, cuisine/frigo, 390\$, Libre 382-9216

OUTRE-MONT De l'Épée/Bernard 4 1/2, sous location. Cuisine, frigo, stores, meubles de base. 670 \$ 277-8323

OUTRE-MONT Superbe duplex à louer pour diplôme ou ex-c. d. f. Garage double et stat. ar., pour plusieurs autos. Près Stanislas, Brébeuf et Universités. Terrain superbe. BAS: 7 1/2 + s. f. 3 s/bains 2200\$ (2750 \$ meublé). HAUT: 7 1/2 + s. f. 1650 \$ 276-6270 276-6676

OUTRE-MONT, 95 McLeod coin boul. St-Joseph. Grand 4 1/2, près Laurier, occup. imm. ou plus tard. M. Hamel

PAPINEAU/LAURIER, 4 1/2, 5 1/2, 455\$, 535\$, chauffé et non-chauffé. Dernier mois gratuit. 626-7089

PLATEAU, rue Dorion, 5 1/2, 1er, rénové, entrée en bch., 700\$ 526-8148

160 Appartements-logements à louer

QUEEN MARY, près Marie-de-France, 4 1/2, 5 1/2, chauffé, bail flexible, libre, 341-4148, 342-0443

164 Condominiums à louer

CONDO spacieux sur 2 étages, canal Lachine, foyer, 2 places stationnement intérieur. 1300\$/mois

354-5326

L'HÉRITAGE de l'île Paton, condominium de luxe, 2 chambres, 2 s/bains, vue sur fleuve, club sportif avec piscine, 2 garages, 1600\$, 728-3075

175 Maisons de campagne à louer

LUXUEUX CONDO avec vue du parc Lafontaine, Mt-Royal et centre-ville. Cuisine et s/bains ultra-modernes, 2 chambres, garage, sécurisé 24h. Maro 737-9311, 526-1864

165 Propriétés à louer

A VOIRI C.D.N. Cottage luxueux 9 pièces, 4 chambres à coucher, idéal pour bureaux professionnels, meublé ou non.

768-0261 342-1310

BORD de l'eau, Chomedey, st. Calimien, 3 étages 3 c.c., mezz., 2 foyers, gar., verrières Libre 1500\$ 682-5247

ST-LAMBERT 4 chambres, foyer, maison du village. A louer 1200 \$/mois. Lesley Warren. 466-3920, 672-1466. MONTREAL TRUST CTR

VOIEUX-QUEBEC rue Couillard Semi-dé, 4 étages, 2 c.c., meublé, chauffé Libre 1,100\$/mois (418) 694-1497

170 Hors-frontière à louer

FRANCE près MONTPELLIER Région vignobles, près Méditerranée, maison meublée à louer, 3 ch. c., terrasse, jardin 514-842-3034

PARIS, 9e.

Bien appartement meublé, clair, calme, près Seine Libre 1er fév. 7000\$/mois 514-842-3034

DECES

CHAGNON, JEAN-CHRISTOPHE A l'âge de 90 ans et 11 mois, est décédé à Ste-Agathe des Monts, le 6 janvier 1992, M. Jean-Christophe Chagnon, Ingénieur.

Une part importante de sa carrière d'ingénieur s'est déroulée à la direction générale des eaux du Ministère des richesses naturelles du Québec.

Il laisse dans le deuil, son épouse Dame Jacqueline Desautels, quatre de ses enfants: Lucie (épouse de Gérard Tremblay), Lise (épouse de Paul Imbeault), Jean (épouse de Jacqueline Tremblay), Mireille (épouse de Luc Brisson).

Il laisse également dans le deuil 13 petits-enfants, et 12 arrière-petits-enfants.

Une brève exposition du corps aura lieu vendredi le 10 janvier 1992 à 12:30 heures, au salon Urgel Bourgeois Ltée, du 3340, boul. Concorde à Duvrigny, Ville de Laval.

Il y aura ensuite une cérémonie funéraire en l'église St-Sylvain à 14 heures, site au 750 boul. St-

Sylvain, Ville de Laval. Parents et amis qui le souhaitent pourront faire à Centre-Ida un don tenant lieu de fleurs.

THÉRIAULT, OSCAR A l'Hôpital Legardeur de Repentigny, le 6 janvier 1992, à l'âge de 85 ans, est décédé, M. Oscar Thériault, sa belle-fille Ginette Tremblay, sa belle-fille Isabelle et Julie ainsi que ses sœurs et son frère Gabrielle Bergeron, Blandine Gauthier, Thérèse Lévesque (Robert Lévesque), Roland Thériault ainsi que ses neveux et nièces.

Le défunt ne sera pas exposé, mais la famille recevra les condoléances à l'église, 1 heure avant le service. Les funérailles auront lieu jeudi le 9 courant, le convoi funéraire partira de l'église de la Purification où le service sera célébré à 11 heures. Et de là au cimetière Repas St-François. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Encadrez votre annonce classée

286-1200

350 Animaux

Perroquets Importation AZ et élevage

Amazona de parir de 450\$, 29 espèces de perroquets sur place: Macaw, Coccyz, Amazona, Lorie et autres pattoles, etc.

L'ACTUALITE INTERNATIONALE

LE MONDE EN BREF

Droit de séjour aux réfugiés juifs

BONN (AFP) — L'Allemagne a décidé d'accorder un droit de séjour illimité aux réfugiés juifs originaires des anciennes républiques soviétiques qui affluent sur son territoire depuis deux ans, a-t-on appris hier auprès du gouvernement. Le gouvernement du chancelier Helmut Kohl a ainsi mis un terme à une polémique engagée depuis plusieurs mois à Berlin avec quelque 270 refuzniks menacés d'expulsion vers Israël.

Rébellion des Touaregs

NIAMEY (Reuter) — Le Niger semble avoir finalement admis qu'il est confronté à une rébellion armée organisée de la part des séparatistes Touaregs du nord du pays. Le ministre nigérien de l'Intérieur, Mohamed Moussa, a déclaré lundi soir à la radio nigérienne qu'il avait été contacté par le Front de libération de l'Air et de l'Azawak (FLAA). En dépit d'un nombre croissant de raids touaregs, le gouvernement de Niamey ne parlait jusqu'à présent que de « bandits » sans programme politique. Un million de Touaregs, environ, vivent dans les régions de l'Air et de l'Azawak, dans l'extrême-nord nigérien. La guérilla touareg est encore plus active au Mali voisin.

La veuve d'Hodja jugée

TIRANA (Reuter) — Vingt anciens dirigeants communistes albanais, dont Nexmija Hodja, veuve de l'ancien dictateur stalinien Enver Hodja, vont passer en jugement pour corruption devant un tribunal militaire dans environ un mois, a-t-on appris hier de source judiciaire. Les vingt sont accusés de détournement de deniers publics, notamment de devises, à des fins personnelles alors que la plus grande partie des trois millions d'Albanais souffraient du plus grand dénuement. L'enquête sur leurs méfaits a commencé en juillet dernier et s'est achevée il y a quelques jours sous la pression des partis politiques non communistes qui accusaient les socialistes (ex-communistes) encore au pouvoir de faire traîner les investigations.

L'avortement en Pologne

VARSOVIE (Reuter) — La médiatrice polonaise, Ewa Letowska, a dénoncé hier une décision du corps médical de modifier son code de déontologie afin de ne plus autoriser les avortements que si la vie de la mère est en danger ou si la grossesse résulte d'un viol, rapporte l'agence PAP. Aux termes du nouveau code, qui doit entrer en vigueur en mai, les médecins effectuant des avortements pourraient être interdits de pratique par l'association des médecins mais auraient la faculté de faire appel de cette décision devant la Cour suprême. Ewa Letowska a déclaré qu'une association n'avait pas le droit de mettre en place un tel code, en infraction à la loi polonaise autorisant les interruptions de grossesse. En mai dernier, un projet de loi soutenu par l'Eglise catholique, prévoyant des peines de prison pour les médecins pratiquant des avortements, a été rejeté par la Diète, alors dominée par les communistes.

Arrestation d'un néo-nazi

VIENNE (Reuter) — La police autrichienne a arrêté hier un néo-nazi autrichien qui avait fait l'apologie d'Adolf Hitler et prôné l'expulsion des juifs d'Autriche et d'Allemagne. Gottfried Kessel, 33 ans, avait tenu ces propos lors d'interviews le mois dernier avec la chaîne de télévision américaine ABC et le réseau européen Télé 5, a-t-on appris de source proche du ministère de la Justice. Il avait notamment déclaré que Hitler était « l'un des plus grands hommes de l'Histoire allemande, au moins du XXe siècle ». Il avait aussi affirmé que l'Holocauste nazi, qui a coûté la vie à des millions de juifs, était un mythe. Selon lui, il y a bien eu des camps de concentration, mais pas de génocide. Il aurait également dit qu'il comptait reformer un parti nazi. Une loi autrichienne de 1945 interdit la renaissance du parti national-socialiste ou d'organisations fascistes.

Des vivres aux Kurdes

WASHINGTON (Reuter) — Des hélicoptères de l'armée américaine ont acheminé près de 12 tonnes de vivres et de fournitures diverses auprès des Kurdes du nord de l'Irak au cours d'une opération d'urgence provoquée par de fortes chutes de neige, a annoncé hier le département d'Etat. L'opération, effectuée par des hélicoptères de transport UH-1 basés en Turquie, a commencé vendredi et se poursuivra cette semaine jusqu'à ce que les routes puissent être dégagées et utilisées par les équipes humanitaires de l'ONU venant en aide aux Kurdes.

Les rebelles géorgiens veulent ramener Gamsakhourdia d'Arménie et le juger

d'après Reuter

LE PRÉSIDENT géorgien Zviad Gamsakhourdia n'a pas obtenu l'asile en Arménie, mais il ne sera pas forcé à quitter le territoire, a déclaré hier le ministre arménien des Affaires étrangères Raffi Hovannissian, en visite aux États-Unis.

Après deux semaines de sanglants affrontements entre ses partisans et ses adversaires, Zviad Gamsakhourdia s'est enfui lundi de Tbilissi et a gagné la ville frontalière arménienne d'Idjevan, escorté par 120 partisans en armes.

« Il est là en attendant notre médiation. Nous espérons que les Géorgiens décideront du sort de leur président élu », a dit le ministre.

Il a ajouté qu'il avait discuté de la situation en Géorgie avec le secrétaire d'Etat américain James Baker et que ce dernier était satisfait de la position arménienne. Raffi Hovannissian a par ailleurs déclaré que les États-Unis et l'Arménie établiraient sous peu des relations diplomatiques complètes.

Selon le ministre géorgien de la Défense en exercice, Levan Charchenidze, cité par l'agence géorgienne Yprinda, les Arméniens et les rebelles qui ont chassé Zviad Gam-

sakhourdia ont décidé que celui-ci pourrait rester en Arménie pour le moment, mais que ses fidèles seraient désarmés et renvoyés en Géorgie.

Un journaliste présent à Idjevan a rapporté que les rebelles avaient regagné Tbilissi à l'issue de discussions avec les autorités arméniennes. Un représentant de Zviad Gamsakhourdia, qui devait y participer, n'est pas venu à la réunion.

Selon le journaliste, un porte-parole des rebelles, Georgy Changue-laya, a déclaré que Zviad Gamsakhourdia était « un criminel d'Etat qui doit être renvoyé (en Géorgie) pour y être jugé ».

« Si un pays accorde asile à Gamsakhourdia, nous demanderons son extradition en tant que criminel d'Etat », avait pour sa part dit à la radio Jaba Iosseliani, chef des Mkhedriani (Cavaliers), une des deux forces qui, avec la Garde nationale, ont renversé le président. « Il doit comparaître devant un tribunal pour rendre compte de ses actes contre le peuple », avait-il ajouté.

« Il doit être ramené », avait déclaré lundi soir le chef du Parti national démocratique (PND), Georgi Tchantouria. Il a accusé les hommes de Gamsakhourdia d'avoir tué et tor-

turé des prisonniers dans les sous-sols du Parlement, où le président déchu et ses partisans ont soutenu deux semaines de siège.

« Beaucoup de gens ont été exécutés dans le bunker du gouvernement », a-t-il dit. « Nous ne savons pas combien, mais nous trouverons ».

La télévision géorgienne a diffusé des images du Parlement après sa capture par la Garde nationale. On y voit des couloirs sombres, des menottes accrochées à des tuyaux et du matériel utilisé, a-t-elle dit, pour infliger des chocs électriques.

Mais Tengiz Sigua, pressenti par les vainqueurs pour devenir premier ministre d'un gouvernement provisoire, a lancé un appel à l'unité. « Il ne doit pas y avoir de vendetta », a-t-il dit dans un message à la nation. « Il faut nous unir dans le processus de reconstruction politique », a-t-il ajouté.

Les adversaires de Zviad Gamsakhourdia ne semblent pas encore savoir comment le remplacer. Le Conseil militaire, formé par la Garde nationale et les Mkhedriani, doit remettre le pouvoir au gouvernement provisoire de Tengiz Sigua.

« Nous avons gagné militairement. Les militaires remettront bientôt le pouvoir à un gouvernement civil pro-

La tension croît dans l'ancienne Armée rouge

Paola Messana

de l'Agence France-Presse

MOSCOU — Les exigences ukrainiennes de contrôler la flotte de la mer Noire et les autres moyens militaires de l'ancienne Armée rouge sur son territoire rendent encore plus précaires les fragiles compromis de Minsk entre les onze États membres de la CEI et des divergences apparaissent au sommet de la hiérarchie militaire de l'ancienne Union soviétique.

« Nous ne mesurons pas encore l'étendue des problèmes, ou plutôt l'étendue du désastre, qui seront déclenchés par la division des forces armées », commentait hier le quotidien conservateur *Sovietskaïa Rossiia*.

« L'armée est un mécanisme complexe et délicat », ajoutait l'organe de l'ancienne armée rouge *Krasnaïa Zvezda* (l'Étoile rouge), mettant en garde « contre la précipitation et la hâte qui peuvent être utiles dans d'autres domaines mais sont très dangereuses dans le maniement des questions de défense ».

Le quotidien publie des lettres d'officiers soulignant que seule l'unité des forces armées peut assurer la stabilité de l'ancienne Union soviétique.

« Le prochain pas pourrait conduire à une confrontation entre des groupes de militaires et mener à des guerres civiles sanglantes comme celles qui ravagent déjà le Caucase et la Moldavie », lit-on dans une de ces lettres.

La division de l'armée et des cercles supérieurs de la hiérarchie militaire est déjà dans les faits. Un nombre croissant d'officiers contestent les mesures prises par le gou-

vernement ukrainien, qui a appelé les troupes basées en Ukraine à prêter serment aux autorités de Kiev et entend s'emparer de pièces maîtresses de l'ancienne armée soviétique stationnées sur son territoire.

Le conseil militaire de la flotte de la mer Noire a ainsi appelé lundi tous les officiers et soldats de l'ex-armée soviétique servant en Ukraine à refuser de prêter serment à la direction de la république et à refuser de « reconnaître la légalité des décisions du gouvernement ukrainien ».

Le ministre de la Défense ukrainien, le général Constantin Morozov, assure que l'Ukraine est une « puissance maritime » et revendique le contrôle de tous les navires stationnés en mer Noire et non équipés de têtes nucléaires. En revanche pour

le maréchal Evgueni Chapochnikov, commandant en chef des forces armées de la CEI, toute la flotte de la mer Noire fait partie des forces stratégiques quel que soit l'armement de ses bâtiments, et le « flanc sud » de la CEI risque d'être complètement déséquilibré si l'Ukraine impose ses vues.

Aucune information n'a filtré sur les résultats des négociations menées ces jours derniers par le maréchal Chapochnikov en Moldavie et en Ukraine. L'agence TASS s'est contentée d'annoncer hier que le maréchal devait se rendre à nouveau en Moldavie le 9 janvier pour discuter avec la direction du passage sous contrôle moldave des unités de l'ex-armée soviétique situées sur le territoire de la Moldavie.

Gorbatchev pourrait faire l'objet d'une enquête

MOSCOU (Reuter) — L'ex-président soviétique Mikhaïl Gorbatchev pourrait faire l'objet d'une enquête concernant la surveillance par le KGB d'adversaires politiques, écrit un quotidien russe cité hier par l'agence Tass.

Le KGB a fouillé dans les vies publiques et privées de l'actuel président russe, Boris Eltsine, et de parlementaires, affirme *Rabotchaïa Tribouna*.

Des notes de la main de Mikhaïl Gorbatchev, en marge de rapports les concernant, montrent que l'ancien chef de l'État a reçu ces documents, ajoute le journal.

Ces rapports ont été confisqués à l'ancien chef d'état-major de la pré-

sidence, Valéry Boldine, qui a participé à la tentative de putsch contre Mikhaïl Gorbatchev en août 1991.

« Le Parquet russe considère qu'il y a matière à ouvrir une enquête », rapporte *Rabotchaïa Tribouna*. « Il y a un article dans le code pénal de la fédération russe qui prévoit de punir l'abus de pouvoir, y compris par l'emprisonnement ».

Le journal conclut cependant que Mikhaïl Gorbatchev, qui a démissionné le 25 décembre, n'a pas utilisé les renseignements obtenus illégalement.

Ces informations, impossibles à confirmer dans l'immédiat, sont tombées le jour de la fête de Noël orthodoxe, pour la première fois jour férié depuis la révolution de 1917.

Des milliers de Moscovites ont afflué dans les Églises. Boris Eltsine, qui a rétabli la tradition, a assisté à un service religieux dans une cathédrale de Moscou.

Journalistes brutalisés

PORT-AU-PRINCE (AFP) — Deux journalistes dont un photographe de l'AFP, ont été brutalisés, hier, par des manifestants néo-duvaliéristes lors d'une manifestation organisée à Port-au-Prince par un responsable politique haïtien, M. Daniel Narcisse (Liaison des Forces Démocratiques). Cette manifestation, qui a rassemblé quelques centaines de personnes, avait été organisée pour protester contre un éventuel retour au pouvoir du président renversé Jean-Bertrand Aristide. MM. Evens Gabriel, correspondant de la radio haïtienne de Miami, WKAT, et Thony Bélizaire, photographe du bureau de l'AFP à Port-au-Prince, ont été pris à partie et ont reçu des coups de la part de deux manifestants néo-duvaliéristes, furieux d'avoir été photographiés.

visoire. Mais il n'y a pas de raison pour que nous précipitions des élections », a déclaré Georgi Tchantouria. Lors des dernières élections, en mai 1991, Gamsakhourdia avait été élu avec 87 % des voix.

Le retour d'Édouard Chevardnadze, ancien chef du Parti communiste géorgien et ex-ministre soviétique des Affaires étrangères, a été évoqué.

Le chef de la famille royale géorgienne en exil, Jorge Bagration de Mukhrani, qui vit en Espagne, s'est déclaré prêt, lui, à revenir en Géorgie en tant que monarque constitutionnel.

Un retour de Zviad Gamsakhourdia paraît en tout cas exclu. « Je pense, personnellement, que c'est hors de question », a dit le colonel Vassili Beltchenko, collaborateur du commandant de l'ex-armée rouge en Transcaucasie.

La situation est restée tendue, hier, à Tbilissi, où huit hommes armés, la tête couverte d'un passe-montagne noir, ont tiré sur un millier de manifestants pro-Gamsakhourdia. Ils ont dit à des journalistes que c'était des balles à blanc, mais des témoins ont déclaré avoir vu un homme avec une jambe en sang.

L'OEA réactive son rôle dans la crise haïtienne

WASHINGTON (d'après AFP) — Plus de trois mois après le coup d'État qui a déposé le président Jean-Bertrand Aristide, les 34 pays membres de l'Organisation des États américains (OEA) reprennent aujourd'hui l'étude de la difficile situation politique en Haïti. L'un des points qui en discussion a trait à la nomination incessante d'un premier ministre accepté par les divers secteurs politiques qui s'affrontent à Port-au-Prince. À mesure que filent les semaines, les négociations se font de plus en plus ardues au sujet de la désignation d'un premier ministre.

Un diplomate latino-américain bien au fait de la question a confié hier à l'AFP que si la rencontre de mardi à Caracas, entre des élus haïtiens et le président déposé ne débouchait pas sur un accord quant à la désignation d'un premier ministre, il se pourrait que soient de nouveau convoqués les ministres des affaires étrangères des États-membres en vue de trouver une solution à cette question-clé. Ces ministres avaient tenu en novembre une réunion dans le but de déterminer les modalités d'un embargo contre Haïti.

Une douzaine de noms ont jusqu'à présent été avancés pour remplir la tâche de premier ministre en Haïti. Le premier choix d'Aristide s'était porté sur le social-démocrate Victor Benoit, candidature qui fut rejetée par les autres parties aux discussions. Reste en lice, pour l'instant, le communiste René Théodore qui préside la coalition nationaliste de gauche MRN (Mouvement de reconstruction nationale). Aristide aurait déjà rejeté le choix possible de Marc Bazin, président du Mouvement pour la restauration de la démocratie en Haïti (MRDH).

Le secrétaire général de l'OEA, João Baena Soares, doit faire aujourd'hui rapport sur l'impact de l'embargo décrété par l'organisation peu après l'exil forcé du président Aristide qui n'avait été au pouvoir que sept mois.

Les Haïtiens ont accordé leur confiance de façon non équivoque, en décembre 1990, au candidat aux présidentielles Jean-Bertrand Aristide qui, à la fin de septembre 1991, fut déposé par Raoul Cédras.

L'OEA a déployé d'intenses efforts en vue de mettre fin à la crise haïtienne, pour permettre que se confirme une réouverture du processus démocratique dans un pays qui, avant Aristide, n'avait jamais eu l'occasion d'élire démocratiquement un président.

Le Conseil permanent de l'OEA doit également rendre compte de la situation des droits humains en Haïti, à partir de la mission d'observation qu'a dirigée le Jamaïcain Patrick Robinson du 4 au 6 décembre. Bien que ce rapport, déjà distribué aux 34 délégations, mentionne l'existence de fosses communes en territoire haïtien, il ne contient pas d'attaque virulente sur les abus et violations des droits constatés par la mission spéciale de l'OEA.

Trois missions de l'OEA ont déjà été appelées à se concentrer sur la problématique haïtienne; l'une portait sur l'embargo et sur l'aide humanitaire d'urgence, l'autre sur la sortie possible de la crise à ses tout débuts et la dernière, sur le respect des droits humains dans ce pays des Caraïbes qui a connu le joug du duvaliérisme durant près de trois décennies.

Information



Ville de Montréal

Assemblée du Conseil

**Rivière-des-Prairies
Pointe-aux-Trembles**
Le mardi 14 janvier 1992
19 heures
Polyvalente
Pointe-aux-Trembles
Salle Place publique
15200, rue Sherbrooke Est

La prochaine assemblée du Conseil aura lieu le lundi 27 janvier 1992, à 19 heures.

L'hôtel de ville de Montréal est situé au 275, rue Notre-Dame Est (métro Champ-de-Mars).

Comités-conseil d'arrondissement

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
Le lundi 13 janvier 1992
19 heures
Centre de la Peltrie
5829, chemin de la Côte-des-Neiges

Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Le mardi 14 janvier 1992
19 heures
Pavillon d'éducation communautaire
1670, rue Desjardins
Salle SPEC

**Plateau-Mont-Royal
Centre-Sud**
Le lundi 13 janvier 1992
19 heures
Fraternité des policiers
480, rue Gifford

Ville-Marie
Le mercredi 15 janvier 1992
19 heures
Hôtel de ville
Salle du conseil
275, rue Notre-Dame Est

**Villeray - Saint-Michel
Parc-Extension**
Le mardi 14 janvier 1992
19 heures
Pavillon Jean-Paul II
7920, boul. Saint-Laurent

Le 8 janvier 1992

Le greffier de la Ville,
Léon Laberge

VIVRE MONTRÉAL



SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES
Cégep de la Gaspésie et des Îles
C.P. 590
Gaspé (Québec)
G0C 1R0

Note: Toute information additionnelle peut être obtenue en communiquant par téléphone au numéro suivant: (418) 368-2201, poste 343.

Le jugement Nancy B. désamorce la menace de poursuites

La décision du juge Dufour apporte des éclaircissements mais laisse de nombreuses questions sans réponse

Paul Cauchon
et Isabelle Paré

PLUSIEURS CITOYENS ont une pensée émue cette semaine pour Nancy B., cette jeune femme de Québec qui apprenait lundi que le juge Jacques Dufour lui donnait la permission de mourir dans la dignité, selon son désir, en permettant qu'on débranche dans 30 jours les appareils qui la maintiennent artificiellement en vie.

Pour les praticiens qui sont confrontés presque quotidiennement à de tels débats, qui travaillent aux soins intensifs, qui siègent sur les comités d'éthique des hôpitaux, le jugement apporte un éclaircissement nécessaire... mais de nombreuses questions demeurent ouvertes.

Car si le juge Dufour a permis l'affirmation claire du droit d'un patient lucide et conscient à choisir son traitement (et son absence de traitement), le problème d'un malade inconscient pour lequel il faut décider demeure encore problématique.

Tout comme le problème d'un patient qui n'est pas maintenu artificiellement en vie mais qui demande d'abréger de grandes souffrances.

« Un individu est compétent pour prendre lui-même une décision de cessation de traitement, c'est ce que le jugement confirme », se réjouit le Dr Gordon Crelinsten, cardiologue et président du Comité de bioéthique de l'Hôpital Royal Victoria à Montréal.

Evidemment, le Code civil du Québec était déjà assez clair en le domaine, reconnaissant que nul ne peut être soumis sans son consentement à des soins, quelle qu'en soit la nature. Le problème venait du Code criminel du Canada, qui dans une interprétation large pouvait théoriquement permettre de poursuivre un médecin qui cesserait un traitement conservant une personne en vie.

Le docteur Jacques Couture, directeur pendant 12 ans de l'unité des soins intensifs de l'Hôtel-Dieu de Montréal, préside maintenant le Comité d'éthique de l'hôpital. Il croit lui aussi que le grand mérite de ce jugement, c'est de clarifier les choses, en une première étape.

« La maladie de Nancy B. était exceptionnelle, mais le problème d'arrêter un respirateur est plutôt courant, explique-t-il. Le choix qu'elle fait et le jugement qui confirme la validité de ce choix font comprendre au public qu'il n'y a pas d'acharnement thérapeutique dans les hôpitaux, qu'on respecte les patients. Le jugement pourra également nous aider en rassurant les médecins, en les protégeant contre d'éventuelles poursuites de la part de membres de la famille qui s'opposeraient à ce qu'un malade soit débranché ».

À partir de maintenant, espère David Roy, directeur du centre de bioéthique de l'Institut de recherches cliniques de Montréal, peut-être que les médecins ne verront plus les

exigences posées par le Code criminel comme un encouragement à l'acharnement thérapeutique. « Le juge stipule clairement qu'un médecin ne peut plus être accusé de collaborer à la mort de quelqu'un parce qu'il cesse des traitements à sa demande. Cela est un grand pas, et ça donnera beaucoup de support aux médecins dans leur éthique clinique », opine-t-il.

Une opinion que partage également le président de la Corporation des médecins du Québec, Dr Augustin Roy, qui croit malgré tout que dans les faits, ce jugement ne changera pas mer et monde dans la pratique médicale.

« Il y a des gens qui, par convictions religieuses, refusent des transfusions sanguines qui entraînent leur mort et les médecins ne sont pas poursuivis pour autant. C'est la même chose quand on parle de ces-

« Le juge stipule clairement qu'un médecin ne peut plus être accusé de collaborer à la mort de quelqu'un parce qu'il cesse des traitements à sa demande. Cela est un grand pas. »

Le docteur David Roy

sation de traitement », affirme-t-il.

Le Dr Couture ajoute que si le cas de Nancy B. était assez clair, le problème se complique dans le cas d'un patient inconscient alors que la famille diverge d'opinion sur le jugement des professionnels appelés à son chevet.

« Il y a des cas où la famille veut absolument conserver vivant un malade inconscient dont on sait qu'il ne reprendra jamais conscience. Il faut faire comprendre à la famille que tout est fini, et plusieurs médecins procurent alors au malade des traitements dits conservateurs : on n'assure que le strict minimum. »

On peut se demander également ce que ce jugement changera pour ceux qui végètent dans le coma, perdent lentement leurs facultés ou qui, contrairement à Nancy B., ont besoin de plus qu'une cessation de traitement pour mettre fin à d'indécibles souffrances morales ou physiques. Dans l'affaire Nancy B., on s'entend pour dire qu'en débranchant le respirateur, le médecin ne fera qu'obtempérer au souhait de sa patiente et que « la nature suivra son cours ».

Gary Mullins est avocat. Il travaille au Centre de droit privé et comparé de l'Université McGill sur ces questions, et il siège au comité d'éthique d'un hôpital pour soins prolongés et chroniques, le centre hospitalier Jacques-Viger.



Après avoir visité Nancy B. sur son lit d'hôpital, en novembre dernier, le juge Jacques Dufour avait confié que la décision allait être encore plus difficile à prendre.

Il estime qu'à la limite il n'était pas nécessaire de présenter le drame de Nancy aux tribunaux. « Le juge a effectivement compris qu'il n'y avait pas de problèmes juridiques majeurs. Tous les articles du Code civil sur le suicide, l'homicide, l'assistance à une personne en danger n'avaient jamais été utilisés dans un tel cas. Si on admettait qu'un médecin pouvait être poursuivi pour avoir débranché un malade dans un cas similaire, on admettait l'acharnement thérapeutique. Le jugement ne change pas grand-chose à la réalité des pratiques, si ce n'est de désarmer une peur hypothétique des poursuites ».

« Le vrai débat, ajoute-t-il, c'est de se demander à partir de quand quelque chose est médicalement néces-

saire ».

Et puis le cas d'un malade inconscient pose d'autres défis. C'est pourquoi Gary Mullins se montre en faveur des « directives de fin de vie », — ce que le public connaît sous le terme un peu abusif de « testament biologique », puisqu'un testament implique des volontés *après* la mort.

« Il faut pouvoir demander au patient, quand il est encore capable, un mandat en cas d'incapacité, explique M. Mullins. Ces directives de fin de vie peuvent indiquer à quel moment et dans quelles conditions on voudrait faire cesser un traitement. Un tel document doit être bien préparé, dans la dignité, sans pression, il ne faut pas que ce soit un bête formulaire dans lequel on remplit les espaces blancs. Ce doit être discuté

quand le malade est en phase terminale, et non quand le citoyen est en parfaite santé et que la question demeure hypothétique. Le document peut servir de guide, une tierce personne pouvant alors agir comme mandataire. Et c'est un document qui a l'avantage de rétablir le dialogue entre la famille, le patient, l'équipe soignante. »

Tout le monde s'entend également pour ajouter que le jugement Dufour n'a rien à voir avec le fait de provoquer la mort, avec l'euthanasie.

D'ailleurs la confusion sémantique entre euthanasie, arrêt de traitement, soins aux mourants et acharnement thérapeutique est totale, comme le rappelaient hier dans les pages du DEVOIR les docteurs Marcel Boisvert, Yves Quenneville et

David Roy.

Le Dr Jacques Couture qualifie pour sa part les différences entre euthanasie « active » et « passive » de « jésuitique sémantique ».

Il reste que le fait d'abréger la vie d'un malade, non pas parce qu'on le débranche d'une machine, ni en augmentant des doses nécessaires de médicament, mais parce que le malade demande à mourir plutôt que de faire face aux perspectives qui s'offrent à lui, et bien cette démarche existe... et continue d'être interdite, assimilée au meurtre dans le Code criminel (même si le terme d'euthanasie n'est pas clairement évoqué dans les textes de loi).

« Cela se pratique quotidiennement dans les hôpitaux au Québec », lance Augustin Roy, faisant référence aux doses mortelles de sédatifs données aux mourants pour alléger leur souffrance.

« Il y a 5% des patients pour lesquels on ne peut aucunement soulager la douleur, ajoute Gary Muller. Dans le cas de cancer des os, par exemple. Les médecins peuvent alors augmenter les doses de morphine ou encore créer une détresse respiratoire... »

À quel point est-ce blâmable ? Ici on est en terrain très glissant. Tout le monde sait que cela se pratique, plusieurs personnes dans le public estiment que dans certaines occasions il est préférable d'abréger des souffrances intolérables... mais tout le monde sait aussi qu'officiellement ces démarches sont criminelles.

Pour le Dr Marcel Boisvert, qui veille au chevet des malades qui égrènent leurs derniers jours à l'unité des soins palliatifs de l'hôpital Royal Victoria, le jugement Dufour ne vient apporter qu'une petite lumière dans la vie de ceux qui lui demandent de mettre fin à leurs souffrances en abrégant leur existence.

« Tout ça ne règle pas la question des malades qui réclament de nous qu'on mette fin à leur agonie. Ce qu'il faut comprendre, c'est qu'il y a des théoriciens d'une part, et les praticiens d'autre part qui sont au chevet de leurs patients tous les jours. »

« Pour les malades, nous n'avons pas plus de réponse qu'avant le jugement », lance le Dr Boisvert.

Le Dr Boisvert n'en croit pas moins maintenant à l'importance de criminaliser l'euthanasie. À la condition toutefois qu'on reconnaisse l'existence de certaines conditions très précises, tel un diagnostic clair de l'irréversibilité de la maladie et le consentement libre et éclairé du patient. Car au-delà des guerres de clochers, insiste le praticien, ce qui importe n'est pas d'être pour ou contre l'euthanasie, « mais de reconnaître ce qui est le moindre mal pour une personne qui est condamnée ».

« Et la seule chose qui compte dans cette situation, c'est la volonté du patient », tranche-t-il.

Plus de peur que de méningite

Isabelle Paré

LA PEUR, plus que le terrible méningocoque qui a fauché la vie d'une quinzaine de personnes en 1991, se propage de loin plus rapidement parmi les parents et les adolescents qui redoutent présentement une épidémie de cette maladie sournoise.

Or, il n'est point question d'épidémie au Québec, répètent et répètent encore hier à profusion les responsables de la santé publique au Québec. Si l'on a constaté une hausse notable des cas de méningites cette année dans certaines régions, le nombre de cas dans la région de Montréal en 1991 a de son côté chuté de 37 à 31.

Bref, comme il n'y a pas de règles claires qui puissent expliquer la fluctuation du nombre de cas d'une année à l'autre, on ne sait pas non plus pourquoi la maladie fait irruption dans une région ou l'autre du Québec, a expliqué le Dr Richard Massé, directeur du Département de santé communautaire (DSC) de l'Hôpital général de Montréal.

« Ce qu'il faut retenir c'est que la situation n'est épidémique ni à Montréal ni ailleurs dans la province. Pas moins de 90 % des cas rapportés sont sporadiques, isolés les uns des autres », a-t-il tenu à préciser hier.

Si le nombre de cas a augmenté lentement de 103 cas en 1989 (1,5 cas par 100 000 habitants), à 127 (1,9) en 1990, puis 163 (2,4) en 1991, on est encore loin du taux de 13 cas pour 100 000 personnes rapporté en 1941.

« À cause d'interventions de santé spectaculaires, la perception de la population face au problème dépasse largement la réalité de la situation vécue. Si on tient compte de l'incidence normale de la maladie, on pourrait faire la manchette à tous les deux jours avec un cas de méningite et il n'y aurait toujours pas d'épidémie », ajoute le Dr Massé.

De fait, bien des idées fausses sont véhiculées sur cette cette maladie. D'abord, les journaux ont surtout fait état des cas d'adolescents terrassés par le méningocoque. Pourtant, plus de la majorité des victimes de ce microbe virulent sont des enfants de moins de cinq ans. L'infection au méningocoque est particulièrement dévastatrice chez les nourissons de moins d'un an qui sont 11 fois plus à risque de contracter le virus que l'ensemble de la population.

Les parents de nourissons doivent d'ailleurs savoir que le vaccin contre la méningite qui est administré à leurs enfants à l'âge de deux mois et 18 mois ne les protège nullement contre le méningocoque. Il sert plutôt de bouclier contre la méningite causée par la bactérie Haemophilus B.

En fait, selon le Dr Robert Rémis, épidémiologiste et spécialiste des maladies infectieuses à l'Hôpital général de Montréal, le risque de contracter le méningocoque dans l'ensemble de la population se situe à 1 sur 40 000, alors qu'il est d'à peu près de 1 sur 15 000 chez les adolescents.

Pour l'instant, on est encore incapable de dire pourquoi les adolescents ont été davantage frappés par les récentes poussées d'infection à méningocoque survenue dans l'Outaouais ou à Saint-Jérôme (19 cas pour 300 000 habitants). Des irrptions qui ont d'ailleurs entraîné la vaccination préventive de près de 8000 personnes.

Selon le Dr Gilles Julien, directeur du DSC de l'Hôpital Sainte-Justine, le mode de vie des jeunes pourrait les exposer au départ à des risques d'infection plus élevés. « Ces jeunes sont davantage en groupe, vont à des danses, partagent une cigarette, dit-il. Les risques de transmission par la salive sont plus élevés. Mais fermer école ou garderie n'est pas la façon de régler ce genre de situation ».

En fait, affirme-t-il, la méningite qui fait tant parler d'elle n'est en pas

tout à fait une, explique ce dernier. La maladie qui tue est en fait une méningococcémie, beaucoup plus dévastatrice que la simple méningite. La première comporte plusieurs souches dont celle de type C qui est maintenant la plus répandue en Amérique du Nord depuis 1986. Seulement quatre de ces souches, dont celle du type C, peuvent être combattues par un vaccin.

La gravité de la maladie est due au fait que le méningocoque se reproduit à un rythme effréné dans le corps et entraîne de mini embolies qui causent des ecchymoses à la surface de la peau. À un stade avancé, la coagulation sanguine est telle qu'elle engendre une défaillance générale de l'organisme et entraîne l'arrêt cardiaque.

Malgré l'effroi des parents de la région d'Hudson qui réclament un vaccin pour leurs enfants, les médecins plaident plutôt en faveur de la détection précoce de la maladie. Les accès de fièvre, accompagnés de vomissements, de maux de tête, suivis d'un état léthargique et de l'apparition de tâches sur la surface de la peau ne trompent pas.

« Un parent qui discerne ces symptômes ne doit pas hésiter à contacter un médecin », affirme le Dr Julien. Si l'infection est décelée de façon assez précoce, la maladie peut être circonscrite assez facilement.

Les quelques 10 000 doses disponibles de vaccin contre le méningocoque sont réservées aux réelles situations épidémiques. Elles ne peuvent être utilisées pour « rassurer » des parents inquiets, disent les médecins. Mais à quel seul devra-t-on parler d'épidémie ? Tous les médecins l'ignorent.

C'est d'ailleurs ce genre de questions qui doivent faire l'objet de discussions lors de la réunion du ministère de la Santé et des services sociaux qui doit réunir demain tous les chefs de DSC du Québec et les responsables de la santé publique.

FAITES UNE SURPRISE À VOTRE CORPS...

C'EST LA TÊTE QUI VA ÊTRE CONTENTE!

En voyant les installations ultra-modernes du YMCA Guy-Favreau, votre corps... déjà ça lui monte à la tête. Dans une ambiance relaxe ou travailler le physique remet le moral en forme, notre personnel spécialisé vous offre les conseils spécifiques à vos besoins. Piscine, gym, jogging, salle d'exercice, cours variés à horaires flexibles... avec l'abonnement, tout est inclus. Voici même un laissez-passer pour venir en faire un premier essai.

Au YMCA, la surprise, c'est que le corps s'amuse à être bien dans sa tête!

L A I S S E Z - P A S S E R	
• Accès gratuit à toutes les installations. • Valable jusqu'au 31 janvier 1992. • Un laissez-passer par personne. • Ne donne droit qu'à une seule visite. • Une même personne ne peut utiliser les laissez-passer qu'une seule fois	Heures d'ouverture Lundi au vendredi de 06h15 à 21h00 Samedi de 07h30 à 17h00 Dimanche de 09h00 à 17h00

Y M C A G U Y - F A V R E A U M O N T R E A L

Complexe Guy-Favreau, 200, boul. René Levesque ouest, 845-4277

Courant d'air chaud au Balattou

Nuits d'Afrique

Ce soir, au Balattou, Wissam (Égypte), 22 h.

Pascale Pontoreau

À L'HEURE des bilans, des résolutions et des conclusions pessimistes sur l'état de l'art, des spectacles, de la récession, de la baisse du taux de fréquentation, les productions Nuits d'Afrique n'hésitent pas à prendre des risques. Hors des chemins battus par les autres festivals qui préfèrent assurer leurs arrières, elles offrent, durant ce mois de janvier qui cherche encore sa température idéale, un Festival de musique et de danse du Maghreb et de l'Égypte. Pour cette deuxième édition, cinq groupes d'Afrique du Nord se partageront la scène du Balattou. Signe particulier, tous viennent de Montréal.

Pendant les FrancoFolies, Cheb Khaled a prouvé au public québécois qu'il n'avait pas de compte à rendre. Vainqueur d'une foule consentante, il démontrait que ses mélodies peu coutumières aux oreilles occidentales mais cependant subtil mélange de tradition et de modernité, tiennent aisément le haut du pavé. Bien sûr, les spectateurs du Spectrum avaient le tein plus mat, les cheveux plus bouclés, et le rimel plus épais que d'habitude, mais qu'importe. Et les quelques Blancs présents se sont sentis frissonner comme à Bab El Oued. Nuits d'Afrique tente donc de renouveler l'événement et de faire découvrir des talents déjà reconnus sous d'autres cieus.

La coqueluche de la première édition du Festival en 1991 fut certainement la danseuse tunisienne Madame Aziza. Depuis une quinzaine d'années, elle tente d'offrir, dans son école de baladi, la preuve que la danse du ventre sort aisément du cadre du cabaret et présente un ensemble de mouvements harmonieux aux vertus thérapeutiques éprouvées. Pendant le Festival, Aziza s'entoure de ses meilleures danseuses québécoises pour redorer, en public, le blason baladien. Cette année encore, elle tiendra pignon sur la rue Saint-Laurent, les 14 et 15 janvier.

Les autres spectacles du Balattou présenteront quatre formations d'origine maghrébine vivant à Montréal. Si les tendances musicales s'influencent des traditions de chacun des pays, elles reflètent aussi l'expérience et les valeurs que défendent les musiciens. Ainsi, Wissam, le crooner égyptien, s'attache principalement à la musique populaire de son pays. Ce soir, il nous offrira quelques extraits de sa culture romantique. Romantique comme le sont les promenades amoureuses au bord du Nil. Il nous prouvera aussi que « l'Empire des futures stars » libanais ne s'était pas trompé en le décorant de sa médaille d'or en 1988. La formation la plus récente (1991) regroupe quatre musiciens algériens qui se sont fait remarquer lors des festivités de la Saint-Jean Baptiste. Timgad cherche, par son répertoire raï et berbère, à séduire un public élargi. Les 21 et 22 janvier, ils tenteront de s'affirmer plus solidement. Cheb Dino n'a, quant à lui, plus besoin de présentation. Avec son raï de la seconde génération, il a déjà convaincu plusieurs foules. À des textes subversifs qui relatent le contexte de son Algérie natale, il mélange des concepts et des musiciens spécifiquement nord-américains, pour donner un résultat hybride étonnant. (À voir les 28 et 29 janvier)

Enfin, le groupe le plus attendu, Jil El Ghiwane, se réclame de la vague « revivaliste » de la musique marocaine. Jouant essentiellement des cordes, guitares, banjo, mandoline et hajouj (contrebasse traditionnelle) et s'accompagnant de percussions, ils traduisent un message de paix qui a déjà parcouru les océans. Après avoir enregistré deux disques, leur passage sur la scène du Balattou (12, 19 et 26 janvier) devrait confirmer leur qualité et leur spécificité. Avec la diversité de sa programmation, le Festival de musique et de danse du Maghreb et de l'Égypte devrait convaincre les sceptiques, séduire les néophytes, enthousiasmer les aficionados et s'assurer ainsi une place de choix dans le calendrier des festivités hivernales. De quoi se maintenir les oreilles au chaud jusqu'au Festival nuits d'Afrique du mois de juillet.

CINÉMA / chronique

Being at home with Claude en ouverture aux Rendez-vous du cinéma québécois

Nathalie Petrowski

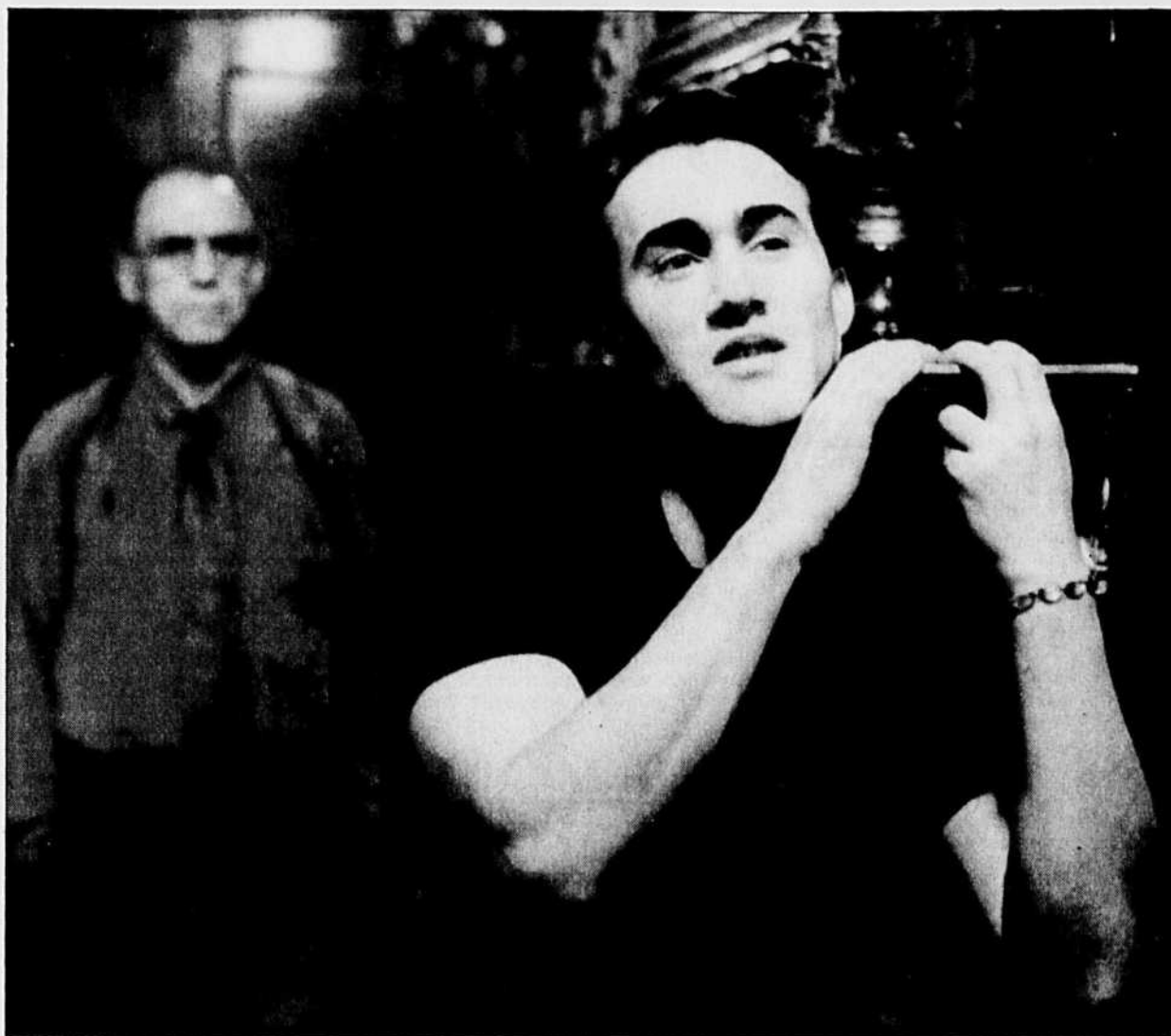
DEPUIS quelques années, les Rendez-vous du cinéma québécois ont pris la bonne habitude de commencer leur rétrospective de l'année avec un coup d'éclat. En 89, on y présentait en film d'ouverture le *Trois pommes à côté du sommeil* de Jacques Leduc, en 90, *Le party* de Pierre Falardeau, en 91, *Le Love-moi* de Marcel Simard, des films qui d'une fois à l'autre, ont rempli les salles et suscité des réactions fortes et souvent contraires. Cette année ne fera pas exception puisque *Being at home with Claude*, le film explosif de Jean Beaudin d'après la pièce de René Daniel Dubois mettant en vedette Roy Dupuis et Jacques Godin partira le bal de la dixième édition des Rendez-vous qui aura lieu à Montréal entre le 6 et le 15 février. Il n'y avait pas plus belle manière de célébrer ce dixième anniversaire qu'en présentant ce film attendu qui arrivera porté par une formidable rumeur. En effet, tous ceux qui jusqu'à date ont vu le film, avouent n'en être encore pas complètement revenus tellement le film est troublant et dérangeant.

Being at home with Claude prendra l'affiche dès le 7 février avant de se préparer à une sortie dans le vaste monde. Contrairement à la rumeur publique, le film n'a pas été inscrit au Festival de Berlin qui aura lieu pratiquement à la même date. Les distributeurs préfèrent attendre le grand cirque médiatique de Cannes pour tenter leur chance à la roulette russe. Jean Beaudin était d'accord avec la décision probablement parce que Cannes lui a déjà porté chance avec *J.A. Martin*, photographe, le film qui valut à Monique Mercure, le prix d'interprétation féminine. *Being at home with Claude* pourrait très bien connaître un destin semblable. C'est en tous les cas ce que tout le monde espère ou du moins ce dont tout le monde rêve en attendant le verdict final. À suivre...

JFK ou la fin d'un mythe

HIÉR MATIN sur les ondes de CJMS, le correspondant Pierre Salinger, déclarait sans ambages que *JFK* le film de Oliver Stone était un tissu de mensonges et d'inexactitudes avant de réitérer sa foi inconditionnelle dans les conclusions de la Commission Warren. « Je n'ai pas l'impression que le film va déclencher une nouvelle enquête, déclarait-il à Paul Arcand. N'empêche qu'il y a environ 100 millions d'Américains qui n'étaient pas nés ou qui étaient très jeunes à la mort de Kennedy. Ceux-ci vont être convaincus que c'est comme ça que les choses se sont passées et c'est dommage. »

Venant de la part d'un homme qui était l'attaché de presse du Président Kennedy au moment de sa mort et qui servait pendant six mois sous le régime de Lyndon Johnson, la



Jacques Godin et Roy Dupuis dans *Being at home with Claude*.

déclaration indique bien à quel point le film d'Oliver Stone touche un nerf sensible de l'histoire officielle américaine, à quel point des gens comme Salinger ne transgresseront jamais la loi du secret même trente ans plus tard.

Près d'un mois après la sortie du film alors que les files à Montréal et ailleurs ne démentent pas, *JFK* continue d'envoyer ses ondes de choc dans notre inconscient collectif. Tous les média américains se sont donné la main pour attaquer le film et multiplier les mises en garde contre sa consommation. Même George Bush y est allé de sa petite dénonciation personnelle. Pourquoi ? Parce que film remet en cause les fondements-mêmes du gouvernement et de la société américaine. Parce qu'il s'attaque à un mythe coulé dans le béton : le mythe d'une société libre et démocratique où les présidents sont élus ou défaits par un peuple souverain contre qui toutes les machinations, manipulations et magouilles politiques finissent par s'abîmer. Ce mythe fondamental a bien sûr connu quelques embûches, quelques blessures, quelques désillusions avec le Watergate et l'Irangaie. Reste que ces événements

n'ont jamais laissé sous-entendre une seule seconde qu'un gouvernement américain pouvait se résigner contre son propre président et l'assassiner impunément. Or c'est précisément ce que prétend Oliver Stone pour qui l'assassinat de John Kennedy fut le premier coup d'État américain. « Un coup d'État qui a réussi, écrit-il dans l'édition américaine du *Première* de janvier, parce qu'on a jamais su que ça s'était passé. Et nous, la génération du baby boom qui avons cru à ses paroles et qui avons été séduits par son image, nous sommes comme Hamlet, les enfants d'un roi assassiné. Nous ne savons toujours pas pourquoi il a été tué ni qu'un imposteur siège désormais à sa place. »

Pour Oliver Stone, la Commission Warren a produit un document mythique parfait, c'est-à-dire un document qui ne répondait à aucune vraie question mais qui reconfortait tout le monde dans l'illusion que le président avait été tué par un loup solitaire, un tireur fou, le symbole-même d'un individualité qui avait mal tourné et dont personne n'était responsable. « Les gens voulaient croire que la mort de leur président

était un accident tragique, comme un coup de foudre ou une collision frontale, écrit-il en ajoutant que c'est toujours plus rassurant de souscrire à la thèse d'un tireur fou qu'à celle d'un terrible complot réunissant l'armée américaine, la CIA, le FBI et la mafia. »

Oliver Stone s'est attaqué à un énorme mythe en proposant un contre-mythe tout aussi fort et saisissant. Et s'il est vrai qu'il a dû prendre certains détours sinon certains raccourcis avec l'histoire pour édifier sa thèse, le message qu'il laisse en héritage à ses spectateurs est dévastateur et indique qu'il y a quelque chose de terriblement pourri au royaume de la démocratie américaine. Reste une seule ironie dans toute cette affaire. Malgré les pressions politiques, les entreprises de salissage par la presse américaine, malgré les obstacles de tout acabit, Oliver Stone a quand même réussi à trouver 40 millions pour exprimer son point de vue et pour le diffuser à la population. C'est le signe qu'il reste un semblant d'espoir ou alors que les forces fascistes américaines que Stone dénonce, ont pour une fois perdu le contrôle des opérations.

TELEVISION / chronique

Un jeu d'échecs et de succès

Hugo Léger

REMPLEZ des hockeyeurs par des journalistes, le but gagnant par une information-choc, les patins par des ordinateurs, le National par la salle de rédaction de *L'Express*, le rond glacé par l'arène publique où patinent en figures imposées nos politiciens, hommes d'affaires et sportifs de tous poils. Si *Scoop* n'est pas *Lance et compte*, Réjean Tremblay s'appelle toujours Réjean Tremblay : pour ce journaliste sportif et auteur, la vie est un combat, un match, un jeu d'échecs et de succès où les mieux baraqués finissent par knockouter la concurrence. On ne se retire pas de la compétition : on perd ou on gagne.

Tourné par un George Mihalka qui négocie les virages plus serrés qu'un Villeneuve à ses beaux jours, *Scoop* (ce soir, Radio-Canada, 20 h) roule comme les presses d'une imprimerie à l'heure de tombée : vite, très vite. Le premier épisode n'était pas terminé que toutes les présentations, comme les chassés-croisés, avaient été menés à bon port. Le beau Michel Gagné (Roy Dupuis), avocat de formation, avait eu le temps de débarquer en fanfares de son Saguenay natal, courir un meurtre sur la Main et une école envahie par les souris. Quant au ministre de l'Environnement (Aubert Pallascio) qui aspire à de plus hauts sommets, il s'était fait prendre les culottes baissées dans une chambre d'hôtel d'Ottawa. Comme quoi la politique peut descendre bien bas.

Réjean Tremblay (et sa collaboratrice Fabien Larouche) ne niaise ni avec le puck ni avec la news. Un brin de violence, une pincée de sexe, un doigt d'humour, un min lexique d'expressions salées, un soupçon de glamour, une pointe de scandale, une morale plus élastique qu'un bas-culotte, un journal qui, graphiquement, ressemble à s'y méprendre à *La Presse* (qui est d'ailleurs l'un des commanditaires), une ou deux lignes de coke et le *Scoop* est joué. Restait à faire lever le gâteau; et à la lumière des deux premiers épisodes, on peut dire que les mains ont vaillamment pétri le morceau.

La salle de rédaction de *L'Express* déborde de cas d'espèce. Tintin

(Martin Drainville), le jeune reporter naïf (Lulu n'est pas loin), Lionel Rivard (Rémy Girard), chef de pupitre alcoolique jamais à court de « sac à papier », Léonne Vigneault, chroniqueuse télé et chef du syndicat, Serge Vandal, photographe et dragueur chronique, Émile Rousseau, propriétaire du journal et grand amateur de Verdi. Une faune branchée sur le 220, aussi high-tech que cette téléserie de 13 épisodes (à 630 000 \$ pièce) où les téléphones sont sans fil, les CD portatifs, les meubles italiens et les images léchées aller-retour. Même le proprio arrive au journal en hélico. Rien de trop beau pour la classe informante.

Fille à papa magnat, la reporter-vedette Stéphanie Rousseau (bien campée par Macha Grenon), elle, ne s'accroche ni dans les fleurs de tapis, ni dans le droit inaliénable à l'information. Pas nerveuse, la Rousseau : son enquête chez les politiciens aux moeurs légères se conduit sourdre battant. À croire qu'elle est commanditée par un cabinet d'orthodontistes. C'est vrai que la gestion du stress, ça la connaît : la petite n'a-t-elle pas été demi-finaliste au tournoi de tennis de Wimbledon; elle roule en Porsche millésimée 1975 (un cadeau de papa), joue la travailleuse sociale auprès d'une jeune fille de 16 ans qui, pour l'amour de la poudre (blanche), se prostitue dans les suites de la capitale. Un peu fardante, la Rousseau, mais on la prendrait tout de suite dans son équipe. Et même ailleurs, semble penser le beau Michel.

Réjean Tremblay joue à fond les oppositions : d'un côté, les vétérans journalistes de *L'Express* sont assis sur leur steak, de l'autre, les jeunes loups ont une éthique huguenote du travail; entre le père, magnat de la presse jaloux de sa réputation et sa fille remuante qui s'amuse à soulever des lièvres et de chauds lapins; entre les ravages d'un syndicalisme de boutique et les vertus de l'initiative individuelle; entre vie publique et vie privée, entre réussite personnelle et professionnelle. Si, fiction oblige, Réjean Tremblay ne s'encombre pas toujours de vraisemblance dans sa peinture du milieu journalistique (il

faut bien attirer autre chose que des confrères), il arrondit les angles sans colmater au spectaculaire.

Ni tout à fait blanc, ni tout à fait noir, les personnages de *Scoop* marinent dans leurs contradictions. Comme dans *La loi de Los Angeles*, la nouvelle référence télévisuelle, les causes sont corsées. D'une main, le ministre de l'Environnement tripote des mineures, de l'autre, harcèle les grandes industries polluantes. Bon ministre, homme doux. Même l'héroïne Stéphanie Rousseau ment pour trouver la vérité. La fin justifie toujours les moyens.

Dans *Scoop*, tout le monde se cherche des couilles, carbure à l'adrénaline et roule des mécaniques pour se donner du courage. La jungle, mes amis. On lutte pour sa place au soleil. Tous les coups sont permis. Les héros ne sont plus fatigués, mais tourmentés. Leur morale est mise à rude épreuve, et personne n'a la conscience tout à fait tranquille. Il ne suffit donc plus de divertir à la télé, encore faut-il faire réfléchir. Exemple : a-t-on pensé aux conséquences de la publication d'une nouvelle croûstillante sur la carrière d'un homme, sur sa vie familiale ? *Scoop* le fait pour nous.

Après les joueurs de hockey, les coureurs automobiles et coureurs des bois, voici qu'on élève le journaliste au rang de héros national, moderne, ambitieux, fonceur, courageux, prêt à tous les combats pour faire la nouvelle, quitte à se mettre lui-même en scène. Mais le bonhomme mérite-t-il vraiment ces nouveaux galons ?

Dans son numéro de janvier, *L'actualité* publie un sondage (*Qui nous sommes*) sur les valeurs des Québécois où, surprise, seulement 49 % des répondants affirment avoir confiance dans les journalistes qui se classent dans la cave du classement, derrière les religieux et devant les syndicalistes et les politiciens provinciaux et fédéraux. C'est dire qu'un Québécois sur deux ne croit pas les journalistes... Ça fait une belle jambe à la profession.

Mais parions que la belle Stéphanie et le preux Denis, unis dans l'adversité et la recherche de vérité, sauront renverser la vapeur. Et toute la confrérie journalistique d'applaudir d'ici quelques mois à la

réhabilitation de la profession. Mais je ne voudrais décevoir personne : ce n'est que de la fiction.



Scoop

Prenez un journal en perte de vitesse, *L'Express*, de jeunes loups de l'info, un photographe cynique, un boxeur déchu, un ministre de l'Environnement aux moeurs suspectes. Battez le tout plus vite qu'un clip, vous obtenez *Scoop*, la nouvelle téléserie qu'on attend comme le messie. (Radio-Canada, 20 h)

☆☆☆

Enjeux

Plus de 30 Québécois meurent chaque année dans l'attente d'une greffe. Manquons-nous de donneurs ? Les hôpitaux gèrent-ils efficacement le système ? La transplantation d'organes sous toutes les coutures. (Radio-Canada, 21 h)

☆☆☆

Ex-Libris

Oui, il y a des gens sérieux, écrivains et scientifiques, qui tripent sur les petits hommes verts et les soucoupes volantes. À preuve, Jean-Pierre Petit, directeur au CNRS, qui nous livre son *Enquête sur les extraterrestres qui sont déjà parmi nous — le mystère des Ummites*. (TV5, 21 h)

☆☆☆

The Rise and Fall of Ceausescu

C'est pas drôle un monstre. La minutieuse reconstitution des événements qui ont mené à la destitution, à la fuite et à l'exécution du génie des Carpates qui a fini à quatre patentes. (PBS 27, 22 h)

— Hugo Léger

LISEZ CE LIVRE!
IL PEUT VOUS AIDER...



... ou aider toute personne qui dans votre entourage souffre à cause des drogues ou de l'alcool.

« Un livre, mais surtout un puissant outil de transformation. »

P. Migneault, psychiatre

Ancien député, alcoolique et toxicomane réhabilité, aujourd'hui directeur général du Pavillon du Nouveau Point de Vue, Gilles Baril peut vous aider.



PAVILLON DU NOUVEAU POINT DE VUE
356, RUE NOTRE-DAME, LANORAIE (QUÉBEC) J0K 1E0

(514) 887-2392

DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

Deux poids, deux mesures

De l'usage des témoignages et des statistiques dans le procès du Québec face à son immigration

Alexandra Szacka

Journaliste à Radio-Canada

LE DÉBAT concernant la qualité de l'accueil réservé par le Québec à ses immigrants, ainsi que l'attitude des Québécois francophones de « vieille souche » face aux minorités ethniques, semble reprendre de la vigueur ces derniers temps.

RÉPLIQUE

Rien d'étonnant, dans le contexte constitutionnel actuel. Rien d'étonnant, non plus, que ce débat éveille des passions, que chacun y aille de son expérience personnelle — positive ou négative — d'immigrant bien ou mal accueilli, ou encore de Québécois francophone qui a ouvert ses bras et son cœur aux nouveaux venus... parfois sans réciprocité.

L'identité nationale, un peu comme l'amour

L'identité culturelle, le sentiment national ou encore le sentiment d'exclusion ethnique, religieuse ou linguistique, sont un peu comme l'amour. Il est difficile d'en discourir « à froid », sans être influencé par son expérience propre, par les blessures qu'on a subies ou les extases qu'il nous a été donné de connaître. Personnellement, je trouve toujours intéressant de lire des témoignages qui font référence à ces expériences humaines parmi les plus marquantes que sont la migration, le contact intime avec une autre culture, le choc de l'altérité, que l'on soit majoritaire ou minoritaire.

Bien sûr, tout comme Julius Grey (« Le Québec accueillant ou non ? ») il est regrettable de publier dans les journaux les commentaires positifs d'immigrants sur leur accueil par les Québécois », LE DEVOIR, 28 décembre 1991, page B-12), je trouve abusives les généralisations qui souvent concluent de tels témoignages. Ma formation d'anthropologue et les voyages que j'ai pu faire sur plusieurs continents m'ont appris, depuis longtemps, que

les peuples intrinsèquement « ouverts et accueillants » ou « fermés et xénophobes » par nature, cela n'existe pas.

Mais tant que ces conclusions découlent d'une expérience personnelle, clairement rapportée comme telle, cela ne me dérange pas outre mesure. Il est toujours possible de les replacer dans un contexte historique, social et même émotionnel. Ce qui me dérange beaucoup plus par contre, c'est le recours à la science pour expliquer certains phénomènes sociaux au commun des mortels. À l'époque où la science, future sociale, est érigée en détentrice de la vérité absolue, son prestige devrait être utilisé avec parcimonie, là seulement où elle nous apprend vraiment quelque chose.

Induire en erreur à coups de chiffres

Il n'y a rien de tel que les statistiques pour induire les gens en erreur, surtout quand elles sont utilisées hors contexte. Prenons un exemple, un peu éloigné de nous mais néanmoins éloquent. Dans mon pays natal, la Pologne, 70 % des médecins sont des femmes. On pourrait facilement conclure que l'émancipation

Il est toujours intéressant de lire des témoignages personnels qui font référence à la migration et au choc des cultures.

des femmes dans ce pays est chose acquise et, pourquoi pas, que les hommes sont même désavantagés sur le marché du travail, qu'ils ont de la difficulté à accéder aux professions prestigieuses. Pourtant, rien ne serait plus faux. Tout simplement, en Pologne, la médecine n'est pas une profession prestigieuse et on y gagne très peu d'argent. Surtout depuis que les femmes l'ont investie massivement !

Qu'en est-il maintenant des statistiques, rapportées par M. Grey, con-



PHOTO JACQUES GRENIER

École primaire pluriethnique à Montréal. La langue est un marqueur ethnique parmi les plus souples qui soient.

cernant l'intégration des immigrants et des minorités ethniques et linguistiques dans la fonction publique québécoise ?

Alors que ces minorités compteraient aujourd'hui pour 46 % de la population montréalaise, selon les chiffres de M. Grey, elles ne sont présentes que dans une proportion minime, soit 10 %, dans la fonction publique. Et l'auteur de conclure qu'il y a là une preuve qu'au Québec, contrairement au reste du Canada, les opportunités ne sont pas égales pour tout le monde, et que le Québec fait montre d'une fermeture peu commune face à ceux qui ne sont pas de « vieille souche ».

Il me semble qu'il y a bien là un cas d'utilisation abusive des statistiques. Tout d'abord, au dernier recensement disponible, celui de 1986, les allophones et les anglophones représentaient plutôt 40 % de la population de l'île de Montréal, et 30 % de la population de la région métropolitaine.

Deuxièmement, il faut absolument tenir compte du pourcentage des immigrants et des anglophones qui, pendant des années, ont choisi le français comme langue d'usage au Québec, évidemment bien inférieur aux chiffres précités. Il est de notoriété publique que jusqu'à l'adoption de la loi 101, les immigrants chois-

saient massivement l'anglais comme langue d'intégration. On estime qu'environ un dixième d'entre eux seulement optaient pour le français. Qu'il y ait eu pour cela des raisons bien précises, aussi valables que nombreuses, j'en conviens.

D'une part, l'adoption de l'anglais comme langue d'usage mettait à la portée des nouveaux venus l'ensemble du continent. D'autre part, la société québécoise francophone d'avant la Révolution tranquille, plutôt repliée sur elle-même, était loin de voir d'un bon œil tous ces étrangers qui menaçaient d'altérer son identité nationale jalousement préservée, allant jusqu'à fermer pratiquement ses écoles aux milliers d'enfants immigrants.

Commencer par apprendre le français

Toutes ces raisons ont fait que les minorités québécoises, pendant des années, maîtrisaient plutôt mal la langue française. Pas étonnant que la fonction publique leur soit restée partiellement fermée. Mais peut-on reprocher à la CUM, à la STCUM ou encore au gouvernement québécois d'exiger de ses fonctionnaires une très bonne connaissance de la langue

française ? La Ville de Toronto aurait-elle engagé massivement des immigrants, si ces derniers avaient été quasi unilingues français ? Bien sûr que non !

Ce n'est que maintenant, 15 ans après l'adoption de la loi 101, au moment où les enfants d'immigrants,

On peut risquer l'hypothèse selon laquelle le Québec est particulièrement ouvert à ceux qui optent pour la langue française.

passés par l'école française, commencent à arriver sur le marché du travail, que l'on pourrait enfin songer à faire un examen sérieux de l'ouverture des institutions québécoises aux nouveaux arrivants. Je ne prétends pas qu'il sera à 100 % positif, mais j'aurais tendance à risquer l'hypothèse que le Québec est particulièrement ouvert à tous ceux qui optent pour la langue française.

Mis à part quelques événements malheureux, comme l'affaire Zuniga ou encore le documentaire « Dispa-

raître », l'histoire récente montre plutôt que les Québécois francophones de « vieille souche » se réjouissent du fait que le français puisse constituer un pôle d'attraction pour les immigrants venus des quatre coins du monde. Ce qui, pour les Américains ou les Canadiens anglais, est tout naturel — l'adoption de leur langue par les nouveaux arrivants — est une source d'orgueil au Québec.

Il m'arrive souvent de me faire demander si, en tant qu'immigrante, je n'ai pas peur du nationalisme québécois. Bien sûr, tout nationalisme est menaçant pour ceux qui peuvent facilement être exclus du groupe, de par leur origine, leur lieu de naissance, leur religion, leur patronyme, etc. Pourtant, le nationalisme québécois me semble moins menaçant que beaucoup d'autres, malgré quelques manifestations d'intolérance et une réticence évidente à scruter certaines zones obscures du passé ou certaines figures mythiques, comme celle du chanoine Groulx.

Le nationalisme linguistique, souple et accessible

C'est que le nationalisme québécois est essentiellement articulé autour de la langue, et qu'une langue, cela s'apprend. Je ne peux changer de couleur de peau, je ne peux cesser d'être une femme, je peux difficilement changer de religion ou de patronyme sans renoncer à une partie importante de mon identité. Mais je peux apprendre une langue. Je l'envisage d'ailleurs, dès le moment où je décide d'émigrer. La langue est un marqueur ethnique parmi les plus souples et les plus accessibles.

En Pologne, où pourtant mes ancêtres ont vécu pendant des siècles, je demeure stigmatisée par mon origine ethno-religieuse. Je pourrais difficilement participer à la vie publique, par exemple, sans être pour le moins montrée du doigt ou considérée comme suspecte.

Au Québec, j'ai l'impression d'avoir été traitée comme tous les autres de ma génération (les emplois étaient rares quand j'ai terminé mes études, surtout dans la fonction publique), qu'ils soient ou non « pure laine ». Il n'y a que la prononciation de mon nom qui ait été systématiquement « massacrée », mais c'est bien peu... Quant à mes enfants, ce sont tout simplement des Québécois.

Pourtant, dans le monde entier, on a l'habitude de louer le nationalisme polonais qui a permis la survie de ce peuple à travers les siècles, malgré la convoitise de ses puissants voisins. Deux poids, deux mesures...

La Chine, nouveau fédérateur des mécontents ?

Bastion anachronique du communisme, l'Empire du Milieu pourrait voir son rôle stratégique accru par la mort de l'URSS

Frank Muyard

L'auteur détient une maîtrise en relations internationales de l'Institut national de langues et civilisations orientales de Paris et un diplôme en langue chinoise de l'Université Tong Ji de Shanghai.

L'ÉLECTION de M. Boutros Boutros-Ghali au poste de secrétaire général de l'ONU pourrait renforcer l'idée d'un nouveau système international sans cli-vage majeur. L'échec du putsch conservateur du 19 août 1991 en URSS a clairement mis un terme au conflit idéologique entre l'Ouest et l'Est. M. Gorbatchev rallié au pluralisme avant de se retirer de la scène politique; M. Eltsine allié des forces capitalistes montantes de son pays — la Russie —, le monde deviendrait enfin consensuel sur deux points majeurs : l'organisation capitaliste des rapports de production et la démocratie parlementaire.

Un son de cloche discordant

En y regardant de plus près, un acteur essentiel du système international, la Chine, se démarque de cet unanimité. La République populaire de Chine, membre du Conseil de sécurité de l'ONU avec droit de veto, maintient idéologiquement et politiquement l'expression de sa différence. Et sa puissance internationale pourrait s'en trouver accrue.

L'arrivée à la tête de l'organisation mondiale de M. Boutros-Ghali — homme du tiers monde et de l'ensemble afro-asiatique — représente bien plus les positions de Pékin que celles des principaux Grands. L'attitude des États-Unis et de la Grande-Bretagne, qui ont milité presque ouvertement pour une candidature Mulroney contre Boutros-Ghali, l'a démontré. Par ailleurs, la résolution 678 de l'ONU, qui avait autorisé une riposte militaire contre l'Irak, souligne qu'avec les bouleversements survenus dans l'ex-bloc soviétique depuis 1989, la seule opposition politique réelle au leadership occidental est passée de Moscou à Pékin.

L'URSS, ne pouvant plus se permettre économiquement et politi-

quement un affrontement avec l'Ouest, a cédé devant la volonté américaine. La Chine, elle, s'est abstenue. L'effondrement en jeu de quilles des États communistes du bloc soviétique, perçu comme une menace pour la Chine marxiste, apparaît donc comme un facteur d'augmentation de l'influence chinoise.

La Chine dans le monde jusqu'à l'été 1991

Le conflit sino-soviétique, qui dura de 1959 à 1989, amena la Chine à sortir de l'influence de Moscou et à jouer ses propres cartes sur la scène internationale. Pékin entre à l'ONU et au Conseil de sécurité en 1971, à la place de Taiwan. Dans le même temps, le pays se rapproche spectaculairement, et sur une base antiso-

La seule opposition politique réelle au leadership occidental est passée de Moscou à Pékin.

viétique, des États-Unis. Bien que mineur face à l'antagonisme américano-soviétique, un troisième pôle émerge alors dans le système mondial. La logique suivie par Pékin depuis 1949 est le rejet de toute domination autre que la sienne.

En présence d'une double hégémonie antagoniste, la Chine ne cesse d'osciller entre les deux blocs, en fonction de ses propres intérêts de sécurité et d'indépendance. Par le maniement habile du jeu stratégique mondial, elle donne le change sur sa relative faiblesse militaire et accroît son statut de puissance.

La modernisation de son armée, et une sécurité militaire indispensable à son décollage économique, incitent en 1978 les dirigeants chinois à choisir la collaboration avec l'Occident. Le lien avec Washington se transforme alors en une nouvelle amitié sino-américaine, assez ambiguë au demeurant. La Chine s'ouvre au monde extérieur avec la mise en place graduelle d'une économie

quasi-capitaliste, mais ne renonce pas au « marxisme-léninisme-pensée Mao Zedong ». Tout comme le Japon qui se réfère à sa différence culturelle pour masquer un protectionnisme économique, Pékin a imposé un statut particulier, une nouvelle voie chinoise.

Les dirigeants chinois se servent de l'Occident pour faire triompher le socialisme chez eux, tout en continuant à alimenter les amitiés et la coopération avec le tiers monde. Pékin a ainsi acquis une autonomie politique unique, caractérisée paradoxalement par une interdépendance croissante avec le reste du monde.

Une influence nouvelle

La désintégration de la menace soviétique donne à la Chine une marge de manoeuvre qu'elle a rarement connue. D'une part, en tant que puissance socialiste, l'échec du putsch de Moscou la pousse à raffermissement des liens avec les quelques pays encore officiellement marxistes — Cuba, le Vietnam, la Corée du Nord, voire la Serbie — qui pourraient devenir de plus en plus tributaires de son soutien.

D'autre part, en tant que puissance asiatique, sa zone d'influence se renforce à ses frontières et touche le Vietnam, le Cambodge, la Laos, la Birmanie, le Pakistan, la Mongolie et la Corée du Nord. Enfin, la montée en puissance de Pékin dans le système économique mondial lui donne de nouveaux atouts.

Les années 1980 ont vu l'économie de Hong-Kong et de Macao devenir très dépendantes de la délocalisation de leurs industries dans les régions chinoises. Même chose pour certains secteurs de l'industrie taïwanaise (la chaussure par exemple). L'intégration rapide du marché chinois dans le système des industries d'exportations japonaises et des « Quatre Dragons » asiatiques, donne une importance stratégique à cette ouverture.

La nouvelle puissance financière de la Chine crée aussi des liens d'interdépendance en Asie de l'Est et en Amérique du Nord. Enfin, la croissance de l'économie chinoise est souvent perçue comme une menace

pour l'industrie de basse et moyenne gamme des pays occidentaux. Aux États-Unis, le Parti démocrate est ainsi en campagne depuis plusieurs années pour que l'administration américaine impose des sanctions commerciales à Pékin.

Mais l'économie américaine ne peut se passer du dynamisme des pays d'Extrême-Orient sans courir à l'effondrement. L'annonce récente de la chute, sur un an, de 70 % des investissements étrangers aux États-Unis pendant le premier semestre 1991, et de 90 % pour les investissements japonais (LE DEVOIR du 26 novembre 1991), ne peut que renforcer l'intérêt pour la croissance de la zone Asie-Pacifique. La Chine est entrée dans une spirale dynamique agissant dans les deux sens : en exportant et en aspirant marchandises et capitaux.

La nouvelle donne stratégique

L'interdépendance stratégique est encore plus importante : présence de station-relais de l'armée américaine dans l'Ouest chinois, aux frontières d'une URSS en plein bouleversement, mais aussi maîtrise par la Chine de la force nucléaire.

Une des craintes principales de l'administration Bush est qu'en rompant avec Pékin, la Chine ne redonne cette puissance incontrôlable qu'elle fut sous Mao. Elle pourrait alimenter le terrorisme international, mais surtout disséminer toujours plus la technologie nucléaire et exporter sans frein des armes de destruction massive. L'Iran, le Pakistan et l'Algérie sont ainsi soupçonnés de chercher la collaboration atomique avec Pékin, pas forcément pour le bien des intérêts américains...

La Chine est économiquement, stratégiquement et politiquement un pays craint et courtisé par l'Occident, mais aussi par les pays de l'ex-bloc de l'Est. À leurs yeux, la Chine possède une expérience unique de réforme fructueuse d'un système économique collectiviste. Et l'URSS, qui a reçu l'an dernier une aide alimentaire chinoise, se trouve dans la situation délicate de demandeur.

La monnaie d'échange exigée par

Pékin ? Des transferts technologiques militaires que la Chine n'arrive pas à obtenir des États-Unis. Profitant ainsi de chaque opportunité pour accroître sa force commerciale ou militaire, Pékin a réussi, deux ans après le massacre de Tiananmen, à imposer sa différence en gardant son indépendance politique. « Résistant au mouvement mondial vers le pluralisme politique et contribuant à la prolifération d'armes menaçantes » (déclaration de George Bush à New York, rapportée par la *Far Eastern Economic Review* du 21 novembre 1991), elle continue de recevoir aide et prêts de l'Occident.

La « contradiction » de l'Occident

Les rapports de la Chine avec le tiers monde ne peuvent que profiter de son nouveau statut d'unique con-

La fin de la Guerre froide offre des espaces inespérés et de nouvelles alliances à la diplomatie chinoise.

tradition — au sens maoïste du terme — à la domination occidentale. La fin de la Guerre froide offre des espaces inespérés à la diplomatie chinoise. Des alliances se profilent, sur une base socialiste ou sur celle d'un ressentiment anti-américain : en fait, par exemple, le triangle stratégique Chine-Pakistan-Iran en train de se dessiner.

Ces nouvelles alliances pourraient aussi reposer, plus simplement, sur un refus commun de l'ingérence occidentale dans la politique intérieure des pays, au chapitre des droits de la personne notamment. C'est le cas de la Birmanie, et peut-être bientôt de l'Indonésie après les fusillades au Timor oriental.

Par ailleurs, les effets néfastes du capitalisme se révèlent chaque jour plus forts, que ce soit à l'intérieur des sociétés déjà industrialisées qu'envers les pays qui tentent de sortir du marasme économique. La prise de conscience de la finalité du

capitalisme se généralise partout.

Le système prôné par les États-Unis n'a comme objectif principal que d'assurer au moins le renouvellement constant du capital, au mieux de maximiser ses profits; pas de permettre à tous de vivre sur Terre selon leurs besoins. Pourtant, les pays en voie de développement ou de redéveloppement ne voient pas d'alternatives s'offrir à eux. Ils foncent pour être parmi les derniers à profiter d'un système dont ils craignent d'être les perdants, participant ainsi à la guerre de « tous contre tous » qui prend forme sous nos yeux.

La Chine comme rassembleuse ?

La Chine peut donc, en agitant la carte des « contradictions du capitalisme », cristalliser autour d'elle l'appel des pauvres. Contre une exploitation qu'elle récuse, elle a l'occasion, en se faisant chaque jour plus nécessaire au système économique mondial, de récupérer la force sous-jacente du tiers monde et de faire entendre la voix des *possédés*.

De plus, l'attitude « Realpolitik » de Pékin peut lui permettre de sortir de sa situation contradictoire qui consiste, simultanément, à voir son poids international accru et à représenter une idéologie considérée comme dépassée.

Il faudrait pour cela que les dirigeants chinois opèrent un glissement subtil : passer d'une opposition de principe à toute évolution vers la démocratie, à l'affirmation rassembleuse des identités différentes des sociétés non-occidentales.

Cette évolution vers une politique étrangère toujours plus chinoise et moins socialiste, pourrait être reprise par un éventuel gouvernement non-marxiste, mais désireux de bien marquer le caractère distinct de son pays.

Ce ne serait là, d'ailleurs, que renouer avec le rôle que Sun Yat-sen assignait déjà lui-même à la Chine, en 1924 : faire respecter les nations faibles et les protéger contre toute exploitation par les puissances occidentales, afin que chaque pays puisse, dans la coopération avec les autres, assurer le bien-être de son peuple.

L'équipe du DEVOIR LA RÉDACTION Journalistes : à l'information générale : Jean Chartier, Yves d'Avignon, Jean-Denis Lamoureux, Louis G. L'Heureux, Bernard Morier, Laurent Soumis; à l'information culturelle : Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information économique : Pierre Beaulieu, Paul DesRivières, Marie Laurier, Robert Lévesque (Le Plaisir des livres), Nathalie Petrowski, Odile Tremblay; à l'information économique : Robert Dufresne, Catherine Leconte, Jean-Pierre Legault, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information politique : José Boileau, Pierre O'Neill (partis politiques), Gilles Lesage (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Jocelyne Richer (information générale et parlementaire à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire à Québec), Chantal Hébert (correspondante parlementaire à Ottawa), Jocelyn Coulon (politique internationale), François Brousseau (éditorialiste politique internationale et responsable de la page idées et événements), aux affaires sociales : Paul Cauchon (questions sociales), politique internationale et responsable de la page idées et événements), Isabelle Paré (enseignement supérieur), Louis-G. Francoeur (environnement), Caroline Montpetit (enseignement primaire et secondaire), Clément Trudel (affaires juridiques), Suzanne Marchand (adjointe à la direction), Marie-Josée Hudon, Jean Sébastien (commis), Danielle Cantara, Thérèse Champagne, Monique Isabelle, Christiane Vaillant (clavistes), Marie-Hélène Alario (secrétaire à la rédaction), Isabelle Baril (secrétaire à la direction), LA DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Manon Scott, Sylvie Scott, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa), LA PUBLICITÉ Lise Millette (directrice), Jacqueline Avril, Carolite

Bourgeois, Francine Gingras, Johanne Guibau, Lucie Lacroix, Christiane Legault, Lise Major, Nathalie Thabet (publicitaires); Marie-France Turgeon, Micheline Turgeon (maquettistes); Johanne Brunet (secrétaire); L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (coordonnatrice des services comptables); Florine Cormier, Céline Furoy, Jean-Louis Huot, Jean-Guy Lacas, Raymond Matte, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross, Linda Thériault (secrétaire à l'administration); LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE Christiane Benjamin (directrice), Monique Corbel (adjointe), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Olivier Zuida, Rachel Leclerc-Venne, Jean-Marc Ste-Marie (superviseur aux promotions des abonnements), Louise Paquette. LES ANNONCES CLASSÉES ET LES AVIS PUBLICS Yves Williams (superviseur), Françoise Blanc, Manon Blanchette, Dominique Charbonnier, Marlène Côté, Françoise Coulombe, Sylvie Laporte, Pierrette Rousseau (avis publics), Micheline Ruelland, Patrick Salosse. LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, 7743 rue Bourdeau, une division de Imprimeries Quebecor Inc., 612 ouest rue Saint-Jacques, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent. Envoi de publication - Enregistrement no 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec. Téléphone général (514) 844-3361. Abonnements: (514) 844-5738. LE DEVOIR (USPS - 003708) is published daily by L'imprimerie Populaire, Limitée, 211 rue St-Sacrement, Montréal, Québec H2Y 1X1. Subscription rate per year is \$ 439.00 USD. Second Class Postage paid at Champlain, N.Y. US POSTMASTER: send address changes to: Insa, P.O. Box 1518, Champlain, N.Y. 12919-1518.

ÉDITORIAL

La mort sur demande ?

LA MORT dans l'âme, et tout en continuant d'« espérer contre toute espérance », le juge Jacques Dufour, de la Cour supérieure de Québec, a répondu avec une sobriété et une limpidité exemplaires à la question qui lui avait été posée.

Rien ne s'oppose à ce que le tribunal fasse droit à la requête de Nancy B.

Le Code civil du Bas-Canada stipule clairement que « nul ne peut-être soumis sans son consentement à des soins, quelle qu'en soit la nature ». Or, la technique qui consiste à placer une personne sur respirateur est un traitement médical et il ne fait aucun doute, écrit le juge Dufour, que de l'y maintenir constitue une atteinte à l'inviolabilité de la personne.

Certes, le Code criminel dit bien que quiconque omet de faire quelque chose qu'il est de son devoir d'accomplir « est coupable de négligence criminelle » s'il « montre une insouciance déréglée ou téméraire à l'égard de la vie ou de la sécurité d'autrui » ? Mais le même code met le médecin à l'abri de toute responsabilité pénale « si son intervention peut être qualifiée de raisonnable ».

« Peut-on qualifier de déraisonnable la conduite d'un médecin qui interrompt le traitement de soutien respiratoire de son patient, à sa demande libre et éclairée, pour permettre à la nature de suivre son cours ? ». À cette question, le juge Dufour répond sans l'ombre d'une hésitation : « Je ne le crois pas. »

Ce court jugement, qui fait l'unanimité dans tous les milieux, porte sur une situation, lourde au plan émotif, mais relativement simple dans ses données essentielles. Il ne met évidemment pas fin à un débat qui s'amorce à peine sur l'ensemble du dossier de l'euthanasie (du grec : bonne mort) où se posent des questions autrement plus complexes et, pour l'heure, fort controversées.

Dans ce débat sur le « bien-mourir » — qu'il s'agisse d'attendre la mort, de l'accompagner ou même de la donner —, il existe certes des zones où les consensus paraissent incontestables. Mais entre ces zones subsistent des champs d'ombre, immenses et encore peu explorés, où médecins, juristes, théologiens, éthiciens et pouvoirs publics sont loin de faire chorus.

Rien n'oblige un patient à accepter une intervention médicale quelconque ; rien non plus ne s'oppose à ce que le médecin, dans un cas de maladie irréversible ne laissant aucun espoir raisonnable, renonce à entreprendre un traitement ou choisisse de l'interrompre. Cela

se pratique tous les jours en milieux hospitaliers, si bien que certains ont pu s'étonner qu'une telle cause ait été portée devant un tribunal.

Un consensus existe également quant au droit d'un patient de recevoir des soins qui allègent ses souffrances, et cela même si le traitement a pour effet probable d'abréger ses jours.

À l'autre extrême, c'est d'un commun accord (le mot est trop faible) que l'on réprouve des pratiques fondées sur le prétendu droit de l'État d'éliminer systématiquement tous ceux qui représentent un fardeau social jugé trop lourd, les personnes trop âgées, improductives, exigeant des soins prolongés de plus en plus onéreux, ou même à des fins d'eugénisme ou de racisme. Ces pratiques ne sont pas le fruit d'une imagination déréglée. Des courants idéologiques

Vers un nouveau champ d'exercice de la responsabilité de donner la mort

sont apparus au début de ce siècle, fondés sur des considérations pseudo-scientifiques, qui ont fait la promotion d'une sorte de darwinisme social et dont l'ouvrage sinistrement célèbre de Biding et Hoche, sur la *liberté de détruire la vie qui ne vaut plus la peine* (Leipzig, 1920), offre l'exemple le plus souvent cité. C'est en s'inspirant de telles théories qu'un dément, Adolf Hitler, a pu donner secrètement l'ordre d'exterminer quelque 60 à 80 000 personnes jugées « inaptes ». C'était en 1939, avant même la « solution finale » qui allait faire des millions de victimes, juifs, bohémiens, slaves et autres.

De tels crimes contre l'humanité exigent une condamnation sans appel et les sociétés même les plus tolérantes ne peuvent laisser circuler des idées susceptibles de provoquer la réapparition de monstruosités pareilles.

Entre ces deux extrêmes, une vaste zone grise, terrain sur lequel le débat ira en s'intensifiant sous l'effet conjugué du vieillissement de la population (et des coûts que représente la prolongation de vies « inutiles », dites sans qualité), du développement médico-technologique qui multiplie les moyens d'intervention et de l'évolution des sensibilités et des

valeurs.

En fait, ceux qui réfléchissent à ces choses ne savent plus très bien où tracer la ligne.

Il en va ainsi de l'aide au suicide.

C'est un acte criminel, mais pour combien de temps encore ? On conçoit qu'une société réprouve le fait de conseiller à une jeune personne traversant une crise grave de mettre fin à ses jours ou de l'assister dans son geste. Mais des voix s'élèvent réclamant au nom de l'autonomie personnelle le droit absolu de disposer de sa propre existence, a fortiori s'il s'agit de personnes gravement atteintes, ayant perdu tout espoir, en proie à des souffrances de plus en plus insupportables, suppliant qu'on leur donne la mort par compassion.

Là-dessus, l'opinion reste divisée. La théologie traditionnelle tient que la vie est un don de Créateur et qu'il appartient à Dieu seul de la reprendre. Mais des brèches se pratiquent dans une doctrine longtemps présentée comme intangible. Certains lancent même l'accusation d'hypocrisie sociale à la face de ceux qui font la distinction entre l'euthanasie passive et l'euthanasie active. Soulager la douleur par une dose, éventuellement mortelle, de barbituriques, ou avec le plein consentement du patient provoquer directement sa mort en lui injectant une dose identique, quelle différence ? demande-t-on. Mêmes gestes matériels, mêmes résultats, seule diffère l'intention de l'intervenant. À cela, d'autres répondent qu'il faut savoir décoder les appels pathétiques de ceux qui « veulent mourir », soulignant que ces mêmes personnes, une fois libérées de la douleur et se sentant entourées de sollicitude, retrouvent un certain goût à l'existence. Mais cela n'épuise pas tous les cas de figure.

Une plus grande maîtrise des techniques de reproduction a ouvert à l'humanité un nouveau champ d'exercice à la responsabilité de « donner la vie ». La question se pose de savoir si l'humanité ne se dirige pas vers un nouvel âge où elle pourra exercer une égale responsabilité de « donner la mort ».

On aurait tort d'attendre du droit et des tribunaux la réponse à toutes ces questions, déclarait récemment le juge Jean-Louis Baudouin, de la Cour d'appel du Québec. « Le droit ne peut que suivre l'évolution de la société, disait-il encore, et récupérer la règle qui s'en sera dégagée par consensus. »

La mort sur demande ? Peut-être demain, peut-être jamais.

JEAN FRANCOEUR

LETTRES AU DEVOIR

Réforme de l'éducation

J'AI LU avec plaisir l'éditorial de Mme Bissonnette à propos du décrochage scolaire des étudiants du secondaire et de la réforme de l'éducation annoncée par M. Michel Pagé, ministre de l'éducation. Cet éditorial est excellent comme tous ceux qu'écrit la directrice du DEVOIR. Le ministre ferait bien d'en tenir compte. Il faut chercher les vraies causes de l'abandon des élèves au cours secondaire et appliquer les vrais remèdes.

Mme Bissonnette met le point sur les i. Je souhaiterais qu'elle écrive aussi un éditorial sur un autre aspect de la réforme scolaire, à propos du nombre effarant de fautes d'orthographe dans les copies d'élèves. Je pense que ceux-ci n'en sont pas les seuls responsables. Sans vouloir accuser les professeurs de français, je crois qu'ils devraient revoir leur façon d'enseigner le français et surtout l'enseignement de l'orthographe.

Gérard Clément
St-Romuald, 16 décembre 1991

Riopelle sans catalogue

MONSIEUR Fernand Lalonde, le vendredi 3 janvier dernier, je prenais connaissance de l'exposition consacrée par le Musée des beaux-arts de Montréal au peintre Jean-Paul Riopelle. Si les œuvres exposées m'ont enthousiasmé et souvent bouleversé par l'extraordinaire énergie et continueuse remise en question dont elles témoignaient, j'ai par contre été très déçu par la pauvreté du matériel d'information mis en place, celui-ci se confinant en quelques panneaux d'explications plutôt sommaires.

Exception notable : le catalogue de l'exposition édité par le Musée des beaux-arts de Montréal est tout à fait à la hauteur des attentes que l'on peut nourrir à l'endroit de cette institution. J'ai cependant vite déchanté en apprenant qu'il m'était impossible d'obtenir une version francophone de cet ouvrage, la demande ayant été telle que, depuis deux semaines, les stocks étaient épuisés.

Si j'étais étonné de savoir que dès la moitié de la durée prévue de l'exposition, le Musée ne pouvait plus offrir à ses visiteurs francophones un catalogue de l'exposition, j'ai été profondément choqué d'apprendre par le service des relations publiques du Musée, ce 7 janvier courant, qu'il n'était pas de l'intention de la direction du Musée de procéder à une réimpression de l'ouvrage.

S'il fait partie des responsabilités d'un musée d'offrir non seulement des expositions significatives mais aussi de permettre au public d'avoir accès à toutes les ressources indispensables à une meilleure compréhension de celles-ci, cette responsabilité devient un véritable devoir moral lorsque les artistes en cause originent ou oeuvrent dans le pays de l'institution muséale qui les présente au public.

La décision de ne pas procéder à une réédition du catalogue de l'exposition Riopelle devant une demande si manifestement enthousiaste de la part du public francophone défie le bon sens et laisse singulièrement songeur sur l'estime de son public, l'adminis-

tration et le sens des responsabilités du Musée des beaux-arts de Montréal, d'autant qu'à n'en pas douter, l'ouvrage en cause — épuisé également en librairie — aurait facilement pu être vendu à un prix plus élevé qui aurait couvert les frais de la réimpression.

À cause de considérations logistiques, il est souvent difficile de prolonger la durée d'une exposition malgré l'engouement du public. La poursuite de la diffusion des expositions par le biais d'ouvrages qui, malgré les limites de ce support, mettent néanmoins en perspectives la production des artistes visuels, se pose cependant différemment.

Pierre MacDuff
Montréal, 7 janvier 1992

Coûts de la souveraineté

PRÉSIDENT du Conseil du patronat du Québec, M. Ghislain Dufour commentait récemment la souveraineté-association telle que l'a analysée le très sérieux Conseil économique du Canada.

Pas surprenant que l'étude intitulée « Un projet commun » du Conseil économique du Canada ait fait les manchettes : c'est la première fois qu'un organisme fédéral analyse objectivement l'option souverainiste.

Bien sûr, des irréductibles fédéralistes comme Messieurs Bourassa, Mulroney et Dufour n'allaient pas se mettre à vanter les mérites de la souveraineté, même si l'étude du Conseil économique du Canada est sérieuse et exhaustive.

Selon le Conseil économique du Canada, le coût maximum de la souveraineté (soit 3,5 %) serait de 1800 \$ par famille de quatre personnes. Le coût minimum (soit 1,4 %) serait de 720 \$ par famille de quatre personnes.

Ce que M. Dufour a oublié de dire, cependant, c'est que le Conseil économique du Canada a ajouté que des gains en efficacité (disparition des coûteux chevauchements fédéral/provincial) et des gains de nature dynamique (meilleure concertation dans un Québec souverain) pourraient neutraliser

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa
le 10 janvier 1910

Directrice :
LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef
et directeur de l'information
Bernard Descôteaux

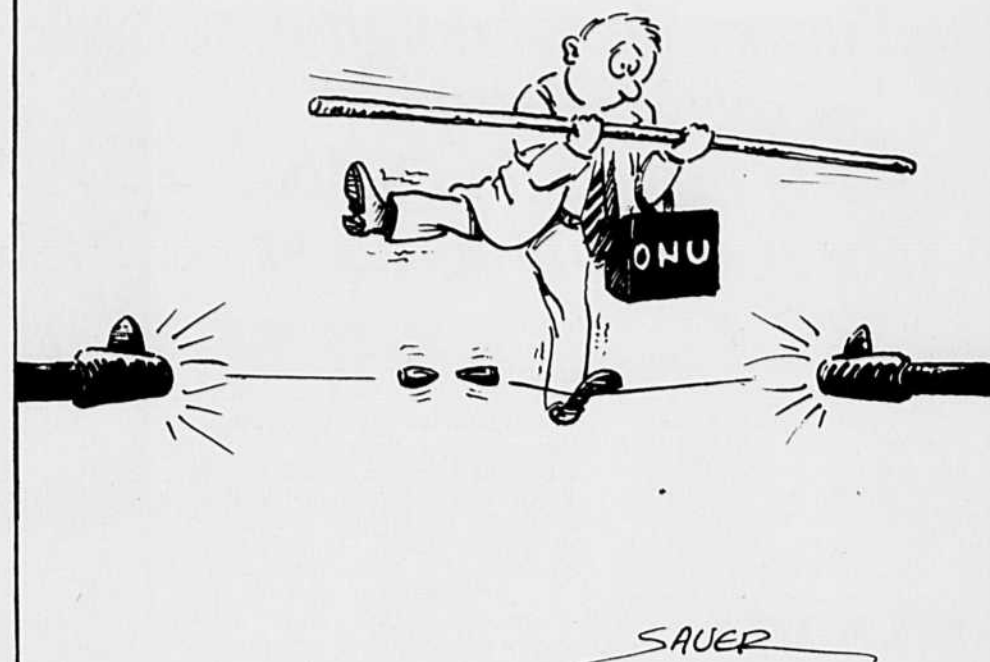
Directeur délégué à l'administration
André Leclerc

Rédacteurs en chef adjoints
Jean Francoeur,
Michel Lefèvre

Directeurs adjoints de l'information
Pierre Cayouette, Jacques Chabot
Guy Deshaies

FAIS CE QUE DOIS

YOUgoslavie



Ariane Émond

Miettes d'éternité

MON CAS n'est pas unique : j'émerge de vacances tranquilles, très tranquilles. Pas d'excès, ni d'exotisme. Peu d'obligations et pas de grippe non plus. Un petit répit qui détend les traits. Une plage de temps gratuits, et à domicile, mais tout de même un bel intermède où se prélasser sans remords, sans l'impression coupable de commettre un vol de temps parce qu'on en prend pour soi, ou pire, d'en gaspiller parce qu'on en a rien fait.

En avez-vous fait de même ? Ça ne donne pas le goût de reprendre le collier, n'est-ce pas ? Au contraire. On donnerait cher pour prolonger ces instants précieux où l'on a conscience que le temps passe et il y met le temps, comme le chante Magali Noël (avec les mots de Boris Vian) sur un disque introuvable ici.

Les vacances peuvent être des miettes d'éternité, j'en suis convaincue. Et, comme les nuits d'amour, elles passent trop vite. J'ai souvent pensé que celles et ceux qui se vantent, bien haut, de ne pas avoir pris de vacances depuis trois ans, cinq ans ou 10 ans... ont de sérieux problèmes de santé mentale.

Prendre des vacances, c'est beaucoup plus qu'un moment d'arrêt en face d'un travail minant — ou insignifiant —, ce qui est le lot de bien du monde. Même ceux et celles qui ont des emplois stimulants sont frustrés : sentiment de non-reconnaissance, compétition, lourdes responsabilités, tyrannie de l'excellence, surcharge de travail, recherche constante d'un emploi plus gratifiant, mieux rémunéré, gymnastique épuisante des parents qui s'ingénient à faire oublier qu'ils en sont...

Sur le marché du travail, ce qu'on transige sans cesse contre notre savoir-faire, c'est très simplement du temps, payé plus ou moins cher, des heures, des semaines, des années. Toujours plus. Possédés par le temps des autres, par des désirs ou des valeurs qui souvent ne nous conviennent pas au plus, on ne s'en rend plus compte de l'étendue de notre inconfort en face de l'usurpation du temps... Côté vocabulaire, temps et vie sont souvent synonymes. J'ai plus de temps, plus de vie. On ne s'appartient plus. On vit beaucoup trop en marge de notre vie.

Les vacances sont des moments bénis. Pour casser le rythme et retrouver notre disponibilité, pour nous rebrancher sur le temps présent, le nôtre, notre seul capital. Compressés dans des horaires et des cadences que nous ne maîtrisons pas, nous nous laissons bouffer voracement notre temps de vie par le temps social. Le temps des urgences fabriquées, des impératifs de consommation et de performance débilatants.

Demain nous aspire. Nos sociétés occidentales ont engendré des hommes et des femmes plus intelligents paraît-il, mais qui réussissent le tour de force d'oublier de vivre au présent, le plus clair de leur vie. Heureusement qu'il y a les vacances pour nous faire réaliser l'ampleur de la rééducation qui s'impose !

Je gage qu'elle était déjà revenue, hier ? Vous savez bien cette impression maudite et pourtant si familière qui nous tenaille dès le saut du lit : la conscience d'être, déjà, en retard. Pour être heureux, plus que de l'argent, c'est du temps qu'il nous faut trouver. Pour faire ce qui compte, vraiment, pour nous.

Toutes nos remises en question, nos crises, nos passages se résument toujours à : qu'est-ce que je fais de ma vie, de mon temps ? C'est Simone Weil qui a dit quelque part *Le temps est la préoccupation la plus profonde et la plus tragique qui soit*.

MAIS il est là, le temps. Je ne vous apprends rien. Pour s'en saisir, il faut choisir d'en consacrer la meilleure part à ce qui nous est essentiel, s'en garder un peu pour échafauder des projets, des rêves et encore un peu pour tenter de les atteindre, nuage après nuage.

Il faut admettre que nous sommes complices du temps qui fuit entre nos doigts. On a toujours le choix de faire des choix.

Nous avons un certain pouvoir, pas tous le même, mais nous en avons tous. Dans notre emploi du temps, nous pouvons repenser nos priorités, prendre le temps d'analyser ce qu'il est possible de faire, de reporter, de déléguer. En se ménageant des moments d'arrêt pour se demander : suis-je plus satisfait de la façon dont j'ai dépensé mon temps, ma vie ? Finalement, les buts qu'on se fixe comptent moins, en bout de course, que le chemin qu'on a tracé pour y parvenir. Et le plaisir, bordel ?



Le décompte des burn-out, des dépressions, des infarctus et même des cancers devrait nous faire réfléchir. On claque, de plus en plus jeune, de ne pas avoir pris le temps de vivre. On devrait se mettre à questionner l'importance qu'on accorde aux notions de responsabilité, intimité, bien-être. Trop de gens consentent à prendre du temps, pour eux, seulement quand toutes les demandes des autres ont été comblées : autrement dit, jamais.

Pourtant, quand on emploie son temps de manière plus sereine, en veillant à ne pas nous déshériter nous-mêmes de ce qui compte le plus, tout à coup, bizarrement, on a du temps en banque. Du temps à offrir en partage. Le don le plus précieux, le plus délicieux aussi.

Dans les années qui viennent, nous serons, paraît-il, plus portés vers la philosophie, l'introspection, la recherche du sens. Retour de balancier ? Nous sommes allés si loin dans l'autre sens. Nous chercherons des façons de vivre et d'aimer plus cohérentes, davantage en harmonie avec toutes les composantes de la vie. Mais, du même coup, nous serons encore plus bombardés par des produits inutiles et des informations contradictoires.

Pour préserver notre santé mentale, nous serons forcés de développer un art du temps personnel, un nouvel ordre, privé d'équilibrer le métier, la famille, la création, la culture, les loisirs... Nous devrons réapprendre à donner du temps au temps. Nous ne perdrons rien au change.

Les fleurs ont besoin de soleil pour faire éclater leurs boutons. Je le sais c'est ténace, mais attendez ! L'amour, lui, a besoin de temps pour s'épanouir et durer. Tout le monde sait ça ? C'est pourtant là-dessus qu'on rogne le plus. La solitude et le manque d'amour n'ont jamais été si répandus. On nous a menti : le temps, ce n'est pas de l'argent. C'est notre taux d'ensoleillement.

PRENDRE soin prend du temps. De ses amis, de ses enfants, de ses amours comme de son jardin. Mais sur notre lit de mort, j'en suis convaincue, il n'y aura qu'un seul calcul qui tienne : Qui ai-je bien aimé ? M'a-t-on bien aimé ? Le reste, ce sont des sujets de conversations. Ou de chroniques.

En terminant, un cadeau à vous faire dès que possible. *Le bruit des choses* vivantes d'Élise Turcotte, dès que Leméac en aura remis sur les comptoirs des librairies, offrez-vous ça. Sorti à l'automne, *Le bruit des choses vivantes* en est à sa seconde réimpression. Une splendeur que vous relirez dans 10 ans pour le plaisir de sentir palpiter la vie entre chaque ligne, à travers les yeux grands ouverts d'une mère et de sa petite fille. Elles dévisagent la vie, à chaque instant. En lisant ce roman magnifique, vous vous appellerez peut-être que c'est pendant l'enfance que le rapport au temps est le plus profond, le plus naturel, le plus intime.

On devrait ramasser toutes les miettes d'éternité qui traînent et s'en gaver. Des fois que ça ferait des adultes plus forts.